L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1424 - VENDREDI 12 MAI 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Nouvelle
TRANSMISSION
JCB AGRPRO
www.jcb.fr

B.S.A.	89 - Cussy-les-Forges	03 86 33 11 24
Boucheron sas	Lézinnes	03 86 75 63 22
Boucheron sas	Venarey	03 80 97 01 50
Ouanne AGRI	Ouanne	03 86 47 65 87

Emmanuel Macron Président

Au boulot maintenant !



Photo: Réussir

Le 8ème Président de la 5ème République prendra ses fonctions ce dimanche 14 mai. Le formidable pari du mouvement «En marche» gagné, il reste à ne pas décevoir ceux qui ont exprimé leur désir de changement et ceux qui ont manifesté leur désespoir ou leurs doutes au travers d'autres choix. Les chantiers sont nombreux, mais Christiane Lambert, présidente de la FNSEA distingue le juste retour de la valeur aux producteurs comme une urgence absolue. Autre urgence, la simplification des normes, tant attendue et toujours retardée, qu'Emmanuel Macron appelle aussi de ses vœux. Quel que soit le périmètre de son ministère, que la FNSEA aimerait voir élargi aux territoires ruraux, le prochain ministre en charge de l'Agriculture devra sans attendre se montrer à l'écoute du monde agricole et des propositions concrètes qu'il a formulées.

Page 3

Côte d'Or

› La Région en visite dans l'Auxois-Morvan

Défense de la ruralité chez Didier Loison



Nièvre

› Mesures MAEC

«Des exploitations vont tomber»



Yonne

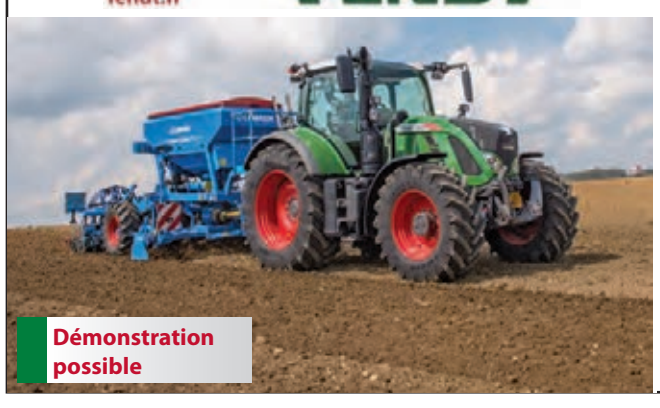
› Fédération chasseurs de l'Yonne

La «chasse» aux arrêtés est ouverte !



Encart: Salon de l'herbe (21 et 89)

fendt.fr FENDT



Nouveau Fendt 700 Vario
Le Visionnaire

Rapport poids puissance inédit!
Particulièrement compacte et performants, les 700 vario Stage 4 redéfinissent à eux seuls la notion même de polyvalence. D'une efficacité déconcertante dans les travaux nécesitant de la puissance. Ils se révèlent incontournables dans les applications demanutention et de transport. Mais ce qui surprend le plus, c'est la cabine VisioPlus avec son pare-brise incurvé. Visisblement, vous êtes bien chez Fendt.

G. BUCHEZ
www.gbuchez.fr
Secteurs :
Autun - Corbigny
Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

VOTRE ASSUREUR AGRICOLE PROCHE DE CHEZ VOUS !

Tarifs compétitifs - Disponibilité importante
Suivi et proximité

Julien LOMBAERT
1 avenue Joffre
21400 CHATILLON SUR SEINE
Tél.: 03.80.91.19.15
Fax : 03.80.91.06.95
Mail : chatillon-theatre@gan.fr
Orias n°14 007 262

gan ASSURANCES

Sommaire

Côte d'Or
04 • La Région en visite dans l'Auxois-Morvan: Défense de la ruralité chez Didier Loison
05 • Is sur Tille: Découverte de l'agriculture et des métiers agricoles
06 • Complémentaire santé: Les nouveautés au 1er avril
07 • Jeunes agriculteurs: Arnay-le-Duc prend date

Nièvre
08 • Mesures MAEC: «*Des exploitations vont tomber*»
09 • Coteaux du Giennois: Le syndicat vise la cour des grands
10 • Percherons: Les éleveurs manquent de moyens
11 • Afdi: Pour une agriculture solidaire

Yonne
12 • Chasseurs: La «chasse» aux arrêtés est ouverte !
13 • «Made in Viande»: Marche gourmande en avallonnais
14 • Opportunités: Un rendez-vous à ne pas manquer !
15 • MFR Villevallier: «E viva Espana… !»

Région et ailleurs
16 • MSA de Bourgogne: La mutualisation en ligne de mire
17 • Bourgogne-Franche-Comté: Les JA investissent le terrain économique
18 • PAC: Les eurodéputés «agricoles» votent en faveur du règlement omnibus

Filières
19 • Élevage Salon de l'herbe 2017: Prenez date !
20 • Cultures Diversification: Vendre des fruits et légumes frais au distributeur

Infos Services
21 • Firmes & Machinisme
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : 0,01 kg/tonne

le billet

25,44 % et 8,56 %

Il faudra s'en souvenir : le premier pourcentage est celui de l'abstention (par rapport au nombre d'inscrits) lors du second tour de l'élection présidentielle en France ce 7 mai ; le second est celui qui cumule les bulletins nuls et les bulletins blancs. Si l'on exprime les blancs et nuls par rapport aux votants, on atteint 11,47 %, soit, en chiffres, 4 069 256 votes. Autant de personnes qui ont fait la démarche d'aller voter pour dire qu'elles ne voulaient pas choisir entre les deux candidats restés en lice. C'est énorme ! Pour l'abstention, le chiffre est de 12 101 416. Du jamais vu lors d'une élection présidentielle ! Au total, c'est près d'un tiers des personnes inscrites (un peu plus de 47,5 millions) qui n'ont pas désigné un favori. Et, au final, quel que soit le gouvernement à venir et quelle que soit la majorité issue des élections législatives à venir, les néo-gouvernants devront garder tout cela dans un coin de leur mémoire... active.

THIERRY MICHEL

Info PAC

Télédéclaration PAC 2017

La date limite de la télédéclaration des dossiers de demandes d'aides PAC Surfaces 2017 est reportée au 31 mai 2017.
Malgré ce report, il est conseillé aux agriculteurs de ne pas attendre les derniers jours pour faire leurs télédéclarations, et pouvoir bénéficier, en cas de besoin, d'un appui (par la DDT ou un organisme d'accompagnement à la télédéclaration).
Pour toute demande de renseignements auprès de la DDT, afin d'assurer un meilleur service, il est impératif de prendre un rendez-vous préalablement.
Un Numéro Vert est à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration : 0800 221 371
La télédéclaration des demandes d'aides bovines (bovins allaitants, bovins laitiers, veaux sous la mère) n'est pas concernée par ce report. Pour ces aides, la date limite de télédéclaration reste le 15 mai 2017.

De même, la date limite de début des engagements pour les MAEC et l'agriculture biologique reste au 15 mai 2017.

COMMUNIQUÉ DDT DE CÔTE-D'OR, DE LA NIÈVRE ET DE L'YONNE

PRI info

Côte d'Or Les clés pour anticiper et préparer ma cessation d'activité
Le Point Info Transmission Association (P.I.T.A.) vous propose, une formation d'une journée afin d'étudier les différents scénarios possible pour la cessation, transmission de votre exploitation agricole. Des notions juridiques, fiscales, sociales et administratives seront abordées lors de cette journée. La formation se déroulera le 17 mai 2017 à Saint Seine l'Abbaye Inscription et renseignements : Alexis Parent au 06 30 82 30 93 ou Amélie Fercoq au 06 87 55 78 90.

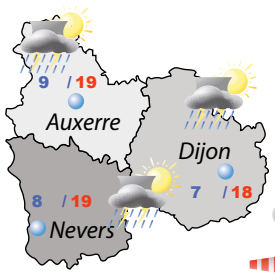
Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)
Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 99.

Yonne Nouveauté : un éclairage sur votre fin de carrière
Le Point Info Transmission Association : préparer son projet de cessation - transmission
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet, Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 12 au 21 mai 2017

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 12 Mai

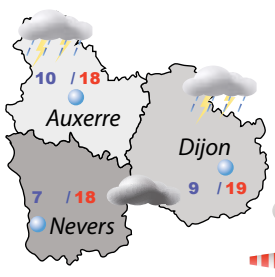


Orageux
Un temps instable en perspective, avec la présence d'averses orageuses.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 18 à 20 °C
Vents : Sud 20 km/h

St Achille
Soleil : 06:13 - 21:13
Lune : 22:37 - 07:32

Samedi 13 Mai

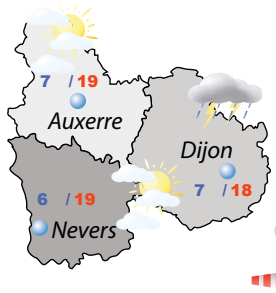


Perturbé
Les orages persisteront sur la région. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 18 à 20 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 20 km/h

Ste Rolande
Soleil : 06:12 - 21:14
Lune : 23:31 - 08:09

Dimanche 14 Mai



Mitigé
Le soleil sera bien présent mais quelques orages persisteront très localement.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 18 à 20 °C
Vents : Ouest 10 km/h

St Matthias
Soleil : 06:11 - 21:15
Lune : N.C. - 08:52

Prévisions à 7 jours

Lundi 15 au Mercredi 17 Mai :

Un temps clair s'annonce pour ces prochains jours.

Vents : Nord-Nord-Est à 10 km/h
T° mini. : 5 à 11 °C T° maxi. : 21 à 23 °C

Jeudi 18 au Dimanche 21 Mai :

Le temps sera couvert et pluvieux durant cette période.

Vents : Nord-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 4 à 14 °C T° maxi. : 15 à 17 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

DÉVELOPPEZ VOTRE VENTE DIRECTE
1 abattoir volaille CE avec services sur mesure
Ferme du Luteau

Notre métier, un poulet de qualité
Contactez-nous :
Abattoir Péricat - 02 38 34 94 17 - BEAUNE LA ROLANDE

/Édito

Christiane Lambert, présidente de la FNSEA

La FNSEA félicite Emmanuel Macron pour son élection à la présidence de la République après une campagne où se sont exprimés beaucoup d'attentes et d'espoirs mais aussi beaucoup d'inquiétudes.
Notre pays est traversé par une crise économique et sociale profonde qui touche de plein fouet le secteur agricole. Et pourtant, la tentation du repli ne l'a pas emporté.
Comme nous l'avions souhaité, c'est le choix d'une France forte dans une Europe protectrice et ouverte sur les grands enjeux qui a prévalu. Pour l'agriculture, l'avenir s'inscrit clairement dans une construction européenne consolidée dans les domaines économiques et sociaux. Plus d'harmonisation et moins de distorsions, plus de solidarité et moins d'égoïsmes nationaux, voilà vers quoi nous devons tendre pour une meilleure adhésion à l'esprit européen.
Les chantiers sont nombreux, et nous attendons du Président de la République qu'il mette en place une politique agricole volontariste, enfin à la hauteur des attentes des agriculteurs et de l'ensemble des acteurs agricoles, dans un contexte où les caprices du climat ajoutent une gravité particulière. Pour un vrai renouveau agricole, il est indispensable de faire davantage confiance aux agriculteurs, de renouer avec le progrès qui irrigue les projets, et de permettre à l'agriculture française de retrouver la place qu'elle mérite sur la scène internationale.
Pour cela, la FNSEA attend que ses treize propositions pour les 200 premiers jours soient reprises dans la feuille de route du prochain ministre en charge de l'Agriculture. Cette ambition doit s'incarner dans un ministère au périmètre élargi, intégrant l'agriculture, l'alimentation, la forêt et les territoires ruraux : c'est la combinaison de ces missions qui redonnera du souffle au développement économique des territoires, favorisant ainsi la réconciliation entre agriculture, environnement et société.
Pour la FNSEA, la priorité est de retrouver du revenu par un juste retour de valeur aux producteurs, tant les rapports de force déséquilibrés ont affaibli les capacités économiques des exploitations. Nous formulerons des propositions concrètes pour les États généraux de l'alimentation.
L'urgence est aussi la simplification des normes, urgence partagée par le Président de la République.

La FNSEA sera force de proposition quant au contenu de la loi annoncée. Persuadée que l'agriculture est une chance pour la France, la FNSEA sera un interlocuteur loyal et exigeant portant la voix des agriculteurs dans tous les débats, pour défendre et promouvoir une agriculture audacieuse et durable.

L'agenda agricole d'Emmanuel Macron

Surtranspositions, droit à l'erreur, états généraux de l'alimentation

Début avril, Emmanuel Macron, alors simple candidat, avait accordé un entretien à nos confrères du JDD, dans lequel il présentait l'agenda de ses premières réformes s'il était élu, dont beaucoup concernent l'agriculture.
Il prévoyait *«fin mai ou début juin»*, un projet de loi d'habilitation permettant au gouvernement *«d'agir par ordonnances pour mettre en place le droit à l'erreur»* face aux contrôles de l'administration.
Des textes doivent aussi *«supprimer les normes issues de la surtransposition»* et imposer *«la suppression d'une norme récente pour toute nouvelle norme votée»*.
Durant l'été, il souhaitait lancer *«les états généraux de l'alimentation»*, réunissant *«les associations de consommateurs, les agriculteurs, les distributeurs, et l'ensemble des filières pour évoquer une meilleure rémunération des producteurs et donner un cadre de modernisation de l'agriculture»*.
Il organiserait parallèlement *«une conférence des territoires»* pour établir *«un pacte de confiance avec les collectivités locales»*.
Toujours durant ce même été, il avait prévu *«un tour des capitales européennes»*, afin de proposer *«une feuille de route à cinq ans pour doter la zone euro d'un vrai budget et pour une une vraie Europe à 27 de l'environnement, de l'industrie et de la gestion des migrations»*.
A l'automne, il prévoyait *«un texte de finances publiques quinquennal»* et *«un projet de loi de finances pour 2018»*, qui comprendront notamment les *«principales mesures en faveur de l'emploi et de l'investissement, comme la baisse des charges, la baisse de l'impôt sur les sociétés»*.
En revanche, il souhaitait prendre plus de temps pour réformer l'assurance chômage dont il souhaite *«universaliser»* les droits: *«Tout cela sera finalisé au plus tard début 2018»*.

Environnement Les ONG veulent *«Un grand ministère du développement durable»*

Plusieurs associations environnementales (France nature environnement, Ligue pour les oiseaux, Réseau action climat, Humanité et biodiversité, Fondation Nicolas Hulot, WWF France, les Amis de la Terre et Surfrider foundation) ont adressé, le 9 mai, une lettre ouverte au nouveau président de la République Emmanuel Macron. Elles demandent la mise en place *«d'un grand ministère du développement durable, avec à sa tête un ministre d'État, numéro deux dans l'ordre protocolaire»*. Celui-ci traiterait d'écologie, de biodiversité, de climat, d'énergie, de transport, de logement, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de pêche et de mer. *«L'agriculture doit avoir un ministère à part entière»*, précise à Agra Florent Compain, président des Amis de la Terre, qui ajoute que des *«synergies fortes devront être trouvées»* entre ces ministères. S'agissant de l'alimentation, il souligne que la question doit être *«interministérielle»*.

François Purseigle *«Le clivage urbain/rural est trop simpliste»*

Pour François Purseigle, sociologue des politiques agricoles, ce deuxième tour de la présidentielle montre que la dichotomie vote citadin / vote rural est insuffisante pour expliquer le comportement des Français dans cette élection. *«Dire que la France rurale est acquise à Marine Le Pen est quelque peu erronée,* considère-t-il. *La France très agricole et rurale de l'Ouest résiste bien face au Front National bien que le secteur agricole y ait été très affecté ces dernières années»*. Pour lui, la ruralité qui a voté pour Marine Le Pen est *«une ruralité en crise sur les questions industrielles»*, davantage qu'agricoles. Cela s'accompagne souvent d'un recul des services publics et d'une déprise rurale. *«A y regarder de près, dans de nombreux départements ruraux, ce sont les villes moyennes qui donnent le ton du vote Le Pen, et non les petites communes»*, poursuit-il. Quant au vote des agriculteurs, *«ceux qui avaient voté François Fillon - une majorité au 1er tour - se sont sentis à l'aise pour se reporter sur Emmanuel Macron au regard de son programme agricole, d'autant que les consignes de vote ont été plus claires qu'à gauche»*, analyse François Purseigle.

▶ Zoom sur…

Le 2e tour de l'élection présidentielle en chiffres et en images



RÉUSSIR/T. MICHEL

Emmanuel Macron est le 8e Président de la Ve République. Il succédera à François Hollande, officiellement le dimanche 14 mai. Il est né le 21 décembre 1977 à Amiens (Somme).
Au lendemain de son élection, le journal *Le Figaro* titre « *La victoire en marchant* ». Pour *l'Humanité*, c'est « *Marine Le Pen battue et Macron sans adhésion. Un nouveau combat commence* ». Libération claque un « *Bien joué* » en une avec photo du nouveau président et un « *Bien fait* » en dernière page avec photo de Marine Le Pen. *Les Échos,* quotidien économique, retient le côté « *La France qui ose* ». Le mensuel Alternatives économiques de mai 2017 consacre sept pages aux « *douze travaux du président*».

LES RÉSULTATS

	Voix	% des exprimés	Rappel 1er tour voix	Rappel 1er tour % des exprimés
Emmanuel Macron	20753798	66,10	8656346	24,01
Marine Le Pen	10644118	33,90	7678491	21,30

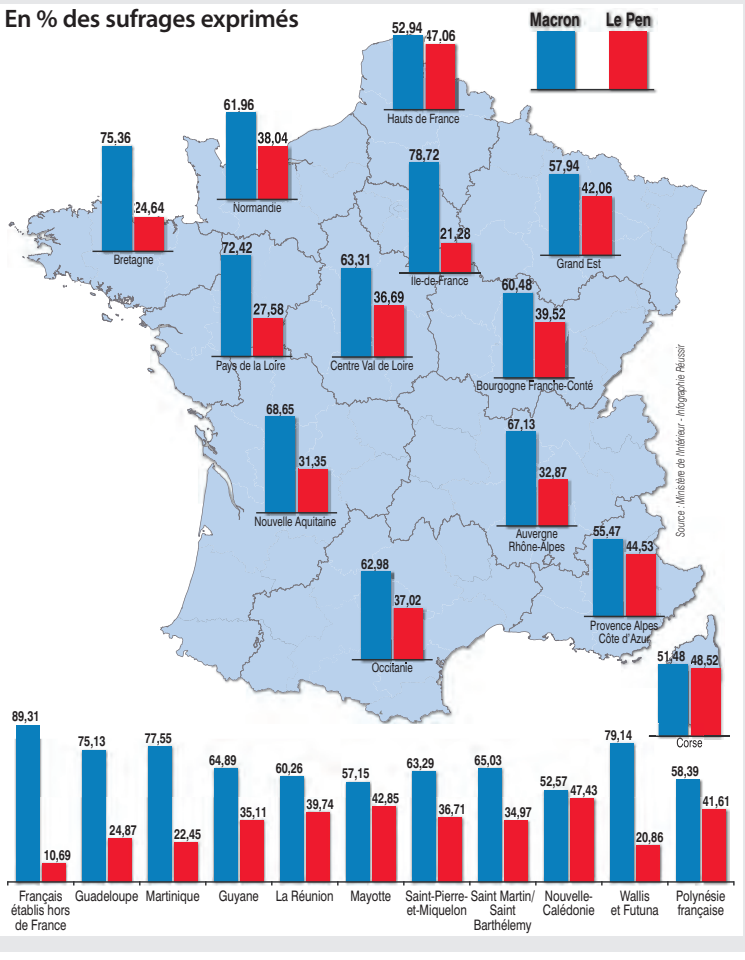
Source : Ministère de l'Intérieur

CHIFFRES GLOBAUX

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	47568588		
Abstentions	12101416	25,44	
Votants	35467172	74,56	
Blancs	3019724	6,35	8,51
Nuls	1049532	2,21	2,96
Exprimés	31397916	66,01	88,53

Source : Ministère de l'Intérieur

Vote par région au 2ème tour de l'élection présidentielle du 7 mai 2017



► Agenda

19-05 Assemblée générale de la FDSEA

La FDSEA de Côte-d'Or se réunit en assemblée générale vendredi 19 mai à la salle municipale de Sombernon. *"Quel avenir pour nos productions en zone intermédiaire?"* sera la thématique abordée, avec les participations d'Étienne Gangneron (vice-président FNSEA) et de Frédéric Perrot (président de la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté). L'ouverture de l'assemblée sera donnée à 13h45.

17-05 Plateforme orge d'hiver à Rouvres-en-Plaine

La Bourgogne Franche-Comté produit le tiers des orges d'hiver brassicoles du monde. Pour répondre aux attentes de la filière notamment sur les teneurs en protéines, Arvalis Institut du végétal met au point un modèle de culture sur orge d'hiver. L'objectif est de pouvoir piloter la culture en temps réel notamment pour gérer l'azote en fonction des besoins de la plante. Le rendez-vous est donné mercredi 17 mai après-midi à Rouvres-en-Plaine pour une visite d'une plateforme orge d'hiver avec, au programme: le pilotage de l'azote au champ, Faire du rendement : le champ des possibles, les dessous du champ. Avec la participation exclusive de Jean-Charles Deswarte, spécialiste Ecophysiologie Arvalis Institut du végétal

23-05 Formation éleveurs en conversion

Bio bourgogne, en partenariat avec Éleveurs Bio de Bourgogne, propose une formation *"Engraisser ses bovins pour la filière bio"* aux éleveurs de bovins bio ou en projet de conversion mardi 23 mai de 9 heures à 17h30 au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois. A l'issue de cette formation, les participants connaîtront les besoins de la filière viande bio et seront capables d'évaluer si l'engraissement de leurs bovins pour cette filière est une plus-value pour leur exploitation (rentabilité économique, temps de travail, satisfaction personnelle...). Ils auront également revu les bases techniques permettant de faire évoluer leur système vers plus d'autonomie et d'efficacité économique. Infos complémentaires et inscriptions auprès d'Aurélie Billon (06 80 43 16 97 ou aurelie.billon@biobourgogne.org)

La Région en visite dans l'Auxois-Morvan

Défense de la ruralité chez Didier Loison

Après un parcours dans l'Yonne, Marie-Guite Dufay, s'est rendue en Auxois-Morvan. Une courte halte agricole a permis à Didier Loison, éleveur ovin et producteur de fromages de brebis de promouvoir une agriculture de proximité et une production locale bien intégrée dans son environnement.



Marie-Guite Dufay, présidente de la région BFC accompagnée de quelques élus régionaux s'est arrêtée chez Didier Loison, après une visite sur deux sites industriels à la Roche en Brenil et avant de rencontrer les commerçants de bouche de Saulieu.

Quelle meilleure opportunité que celle de la visite de la présidente du Conseil régional pour promouvoir la ruralité et l'agriculture de proximité, ferments de la vie des campagnes ? C'était tout le propos de Didier Loison, éleveur ovin, producteur de fromages de brebis, qui a reçu Marie-Guite Dufay sur son exploitation, lors d'une visite qui avait conduit les élus régionaux à la Roche-en-Brenil dans un premier temps, sur deux sites industriels, chez Didier Loison ensuite et enfin, à Saulieu même, à la rencontre des commerçants de bouche du bourg, après un intermède culturel au eu centre ville.

D'abord la réalité économique : évoquant son installation et les investissements consentis pour se lancer dans la production de lait de brebis et la transformation fromagère, Didier Loison donne deux chiffres : les 130 000 euros (800 000 F de 1997) et les 400 à 500 000 euros de liquidités qui seraient nécessaires aujourd'hui pour une installation équivalente. Et les raisons ne sont pas seulement à chercher dans l'évolution des normes selon l'éleveur, mais bien dans l'augmentation des prix depuis 20 ans. Ce grand écart expliquerait en partie la difficulté de reprise ou de création d'entreprises agricoles et la désertification des campagnes. Pour résister aux vents contraires, les structures s'agrandissement, mais *«l'agrandissement et la diminution des structures agricoles et des familles d'agriculteurs ne jouent pas en faveur de la vitalité des territoires ruraux»* déplore l'éleveur. Certains territoires résistent encore, comme cette communauté de communes et la ville de Saulieu, qui conservent un tissu commercial dynamique et un vrai marché hebdomadaire où les produits locaux tiennent le haut du pavé. La politique volontariste des collectivités locales fait le reste, mais l'équilibre reste fragile. Et il n'est pas toujours facile pour des agriculteurs porteurs de projet d'appréhender la complexité des rouages administratifs permettant d'accéder à certaines aides. Anne-Catherine Loisier, maire de Saulieu et conseillère régionale, rappelle ainsi qu'il est *«important de favoriser l'accessibilité des structures régionales aux producteurs»* et de clarifier les circuits d'information.

Initiative, innovation et qualité

L'initiative individuelle, l'innovation et la qualité des productions participent activement à la pérennité économique des petites structures agricoles. Didier Loison a commencé par diversifier sa production : ovins viande et brebis laitières dont tout le lait est transformé. Puis par diversifier ses spécialités fromagères: fromage frais et affiné, tome, fromage à pâte molle et yaourts. Il oriente maintenant sa réflexion d'une part vers une conversion en bio (ce qui cadre déjà avec l'essentiel de ses pratiques) et, d'autre part, une possible ouverture vers l'accueil à la ferme et le tourisme rural. Maintenant, pour que la ruralité vive, il faut aussi être sans cesse dans le mouvement et bien s'intégrer dans son environnement. Pour Didier Loison, il est important de sortir du cadre de son activité, de s'impliquer en participant à certaines activités ou du moins en les facilitant : *«il faut bien sûr se démarquer par la qualité de ses produits, mais il faut aussi savoir s'investir socialement, en participant à la vie de la société et à des actions collectives»* insiste l'agriculteur.

Message reçu par Marie-Guite Dufay qui rappelle l'attention de la Région *«à accompagner le développement de cette agriculture de proximité»*, bien intégrée sans son environnement et porteuse de valeur ajoutée pour les territoires ruraux. *«Il ne s'agit pas d'opposer rural et urbain»* rappelle-t-elle, *car l'action de la Région vise justement à favoriser cette diversité»*. *«Nous voulons accompagner tout ce qui peut durablement apporter de la valeur ajoutée sur les territoires»* résume la présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

ANNE-MARIE KLEIN



Didier Loison continue sa démarche de diversification et réfléchit à de nouvelles orientations qui concerne son activité et ses pratiques agronomiques.

Is sur Tille

Découverte de l'agriculture et des métiers agricoles



La FDSEA de Côte-d'Or, en partenariat avec l'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture), poursuit les actions de promotion de l'agriculture et de ses métiers. Deux classes de Quatrième et Troisième du collège d'Is-sur-Tille ont visité l'exploitation en polyculture élevage allaitant du Gaec Asdrubal mardi 2 mai. Les différentes productions (cultures, élevage et méthanisation) ont été présentées aux élèves. Ces derniers ont pu se rendre compte par eux-mêmes de la réalité d'une exploitation agricole. Auparavant, ces jeunes avaient suivi une présentation en classe sur l'agriculture (les différentes productions animales et végétales, les enjeux du secteur…), ses métiers et les formations pour y parvenir. Curieux et attentifs, les élèves ont posé les questions qu'ils souhaitaient et ont découvert une entreprise de proximité qui emploie deux salariés à temps plein. Certains d'entre eux envisagent d'ailleurs une formation dans le domaine agricole.

FDSEA 21

Échelon local «Montbard / Précy-sous-Thil / Semur-en-Auxois / Venarey-les-Laumes (21)

Un module senior très suivi

Pour répondre à la nécessité de rester mobile, les délégués de l'échelon local de Montbard, Précy-sous-Thil, Semur-en-Auxois et Venarey-les-Laumes se sont mobilisés pour la mise en place du module *«Conduite seniors, sestez mobiles»*.



Mardi 04 avril 2017, au Centre Social de Semur-en-Auxois, une douzaine de personnes a assisté à la deuxième séance du module *«Conduite seniors, restez mobiles»* en présence de Marilou Decaens et de Simon Crabières, volontaires service civique au sein de la Prévention Routière et de Mario Zaccardi, animateur de l'échelon local à la Caisse Régionale MSA de Bourgogne. Durant cette deuxième séance, les participants ont travaillé sur le code de la route à travers deux quiz, le carrefour giratoire, l'éco-conduite, l'analyse d'un accident avec commentaire d'un médecin et le constat amiable. Ces différents thèmes ont fait l'objet d'une multitude de questions.
Lors des prochaines rencontres il est prévu d'aborder les infractions et sanctions, les risques au volant, les temps de réaction… Ces informations et la participation active et interactive de chacun permettent de conforter les participants dans leur pratique de la conduite en favorisant l'autonomie des seniors tout en conservant le lien social…
Les animateurs n'ont pas manqué d'illustrations et d'humour, tout en insistant sur les dangers de la route et la prudence dont chacun doit faire preuve ! Echanges de pratiques et d'expériences, convivialité, cette f formation a été appréciée de tous les participants pour ces riches moments de partages.
La dernière séance se déroulera le 16 mai prochain. Un pot de l'amitié, assuré par Thérèse Canat, élue MSA, viendra clore cet atelier.

MSA

Éditorial

«Les années se suivent et se ressemblent»



Nous ne sommes pas épargnés par les aléas climatiques, nous le déplorons une fois de plus. En effet, nous avons vécu un mois d'avril particulièrement sec sur notre département. Comme si cela ne suffisait pas, nous avons eu un épisode de gel assez marqué suivant les régions. Celui-ci a occasionné des dégâts dans le Châtillonnais, sur le plateau et dans les fonds de vallée. Les dégâts sont notamment importants dans les vignes du Châtillonnais et les coteaux de l'Auxois. Du gel d'épis est constaté dans de nombreuses parcelles d'orge d'hiver et même dans certaines parcelles de blé. Les colzas ont été largement affectés eux aussi par le gel et la neige qui s'est également invitée. Il faudra attendre quelques semaines pour estimer réellement les dégâts mais nous pouvons d'ores et déjà dire que bon nombre d'exploitations céréalières seront lourdement impactées financièrement, en fonction de leur souscription, ou non, à l'assurance aléas climatiques. La situation n'est guère plus favorable dans les zones d'élevage malgré une mise au pré réalisée dans de bonnes conditions. La pousse de l'herbe et des luzernes a été stoppée. Si la pluie est abondante en mai, la situation pourra se redresser mais la vigilance reste de mise. Pour le moment, nous ne pouvons pas espérer un quelconque rattrapage par les prix car ces derniers restent bas pour la viande, le lait et les céréales. La situation est alarmante et interroge. C'est dans ce contexte que je vous invite à notre assemblée générale qui se déroulera le 19 mai à Sombernon. L'avenir de nos productions en zone intermédiaire sera la thématique de cette réunion. Étienne Gangneron, vice-président de la FNSEA en charge du dossier zone intermédiaire et Frédéric Perrot, président de la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté, seront notamment parmi nous. Nous vous attendons nombreux à ce rendez-vous.

Fabrice Faivre,
président de la FDSEA de Côte-d'Or

▸ Rendez-vous

14 mai à Thorey-sous-Charny

6ème marché de paysans et artisans

Les artisans et paysans de l'Auxois vous donnent rendez-vous le 14 mai à Thorey-sous-Charny, à la cave d'Aurélien Febvre pour la 6ème édition du marché itinérant paysans et artisans. Une trentaine d'exposants, artisans et paysans, vont proposer le fruit de leur travail dans les fermes et les ateliers : volailles, lapins, viandes de boeuf, de veau, d'agneau, de canard, de porc, fromages, confitures, miels, pains, vins, bières, bijoux en plumes, objets en cuir, ébénisterie, rénovation de bâtiments avec des produits naturels, laines et mohairs...
Le tout agrémenté de nombreuses animations : la Ferme se déplace, musique et danses traditionnelles, démonstrations de vannerie, ferronnerie d'art, atelier corde, meubles en cartons... Le midi, restauration chaude ou froide exclusivement à base des produits des fermes et dans de la vraie vaisselle, car l'environnement cela compte vraiment! Marché ouvert de 10h à 18h.

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

Social

La FDSEA 21 organise une réunion locale sur la complémentaire santé

Le jeudi 4 mai, la FDSEA 21 a organisé une nouvelle réunion d'informations sur la complémentaire santé à la CAVB.

Une cinquantaine de viticulteurs s'étaient déplacés pour cette première réunion de l'année afin d'anticiper l'embauche de saisonniers pour les travaux en vert.

Satisfaits des avancées obtenues par les négociations collectives, certains regrettaient malheureusement encore les problèmes de gestion et le manque d'informations de la part de la MSA. La FDSEA 21 s'est engagée à faire remonter ces informations auprès la MSA en espérant obtenir des améliorations.

De nouvelles réunions d'informations seront organisées par la FDSEA 21 à destination des employeurs.

EMMANUELLE BAUMONT
JURISTE EN DROIT SOCIAL
FDSEA 21



Complémentaire santé, les nouveautés au 1er avril 2017

Depuis le 1er avril 2017, l'avenant n°5 en date du 28 septembre 2016 est applicable et modifie le régime des contrats de moins de 3 mois. Techniquement, selon la situation du salarié, plusieurs solutions sont à envisager :

Gestion des CDI et des CDD de plus de 3 mois (avec date de fin)

Les CDI et les CDD de plus de 3 mois (avec date de fin) sont affiliés automatiquement par la MSA le 1er jour du mois suivant l'embauche.

Si le salarié fait une demande écrite de dispense d'affiliation *«salarié»*, l'employeur doit, quant à lui, faire une demande de dispense *«affiliation entreprise»* auprès de la MSA et renouveler cette dispense chaque année civile.

Tous les documents sont à trouver sur le site : https://www.masante-prev-agricole.org/documents

Gestion des contrats de moins de 3 mois

Les contrats de moins de 3 mois sont exclus du régime de frais de santé négocié par la branche agricole. Ainsi, il n'est pas nécessaire que le salarié fasse une demande écrite de dispense. Nous conseillons aux employeurs de demander aux salariés de fournir un justificatif de leur situation (attestation ou carte de tiers payant).
Cependant, les salariés couverts par une assurance individuelle peuvent faire une demande de versement santé dans les 21 jours qui suivent l'embauche.
C'est une participation de l'employeur au financement de la complémentaire santé individuelle versée sur le bulletin de paie. Le calcul du versement santé reste identique, à savoir le nombre d'heures réelles effectuées par le salarié dans le mois multiplié par la part employeur pour la complémentaire santé d'entreprise (minimum 18,70 € chez AGRICA) majoré de 25 %. Cette participation est exonérée de cotisations sociales mais est soumise à la CSG/CRDS.

Gestion des CDD de plus de 3 mois (sans date de fin)

Les CDD de plus de 3 mois, sans date de fin prévue dans la DPAE, ne sont pas gérés par la MSA. Il est toutefois nécessaire que le salarié fasse une demande de dispense écrite et justifiée auprès de l'employeur.

Pour affilier le CDD qui dépasse les 3 mois dans l'entreprise, il faudra se rendre sur le site d'Agrica : https://www.masanteprev-agricole.org/affiliation-en-ligne

Pour de plus amples informations ou pour nous faire part de difficultés rencontrées, n'hésitez pas à contacter le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 : sje@fdsea21.fr / 03.80.68.67.68.

EMMANUELLE BAUMONT
JURISTE EN DROIT SOCIAL
FDSEA 21

Made in viande

Deux visites en Côte d'Or

L'EARL du Larry à Planay et le Gaec Guyon Père et Fils à Rouvres-sous-Meilly ouvriront prochainement les portes de leur ferme.

L'opération de communication Made in viande se déroule partout en France du 17 au 21 mai. En Côte-d'Or, deux rendez-vous sont proposés près de Pouilly-en-Auxois et Châtillon-sur-Seine.

Le Gaec Guyon Père et Fils tout d'abord, proposera la visite de son exploitation située à Rouvres-sous-Meilly à des scolaires vendredi 19 mai de 10 heures à 16 heures. Dominique et Antoine Guyon inviteront les plus jeunes préalablement inscrits à découvrir leur élevage bovins viande et ovins situé au cœur de l'Auxois.

L'EARL du Larry à Planay assurera la seconde porte ouverte de Made in viande en Côte-d'Or. Hubert Coucheney ouvrira les portes de sa bergerie vendredi 19 et samedi 20 mai à tout public avec trois créneaux horaires réguliers : de 10 heures à 12 heures, de 14 heures à 16 heures et de 16 heures à 18 heures.

Le public pourra visiter un atelier ovin composé de 230 brebis et agnelles. L'exploitant côte-d'orien présentera par la même occasion ses différentes productions végétales (prairie, luzerne, pois, chanvre, blé et orge).

Pour rappel, Made in viande permet chaque année aux acteurs de la filière élevage et viande de partager leurs métiers, leurs quotidiens et leurs valeurs.

AURÉLIEN GENEST

Témoignage «Montrer ce que l'on fait»



Dominique Guyon et Hubert Coucheney participeront pour la toute première fois à Made in viande. *«Comme tout autre événement de ce type, il ne faut pas manquer la moindre occasion de mettre en avant la qualité de notre viande»* souligne Dominique Guyon, *«il est important de montrer toutes les garanties que l'on apporte aux consommateurs. Notre filière ne tourne pas bien rond depuis un petit moment, nous sommes bafoués par Bigard qui mélange notre viande avec d'autres et il est important de corriger le tir par la communication. Les marges sont consommées par les Grandes surfaces et les gros trafiquants qui ont le monopole en France. Si l'on ne communique pas sur nos métiers et sur nos produits, une chose est sûre, la situation ne fera qu'empirer».* Même son de cloche chez Hubert Coucheney, qui insiste sur la nécessité de *«casser»* une certaine image de l'élevage : *«De plus en plus d'associations se mobilisent contre la viande, c'est regrettable. L'une des seules choses qui est en notre pouvoir est de faire connaître les différentes facettes de nos pratiques aux yeux de tous. Montrer au grand public comment nous travaillons ne peut être que bénéfique. Je ne sais pas si cela sauvera la donne, mais ça ne pourra pas être pire que la situation actuelle».*

Jeunes agriculteurs

Arnay-le-Duc prend date

La fête départementale de l'agriculture se tient cette année à Mimeure dans le canton arnétois. Les JA sont déjà à pied d'œuvre avec le démarchage des partenaires.

Mine de rien, l'été n'est plus trop loin ! Les JA d'Arnay-le-Duc et de Nolay préparent la grande fête départementale de l'agriculture qui aura lieu les 26 et 27 août sur la commune de Mimeure. À plus de trois mois de l'évènement, il n'est, bien sûr, pas encore question d'installer le moindre stand ni encore moins d'amener des animaux de la ferme sur le lieu de la fête. Le travail reste avant tout administratif avec la rédaction d'un lourd dossier sécurité, sans oublier l'essentiel démarchage des futurs partenaires. *«La mise en place de cette manifestation nécessite de lourds moyens humains, matériels et financiers»* souligne à ce titre le président de la fête Mickaël Pacaut-Mimeur, agriculteur à Voudenay. Un courrier vient d'être envoyé à différents organismes susceptibles de vouloir se greffer à l'évènement via une participation et/ou une présence dans le plan de communication. Celui-ci prévoit la distribution de 10 000 catalogues et 30 000 flyers. Pas moins de 1 500 affiches seront également fabriquées. Le comité d'organisation composé de Mickaël Pacaut Mimeur (président), Florian Dureuil (vice-président), Damien Lhomme (trésorier) et Vincent Carementrant (secrétaire général) remercie par avance les partenaires qui sauront répondre présent pour ce rendez-vous qui devrait attirer plusieurs milliers de visiteurs comme à chaque édition.
Pour tout renseignement et contact : ja21.syndical@orange.fr ou 03 80 68 67 71.

AURÉLIEN GENEST

Zoom sur... Un projet pédagogique

Le comité d'organisation souhaite intégrer les écoles du canton dans un projet pédagogique sur le thème de l'agriculture. L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes au fonctionnement d'une ferme et d'éveiller leur créativité par la réalisation de maquettes. Les enfants seront libres d'utiliser les matériaux et les techniques de leur choix pour reproduire en 3D une ferme dans son intégralité. Chaque école travaillera sur un élément différent de la ferme (étable, écurie, poulailler …). Les travaux seront ensuite assemblés pour reproduire la globalité d'une exploitation agricole. Chaque école devra réaliser ces maquettes sur une palette en bois afin de faciliter l'assemblage final. Le projet sera présenté au public le week-end de la fête de l'agriculture.



L'affiche de l'évènement rappellera l'animation phare du week-end : la tenue d'une manche du championnat de France de rodéo.

Voici
la crème
de la
CRÈME!



En partenariat avec
CONCOURS "UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE"
CLUB GASTRONOMIQUE Prosper Montagné

Talents Gourmands Crédit Agricole | Champagne Bourgogne 2017

Découvrez les lauréats de votre région :

Sébastien Menassol



Catégorie **Agriculteur**
La Montagne au Safran
5, rue de l'Huilerie
52190 Leuchey

Élise Bazzana



Catégorie **Artisan**
Liqueurs Joannet Jean-Baptiste
4, rue Amyntas-Renevey
21700 Arcenant

Nicolas Arnold



Catégorie **Restaurateur**
Auberge des Tilleuls
8, place de l'Église
21380 Messigny-et-Vantoux

Retrouvez l'ensemble des résultats sur talents-gourmands.fr

CRÉDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE
Bottin Gourmand

E 901331 – 03/2017 - Édité par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes.

Mesures MAEC

«Des exploitations vont tomber»

Une trentaine d'agriculteurs ont rencontré, ce mardi 2 mai à Brassy, Jean-Philippe Caumont, directeur du Parc naturel régional du Morvan et le président du Parc Patrice Joly. L'occasion pour eux de faire remonter leurs inquiétudes, notamment concernant les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques).



A l'entrée du bourg de Brassy, les agriculteurs interpellent le président du Parc Patrice Joly et le directeur Jean-Philippe Caumont.



Explications dans la salle des fêtes. De gauche à droite : Laurent Paris, administrateur de la FDSEA58, Jean-Philippe Caumont, directeur du Parc, Patrice Joly, président du Parc, Eric Boucher, responsable fédéral du canton de Montsauche, Alexandre Mocellin, responsable des JA de Montsauche.

«*Si on vient te prendre en photo chez toi alors que tu travailles, je ne suis pas sûr que ça te plaise !*». Ce mardi 3 mai en fin d'après-midi, sur la commune de Brassy dans le canton de Montsauche, le ton est donné. Réunis à l'entrée du bourg, en bordure de terrain agricole, une trentaine d'agriculteurs prennent à parti Jean-Philippe Caumont, directeur du Parc et le président, Patrice Joly. À l'origine de cette rencontre, une méprise au sujet dudit terrain agricole en bordure de route. Il y a deux semaines environ, Julien Bouché, éleveur à Brassy, y était pris en photo en plein défrichage par Pascal Fichot, un exploitant agricole en contrat de prestation de services avec le Parc. Ce dernier se plaignant du travail de l'agriculteur, accusé de détruire le paysage et d'empêcher la nidification des oiseaux. Dans un contexte économique déjà marqué par la crise, il n'en fallait pas plus pour mettre le feu aux poudres. «*J'ai acquis ce terrain il y a un an et demi, explique Julien Bouché, afin d'y faire paître mes vaches. Il a donc fallu que j'assainisse le champ afin d'y laisser pousser l'herbe. J'étais avec Frédéric Bobin quand un homme a débarqué, me reprochant de couper et de nettoyer. Je lui ai dis que j'étais chez moi et que je faisais ce que je voulais ! C'est inadmissible que l'on vienne nous embêter lorsqu'on travaille… On a autre chose à faire que de régler des comptes*» Devant Jean-Philippe Caumont et Patrice Joly, l'éleveur ne décolère pas. À ses côtés, d'autres agriculteurs font entendre leur voix. Les responsables du Parc se défendent. «*La situation est certainement due à une méprise car le Parc n'a rien à voir avec ça et pour nous il n'y a aucun problème*», affirme Patrice Joly. Le président se dit même «*plutôt satisfait qu'il y ait une réouverture de parcelle agricole, surtout à l'entrée d'un village.*» Une satisfaction que partage le directeur du Parc Jean-Philippe Caumont : «*Nous connaissons bien cette parcelle et cela ne nous pose aucun problème qu'il y ait des travaux agricoles. Au contraire, cela donne une image plutôt positive du bourg.*» Affirmant que le Parc souhaitait «*entretenir un dialogue permanent avec les agriculteurs*», les responsables ont suivi les éleveurs dans la salle des fêtes afin de recueillir leurs doléances. L'affaire de la photo volée n'étant que l'arbre qui cache la forêt, pour des agriculteurs avant tout inquiets pour la santé de leurs exploitations.

Inquiétude au sujet des MAEC

À l'intérieur de la salle des fêtes, le ton monte vite. C'est au tour des MAEC de passer sur le grill avec en ligne de mire : le rejet d'une cinquantaine de dossiers pourtant recevables, parmi les 430 déposés il y a deux ans. «*Que répondez-vous aux agriculteurs qui ont souscrit à ces aides il y a deux ans et qui aujourd'hui reçoivent un courrier leur notifiant qu'ils n'y ont pas droit et qu'en plus, ils doivent rembourser une partie de la somme ?*» interroge un agriculteur. «*Un Parc doit travailler à son développement local*», répond Patrice Joly. «*Et nous nous sommes battus pour que l'enveloppe du Parc qui était de 7,8 M€ passe à 20M. Nous avons obtenu 14M€, donc le territoire est mieux doté que par le passé, soyez-en convaincus. Mais nous avons reçu un nombre de dossiers très importants et des priorités ont dû être mises en œuvre. Aujourd'hui une cinquantaine d'exploitations ne sont pas retenues mais nous sommes intervenus dès maintenant pour que le délai d'instruction de deux ans soit pris en compte par la Région et l'Europe et que les avances ne soient pas reprises.*»

Pour les agriculteurs concernés, ces réponses négatives données à une cinquantaine d'exploitations du Morvan, à priori éligibles aux MAEC, sont néanmoins lourdes de conséquences. Pour le moral comme pour la trésorerie. «*Il y a des exploitations qui vont tomber, assure un exploitant. Moi j'avais anticipé il y a deux ans et ce n'est pas normal que certains dossiers aboutissent et pas d'autres.*» Si le Parc a saisi le ministère de l'Agriculture afin que les avances ne soient pas réclamées, il n'en demeure pas moins seulement un «opérateur» dans l'histoire.
Lui-même soumis au cahier des charges très strict auquel sont soumises ces aides environnementales. Patrice Joly et Jean-Philippe Caumont se disent impuissants face au désarroi des agriculteurs.

CÉLINE CLÉMENT

«On me demande de rembourser 8000€ !»



Martial Beaudequin, éleveur à Gacogne, fait partie des 50 dossiers MAEC rejetés dans le Morvan. «*J'ai souscrit à ces aides il y a deux ans parce qu'on me les avaient promis, en me disant que ces mesures étaient faites pour nous. J'ai monté un dossier, participé à une formation d'un jour à Lormes, formation qui m'a coûté 50€. Je rentre dans le cahier des charges et corresponds aux critères : chargement peu élevé, quasiment pas d'engrais, et les fameuses petites fleurs sur mon exploitation. Seulement voilà, l'enveloppe n'est pas assez grosse donc il y a un ordre de priorité pour les jeunes agriculteurs, les Natura 2000, Bibract, et je ne figure pas dedans. Donc j'ai reçu un courrier de la DDT il y a un mois, pour me dire que je n'aurai aucune aide et que je devais rembourser l'avance de 8000€ qui m'a été faite l'année dernière. Pour moi c'est ahurissant ! Ce qu'on veut ce sont des mesures pour tout le monde ou rien du tout. Il faut baisser les plafonds afin que tout le monde y ait droit, ou au moins qu'on ne nous demande pas de rembourser ! Cela met nos exploitations en péril.*»

Zoom sur…

Des aides pour les «prairies remarquables»

Les MAEC sont destinées aux exploitations ayant une certaine proportion de prairies remarquables (prairies paratourbeuses et ou humides, prairies mésophiles riches en espèces, prairies intraforestières ou de lisière forestière et prairies sèches) avec respect d'un taux de spécialisation herbagère et pastorale dans la SAU de 70% minimum, d'un taux de chargement maximum de 1,4 UGB/ha et d'un respect de 30% de surface cible engagée.
Cette mesure est focalisée sur la gestion et la durabilité des prairies permanentes par le maintien de pratiques existantes (préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité, atténuation du changement climatique, lutte contre l'érosion des sols, etc.) sur des systèmes herbagers mixtes et pastoraux.

Viticulture – Coteaux du Giennois

Le syndicat vise la cour des grands

Nouveau logo et nouvelle stratégie de communication... Les Coteaux du Giennois ont bien l'intention de rentrer dans la cour des grands. Les 40 producteurs de l'appellation se réunissaient jeudi 11 mai en assemblée générale.



«On a une variété, une mosaïque de terroirs très riche» avance Marc Thibault, vice-président des Coteaux du Giennois.

Oubliée la vieille image du vin de table trônant sur la table de tous les jours. Les vins des Coteaux du Giennois préfèrent revêtir l'habit du dimanche.
Et redorer leur blason, c'est bien l'intention des 40 producteurs qui composent l'appellation. Bien qu'encore confidentielle et locale, celle-ci ne cesse d'ailleurs de gagner en lettres de noblesse. *«Aujourd'hui nous sommes une quarantaine de producteurs de raisin qui cultivons 2/3 des superficies sur la Nièvre et le reste sur le Loiret. Si l'appellation peut planter à terme plus de 600 ha, actuellement nous ne sommes qu'à 200 ha»*, explique Marc Thibault, vice-président du syndicat. L'appellation s'est dotée à cet effet d'une toute nouvelle punch line, jeune et dynamique : *«Coteaux du Giennois...Osez !»*
Le métier de vigneron a évolué, celui-ci est maintenant un commercial qui doit savoir valoriser son vin.
Avec cinq autres vignerons, Marc Thibault était présent sur le Salon Vino Vision dont la première édition a eu lieu en février à Paris. L'objectif : gagner en visibilité, en notoriété et commercialiser davantage notamment à l'export. Une réussite.
Pour cela l'appellation s'est appuyée sur l'image bucolique des sables de la Loire et a joué sur la notion de montée en gamme de ses vins.

Une appellation riche en diversité

La particularité de l'appellation tient notamment à la diversité du terroir. Les parcelles dispersées longent la Loire sur 50 km de long, une succession de vallons qui finit sa course sur les rives du fleuve. *«On a une variété, une mosaïque de terroir très riche, précise Marc Thibault. De plus en plus les vignerons séparent les cuvées de chaque terroir, ce qui donne une panoplie de vins de découverte très large»*. Et avec l'AOC obtenue en 1998, l'appellation a encore gagné en notoriété. De la fraîcheur minérale des Sauvignon blanc aux notes fruitées des Pinot noir et Gamay, plus ou moins légers et structurés selon les zones, les différentes cuvées offrent *«une réelle authenticité, une réelle particularité»* à des rapports qualité prix intéressants. Celles-ci séduisent désormais les grandes tables de restauration. Une évolution qui s'explique par *«une vraie professionnalisation du métier depuis quelques années, une meilleure sélection des cépages pour un choix plus qualitatif»*, explique Marc Thibault. Cette identité indépendante et qui n'a rien à envier à sa voisine de Pouilly et de Sancerre, s'exporte aussi dans de nombreux pays puisque 20% de la production part à l'export.

Des vins qui séduisent à l'étranger

Royaume-Uni, Irlande, Etats-Unis, Belgique et Norvège : tels sont les principaux pays friands de Coteaux du Giennois. Des chiffres encourageants qui témoignent d'une meilleure image de la région Bourgogne à l'étranger. *«On est à un tournant avec la mise en place de nouveaux terroirs et la valorisation de notre région de plus en plus touristique. Notre AOC traditionnelle est en train de s'affirmer comme une appellation dans le sens terroir et savoir-faire de l'homme»*. Cette clientèle étrangère, les producteurs des Coteaux souhaitent la capter encore davantage. Soutenue par l'Interprofession, la Sicavac et l'ensemble des vignobles du nord de la France, l'appellation s'est fixée différents objectifs pour les années à venir : cibler les professionnels français et les importateurs des pays principaux. Pour cela les producteurs comptent sur un nouveau visuel, déjà présenté lors du salon Vino Vision, mais aussi sur de meilleures conditions climatiques que ces dernières semaines. Si de bons paramètres sont réunis, les surfaces devraient doubler d'ici 2018 pour atteindre 5 ha.

Céline Clément

Emploi

Recours au CDD : soyez vigilants!

En droit français, la norme étant le CDI à temps plein, soyez vigilants sur les règles à prendre en compte pour réussir vos prochains CDD.

La conclusion d'un contrat à durée déterminée n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un écrit. Quel que soit le motif pour lequel il est conclu, ce contrat ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet, de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Conclu en dehors du cadre légal, il peut être considéré comme un contrat à durée indéterminée.

Le CDD doit faire l'objet d'un écrit comportant plusieurs mentions obligatoires et doit être remis au salarié dans les deux jours suivant l'embauche.

Les différents cas de recours au CDD
• Remplacement
• Accroissement temporaire d'activité
• Emploi saisonnier : pour des travaux liés au cycle végétal (moisson, fenaison, cueillette, récolte…)
• Contrat d'usage : exploitation forestière, contrats vendanges
• Contrats aidés : emplois d'avenir, contrat unique d'insertion (CUI)…
En dehors de ces cas de recours, il n'est pas possible de faire un CDD, le risque étant de voir le CDD requalifié en CDI. La fin du CDD peut alors être considérée comme un licenciement abusif.

Durée du contrat et succession de CDD :

Le contrat est conclu pour une durée limitée qui doit être précisée dans le contrat dès le départ.
• Si le contrat a un terme précis, alors il prend fin de plein-droit à la date prévue.
• Si le contrat a un terme incertain alors il prend fin à la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu. Le contrat doit prévoir une durée minimale.
Le CDD peut être renouvelé deux fois sans dépasser la durée légale maximale de 18 mois (sauf cas particuliers). En cas de renouvellement, un avenant devra être signé.
Lorsqu'un CCD prend fin, il n'est pas possible d'embaucher sur le même poste de travail un autre CDD sans avoir respecté une période de carence (sauf remplacement et saisonnier). Le délai de carence du CDD correspond soit au tiers de la durée du CDD, s'il dure 14 jours minimum, renouvellement inclus, soit à la moitié de la durée du CDD s'il a une durée inférieure à 14 jours, renouvellement inclus.

Indemnités :

Dans certains cas une indemnité de précarité est versée au salarié à la fin de son contrat. Son montant est de 10% de la rémunération totale brute perçue pendant l'exécution du contrat de travail. Cette indemnité n'est pas due dans le cadre des contrats saisonniers.
Une indemnité compensatrice de congés payés est versée si les congés payés n'ont pas été pris pendant la durée du contrat.

Pour toute question sur le recours au CDD, n'hésitez pas à contacter votre service emploi au 03 86 93 40 94.

C.Rigaudeau
Service emploi - FDSEA 58

Ce qu'il faut retenir :

- Les cas de recours au CDD sont limités. Soyez vigilants dans la rédaction du contrat.
- Attention au délai de carence entre deux contrats.
- Sauf exceptions, une indemnité de précarité de 10% doit être versée au salarié en fin de contrat.

Le service emploi peut vous accompagner dans la rédaction de vos contrats, n'hésitez pas à nous contacter au 03 86 93 40 94

▸ Agenda

Éliminitation des déchets de soins vétérinaires

Calendrier des collectes des fûts

• Lundi 15 mai
Alligny Cosne : Coopérative Epi Centre, Suchet. (08h00 - 08h45)
Varzy : Coop. Épi Centre, route de Champlemy (09h15 - 10h45)
Corbigny : Sicagemac route de St Saulge. (11h15 - 13h00)
• Mardi 16 mai
Sermoise : GDS, ZA du Clos Ry. (08h00 - 09h30)
Guerigny : Coopérative Epi Centre, ZI Villemenant. (10h00 - 10h45)
Châtillon : Coopérative Epi Centre route d'Aunay. (11h30 - 13h00)
• Mercredi 17 mai
Moulins Engilbert : Sicafome 29 Route de Chatillon. (08h00 - 9h45)
Château Chinon : parking Jean Sallonnyer. (10h15 - Arrivée 11h15)
Montsauche : parking près du Crédit Agricole: (11h45 - 12h45)
• Jeudi 18 mai
Decize : Coop. Épi Centre route de Champvert. (08h00 - 09h45)
Cercy la Tour : Coop. Épi Centre route de Decize. (10h15 - 11h45)
Luzy : gare - coopérative agricole Teol. (13h00 - 14h30)
Merci de se conformer aux dates et horaires indiqués, aucune autre possibilité de collecte n'est prévue pour 2017.
Les 2 fûts doivent être remis fermés, l'autocollant «code barre» reçu avec la facture collé sur le fût de 50 litres (ou à défaut inscrire votre numéro d'élevage). Un bon de prise en charge sera délivré et devra être conservé.
Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50l et petit fût) moyennant 27,50 € TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société EDC, seuls les règlements par chèque seront acceptés.
Pour tout renseignement complémentaire, téléphoner au GDS: 03 86 90 18 90

12/05 Foire aux culards de Moulins-Engilbert

Le comité des foires organise en collaboration avec la Sicafome, sa traditionnelle foire aux culards vendredi 12 mai à la Sicafome de Moulins-Engilbert.
Les bêtes seront jugées de 6h à 8h avant d'être mises à la vente jusqu'à 15h. Destinée à un public de professionnels, cette foire a acquis une véritable renommée et sert aujourd'hui de référence pour des acheteurs de toute la France.

L'amicale des lycées agricoles dans l'Yonne

L'amicale des lycées agricoles de Magny-Cours Challuy organise une sortie dans l'Yonne à la rencontre d'anciens élèves le dimanche 14 mai.
Au programme : dégustation de Chablis chez Mickael Mothe, puis repas et découverte des élevages de canards et d'Aubracs chez Emmanuel Hivert.
Tarif : 18€ adhérent, 20€ non adhérent
infos et réservation au 0786888250

Jeux InterJA à Saint-Hilaire en Morvan

C'est la 2e édition des Jeux InterJA samedi 13 mai à Saint-Hilaire en Morvan, chez Laurent Aubossu, à partir de 13h30. 10 équipes de 6 joueurs s'affronteront dans différents jeux. Les JA de tous les cantons de la Nièvre seront présents, et comptent sur la participation de nombreux spectateurs.
Le soir un repas est proposé sur l'exploitation, au tarif de 12€. Menu : salade piémontaise - saucisse frites - fromage - tartelette
Réservations au 07 86 95 37 96

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Élevage de percherons

Les éleveurs manquent de moyens

Les éleveurs de percherons sont confrontés à des difficultés croissantes dans la Nièvre. Effectifs en baisse, manque de moyens : le syndicat compte encore pourtant quelques irréductibles passionnés, comme Anaïs Pinto, à Arzembouy.



Anaïs Pinto a repris l'élevage de percherons de son grand-père en 2015.

Fille et petite-fille d'éleveurs de percherons, Anaïs Pinto a la passion de l'équitation dans le sang. Avec une préférence bien marquée pour les concours Modèles et Allures, auxquels elle participe depuis l'âge de 16 ans. En 2015, elle a repris l'élevage de percherons de son grand-père Paul Nicolle, à Arzembouy. Un défi pour la jeune femme, qui travaille par ailleurs sur Rennes la semaine, mais aussi une passion, pour laquelle elle ne compte pas ses heures. *«Je suis parisienne mais j'ai toujours aimé venir à la ferme pour les chevaux et les vaches. J'ai toujours fait de l'équitation alors à 16 ans, j'ai décidé de recommencer les concours Modèles et Allures»*, explique-t-elle. Et d'ajouter, non sans une pointe de fierté : *«Des filles qui tiennent des percherons il n'y en a guère»*. Et en effet, il faut dire que ces chevaux de trait, qui pèsent jusqu'à 1200 kg, ont la stature plutôt imposante. Voire, intimidante. Mais cela ne fait pas peur à Anaïs, ni à sa sœur Capucine : *«Les concours Modèles et Allures, c'est un peu comme les miss... on demande au cheval de défiler au pas et au trot devant un jury. Ensuite il y a un jugement à la grille. Les chevaux sont alors notés sur leur physique : tête, sortie d'encolure, ligne du dessus, membres de profil, allure et aplomb, impression d'ensemble...»* Anaïs Pinto participe chaque année au concours départemental, organisé au mois d'août à Decize, et au concours régional, qui rassemble les éleveurs de la Nièvre, la Côte d'Or et la Saône et Loire. Des concours où ses juments sont souvent récompensées : *«On a beaucoup travaillé sur la génétique pour obtenir le modèle voulu par les concours et moi je ne veux que des bonnes juments. D'ailleurs, toutes nos juments vont à des championnats de France»*.

Mais si le plaisir reste intact, le manque de moyens n'en reste pas moins pesant. Le syndicat des éleveurs de percherons de la Nièvre, en perte de vitesse depuis une dizaine d'années, ne compte désormais plus qu'une vingtaine d'adhérents. Anaïs Pinto déplore le peu d'intérêt des collectivités pour leur activité : *«Aujourd'hui c'est très compliqué dans la Nièvre. Il reste encore beaucoup de chevaux dans la Mayenne et dans la Sarthe où tout le monde met la main à la patte mais nous, nous avons peu de soutien. Tout le monde nous abandonne et baisse les bras»*. Le manque de moyens se fait cruellement ressentir : *«On touche une petite subvention du Conseil départemental mais si demain, on n'a plus cette subvention on arrête les concours»*, explique Anaïs. Et pourtant, l'attrait du grand public pour les chevaux percherons reste présent : *«Les gens nous disent souvent, c'est bête on ne voit plus de chevaux mais ils ne savent pas ce que l'on fait pour éviter que la race se perde. Nous proposons des tours en calèche, des spectacles de carroussel. Il faudrait qu'il y ait plus de villes qui nous sollicitent pour des manifestations»*. Le syndicat souhaiterait également être indemnisé pour l'équarrissage, les prises de sang, les frais de transport et de gîte lors des concours et espère, pourquoi pas, voir naître une section équine au sein du GDS.

CÉLINE CLÉMENT



Anaïs Pinto participe aux concours modèles et allures avec ses chevaux de race percheronne.

Afdi

Pour une agriculture solidaire

L'Afdi de la Nièvre a tenu mercredi 10 mai son assemblée générale. L'occasion pour les adhérents de faire le point sur cette association créée dans les années 1975 et qui défend une agriculture solidaire. Rencontre avec André Bordet, président de la section nivernaise.

Pouvez-vous nous présenter l'Afdi ?
André Bordet : *«L'Afdi a été créée dans les années 75 lors des grandes sécheresses par des organisations agricoles. L'objectif est que nos agriculteurs aident ceux des pays pauvres. Nous défendons une agriculture familiale pour le droit à l'alimentation, pour que chacun puisse manger à sa faim. Les premières missions d'échange Nord/Sud ont été faites par les Chambres d'agriculture. Nous avons deux grandes missions à l'Afdi : d'abord aller aider les gens là-bas et informer chez nous. Nous intervenons dans les lycées afin de sensibiliser les gens aux problématiques du sud».*

Quelles sont les activités de la section nivernaise ?
A.B. : *«Notre section a été sollicitée en 2008 et 2009 pour travailler avec des agriculteurs malgaches qui voulaient s'organiser pour commercialiser leur lait. On est allé à Madagascar en 2009, sur les plateaux de Fianarantsoa, à 450 km de la capitale. J'y suis retourné en 2010 et on a envoyé des tanks à lait afin d'organiser la collecte. Aujourd'hui il y a un point de vente avec de la transformation, où les agriculteurs fabriquent fromage, yaourts et différents produits... Au début, ils étaient 30 producteurs, aujourd'hui ils sont une centaine».*

Quelle est votre actualité de cette année ?
A.B. : *«Cette année depuis le mois de janvier il y a des coupures d'électricité à cause d'une grosse sécheresse dont nous sommes de nouveau sollicités. Nous sommes deux responsables de la laiterie et nous devons gérer 12 employés, qui produisent 300 à 400 litres de lait, donc c'est quelque chose. On fait de l'épargne, des crédits, on vend du lait, des fromages donc c'est compliqué. Et on est dans un autre monde là-bas, le salaire moyen c'est 30€ par mois. Cette année, on projette d'y retourner en novembre à l'occasion d'un voyage découverte. On espère emmener 2 ou 3 nivernais, mais pas forcément des gens de l'Afdi. Si quelqu'un veut y aller pour faire du tourisme et voir comment fonctionne un ONG, c'est l'occasion».*

Quelles sont les problématiques que vous rencontrez là-bas ?
A.B. : *«La grande difficulté, c'est que les gens passent d'une agriculture vivrière à une agriculture plus développée. L'objectif c'est donc de les aider à se développer. Mais les difficultés sont nombreuses car ils doivent développer des systèmes qui ressemblent aux nôtres mais dans un pays qui n'applique pas les mêmes règles. Il n'y a pas vraiment de cadastre, de régime de propriété là-bas. Il y a aussi des problèmes de sécurité, de vols d'animaux, qui viennent compliquer les choses.*
Nous on les aide à former un syndicat, des coopératives. On essaye de les responsabiliser afin qu'ils puissent peser dans leur région. Aujourd'hui ils peuvent revendiquer des choses et oser aller frapper à des portes».

Parlez-nous de la coopérative que vous avez créé à Madagascar ?
A.B. : *«C'est une union de coopératives laitières qui porte le nom de Rofama, « le bon lait qui donne la santé ». Le lait là-bas c'est un produit de luxe mais qui n'est pas toujours collecté dans de très bonnes conditions et qui doit être consommé dans la journée. On sensibilise aussi les agriculteurs aux conditions sanitaires».*

Que vous apporte cet échange avec un pays lointain ?
A.B. : *«Eux aussi nous apprennent des choses. Ils ont des combines et savent tout faire avec les moyens du bord. Ce sont les rois du système D même s'ils peinent à se projeter dans l'avenir. Je trouve ça intéressant, valorisant. Nous, on se plaint la bouche pleine alors qu'ils sont beaucoup plus malheureux que nous. Là-bas on est attendu comme le messie. On se fait des amis, et le but ce n'est pas de les assister mais de les pousser vers l'autonomie. Avant ils avaient des problèmes d'éleveurs à présent ils ont des problèmes de commercialisation. On voudrait les aider à étaler la production laitière sur l'année afin qu'elle soit plus constante».*


André Bordet, président de l'Afdi de la Nièvre.

PROPOS RECUILLIS PAR CÉLINE CLÉMENT

Natural'Action

Un programme de formations à destination des agriculteurs

Le Parc naturel régional du Morvan et la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisent des journées techniques à destination de différents publics, regroupées dans un programme «Natural'Action».

C'est dans un contexte d'évolutions techniques et économiques de l'agriculture et face aux enjeux spécifiques du Morvan, territoire de moyenne montagne, que le Parc et les chambres d'agriculture accompagnent la profession agricole en lui proposant des démarches nouvelles et alternatives.
Deux thèmes sont proposés en 2017 par les deux partenaires : le paillage alternatif en tant que valorisation économique des haies et l'utilisation optimale des prairies permanentes en tant qu'outil pivot de l'élevage en Morvan.
Les dates pour les journées sur la thématique de la haie :
• mardi 16 mai 9h00 - 12h30 : Nièvre, Centre de recherche archéologique, Glux-en-Glenne
• mercredi 17 mai 9h00 - 12h30 : Yonne, Avallon, Hôtel de Gouvenain, salle A, rez-de-chaussé
• jeudi 18 mai 9h00 - 12h30 : Nièvre, Salle des fêtes de Chiddes
• lundi 22 mai 14h00 - 17h30: Saône-et-Loire, Salle des fêtes de Laisy
• mardi 23 mai 9h00 - 12h30 : Côte-d'Or, Espace Jean Bertin, petit Salon, Avenue de la gare, Saulieu
• mercredi 24 mai 9h00 - 12h30 : Saône-et-Loire, Salle de la Mairie, Lucenay-l'Evêque
Les dates pour les journées sur les prairies permanentes vous seront communiquées prochainement.
Les inscriptions doivent être réalisées auprès du Parc soit par téléphone au 03.86.78.79.00, soit par mail à biodiversité@parcdumorvan.org
Renseignements :Stéphane Blaysat - Tél. : 03 86 78 79 79 / stephane.blaysat@parcdumorvan.org
Clémence Lefebvre – Tél. : 03 86 78 79 82 /clemence.lefebvre@parcdumorvan.org

COMMUNIQUÉ

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture. Plus de détails sur nos formations: www.nievre.chambagri.fr ou auprès du service formation au 03 86 93 40 37
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : https://www.facebook.com/chambredagriculture.nievre

16-17/05 Initiation à l'homéopathie
Formation de deux journées à la Chambre d'Agriculture de Nevers
L'objectif : Connaître les principes généraux de l'homéopathie
Les intervenants : Paul Polis, docteur homéopathe-vétérinaire
Contact : Responsable de stage, Laurence Eevers, au 03 86 93 40 36

18/05 Comprendre un bilan et un compte de résultat
Formation d'une journée à la Chambre d'Agriculture de Nevers
L'objectif : appréhender le fonctionnement de votre exploitation et suivre son évolution,
Les intervenants : Laurent Bisson d'Agricompta,
Contact : Responsable de stage, Laurence Evers, au 03 86 93 40 36

31/05 Réussir ses prairies riches en légumineuses
Formation d'une journée à la Chambre d'Agriculture de Nevers
L'objectif :être capable d'implanter des prairies riches en légumineuses , de maitriser la récolte et connaitre les utilisations possibles de fourrages riches en protéines,
Les intervenants : Francis Bougarel, Conseiller élevage
Contact : Responsable de stage, Francis Bougarel, au 03 86 20 20 11



Fédération chasseurs de l'Yonne

La «chasse» aux arrêtés est ouverte !

Face à des arrêtés préfectoraux qu'ils jugent abusifs, les chasseurs de l'Yonne réunis en assemblée générale ont fortement critiqué l'administration, égratignant au passage la Chambre d'agriculture.



Une assemblée générale présidée par Olivier Lecas, président de la Fédération des Chasseurs de l'Yonne.

Droit de réserve oblige, en cette période électorale, le préfet Moraud était absent à l'assemblée générale des chasseurs de l'Yonne, le 22 avril dernier. Présent au cœur des débats toutefois, suite aux différents arrêtés préfectoraux pris ces derniers mois, que le président Lecas a violemment critiqué lors de son intervention.

Que ce soit le refus préfectoral d'accéder à la demande de dérogation pour un agrainage de dissuasion du sanglier du 1er décembre 2016 au 15 février 2017, *«malgré l'absence ou la quasi-absence de fructification forestière et malgré les dispositions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pourtant validé par la Chambre d'agriculture et approuvé par le Préfet Bonnetain en 2012»*, ou concernant la suspension du plan de chasse sanglier, ordonnée sur 5 zones de gestion, du 21 janvier au 28 février dernier.

Une décision contestée par la fédération devant le tribunal Administratif de Dijon, comme l'a rappelé Olivier Lecas : *«s'il n'a pas retenu le caractère d'urgence de notre demande, le Tribunal ne s'est toujours pas prononcé sur le fond du dossier. Cette décision, que beaucoup d'entre vous ont jugé, à juste raison, infondée et inéquitable, ne semble pas avoir résolu les problèmes sur les quelques secteurs du département où le sanglier génère des difficultés, sachant, par ailleurs, que l'Administration ne s'est pas donnée les moyens de mesurer l'efficacité d'une telle décision»*.

Des tirs verbaux qui par ricochet, ont touché aussi au passage, la Chambre d'agriculture de l'Yonne : *«je regrette que la profession agricole, via la Chambre d'agriculture, ait cru bon de soutenir l'analyse du Préfet, en se déclarant opposée à l'agrainage de dissuasion et en indiquant que les bracelets sangliers et la participation territoriale, en raison de leurs coûts, ne permettaient pas un prélèvement suffisant par les chasseurs ! N'est-ce pas la fédération et elle seule, avec les cotisations de ses adhérents, qui indemnise les dommages aux récoltes et aux cultures agricoles ! Et jusqu'alors, elle y a toujours fait face»*.

1 150 ha de cultures détruites, pour 745 105 € de dégâts provisoires

Il avait été attribué 12 700 sangliers pour la saison 2016/2017 et au total, 9 805 animaux ont été prélevés. Un chiffre qui reflète toutefois des disparités importantes entre les zones de gestion. Si certaines sont stables ou en régression, à l'image des zones du Tonnerrois, du Vrin et du Sénonais, d'autres sont en augmentation, comme la zone du Serein, où l'administration a donné l'autorisation à des lieutenants de louveterie, d'effectuer des tirs dès le mois de mars, afin de réguler les populations.

Le président des chasseurs de l'Yonne le reconnait : *«certaines chasses concentrent effectivement des populations trop importantes de sangliers : l'équilibre agro cynégétique est rompu. Nous devons et elles doivent revenir à un niveau acceptable, car c'est toute la gestion départementale qui risque d'être remise en cause»*. La superficie totale détruite pour la campagne d'indemnisation en cours est de 1 150 ha, contre 925 ha l'an passé, mais il reste à indemniser les prairies et les ressemis de printemps, notamment les ressemis de pois. Montant provisoire des dégâts : 745 105€, dont la majeure partie, relevant des seuls sangliers (691 432€) et pour une moindre part, des chevreuils (27 354€) et cervidés (26 318 €).

Le *«malheur»* des uns faisant le *«bonheur»* des autres, la faiblesse des prix des céréales 2016 conjuguée à de faibles rendements, notamment en blé, devraient toutefois conduire à un résultat comptable excédentaire pour la fédération des chasseurs de l'Yonne au 30 juin prochain, qui a décidé de revoir ses cotisations à la baisse : *«une diminution qui devrait permettre aux bénéficiaires de plan de chasse, notamment ceux dont le territoire est situé sur les communes «points noirs» 2017/2018, de prélever un nombre suffisant de sangliers, permettant de revenir à des populations maitrisées, sans pour autant fortement impacter leur trésorerie»*.


Comme à l'accoutumée, toujours beaucoup de monde pour assister aux travaux. Au premier rang, Claude Boursier, vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, représentant le président Henriot, excusé

Des chasseurs toujours moins nombreux

Cette saison, le nombre de chasseurs a encore diminué de 2%, dans la continuité des années précédentes. Et ce, en dépit des 200 candidats formés à l'examen du permis de chasser.

Les principales raisons de cette érosion sont connues : problèmes de santé, âge, problèmes financiers, raréfaction du petit gibier… Pour autant, cette diminution n'est pas sans inquiéter le président des chasseurs de l'Yonne : *«différentes pistes sont actuellement étudiées par la Fédération Nationale, comme une simplification de l'examen, la validation des permis de chasser à prix unique, une sensibilisation à l'environnement dans els écoles… Quoiqu'il en soit, cette diminution inquiétante a plusieurs conséquences, avec à terme des chasseurs peu ou trop peu nombreux pour limiter certaines espèces et si l'on parle de grand gibier, pour financer les dégâts, ou des revendications qui trouvent moins d'échos auprès des élus, dont certains ont pour dessein de sanctuariser la nature et d'interdire la chasse»*.

Pas le cas semble-t-il du député-maire d'Avallon, Jean-Yves Caullet, lui-même chasseur et présent en début de matinée, qui a rappelé dans son intervention son attachement à cette activité, mais aussi le fossé existant désormais entre citadins et ruralité : *«le monde rural qui est celui dans lequel, plaines ou forêts, nous exerçons notre loisir, doit se rassembler. On ne pourra pas, face à une société qui s'urbanise de plus en plus et s'éloigne considérablement de toute connaissance optimum de ce qui se passe sur les territoires, continuer à nous diviser entre chasseurs, forestiers et agriculteurs. Notre société culturellement, s'éloigne de la ruralité , je dis souvent en plaisantant, qu'un sanglier à 8 h du matin, dans une gare de banlieue en région parisienne, fait plus pour la chasse, que tout ce que nous pouvons dire ou faire dans nos congrès ou nos fédérations, parce que tout d'un coup, la vie sauvage surgit dans un monde qui l'a complètement oublié !»*

DOMINIQUE BERNERD

Rencontres «Made in Viande»

Marche gourmande en Avallonnais

Dans le cadre des troisièmes «*Rencontres Made in Viande*» les éleveurs de l'Yonne vous invitent à participer à la marche gourmande qu'ils organisent à Magny, dans l'Avallonnais, dimanche 21 mai.

La filière élevage et viande donne rendez-vous au grand public du 17 au 21 mai prochain, pour la 3e édition des «*Rencontres Made in Viande*». Une manifestation mise en place pour la première fois en 2014, sous l'égide d'Interbev, pour donner au plus grand nombre, la possibilité de partager le savoir-faire et le quotidien des éleveurs de leur région ou leur département. Une occasion unique de découvrir les coulisses des fermes d'élevages, centres d'allotement, marchés aux bestiaux, entreprises de viande, ateliers de découpe et de transformation, restaurants de collectivités, grandes surfaces, boucheries et triperies artisanales… Une manière pour les consommateurs de venir nouer des dialogues concrets avec les acteurs du terrain et pour les professionnels, l'occasion de profiter de l'événement, pour présenter la diversité des métiers et l'opportunité de carrières souvent insoupçonnées. Les éleveurs sont l'un des premiers maillons du paysage agricole et alimentaire français et tiennent à le faire savoir. Véritables espaces d'échanges et de convivialité, les portes ouvertes organisées sur les exploitations ou dans les entreprises de la filière, un peu partout sur le territoire national, seront également l'occasion pour le public d'approcher les animaux, de découvrir les différentes étapes de production de la viande ou les récentes évolutions du métier. L'occasion aussi, à l'heure où les discours sur l'alimentation jettent souvent l'opprobre sur la viande, de rappeler quelques chiffres. Comme par exemple : que la filière viande et élevage, «*pèse*» plus de 506 000 emplois, que 79% de la viande bovine consommée en France est d'origine française ou, à l'échelle de l'Union Européenne, que la France est la 1ère productrice de viande bovine, avec 1,49 million de tonnes équivalent carcasse (tec) et la 1ère exportatrice de bovins. Et sur le plan environnemental, ces quelques chiffres parfois oubliés ou inconnus : le monde de l'élevage herbivore et de la viande, occupe une surface de 15 millions d'ha de prairies et de fourrages, soit 20% de tout le territoire national et un total de 700 000 km de haies qui sont autant de nids de biodiversité préservés.

Marche gourmande et scolaires sur exploitations

Cette année, dans le cadre de ces rencontres, la section bovine de l'Yonne se mobilise autour de plusieurs évènements. Avec tout d'abord, jeudi 18 mai, l'accueil de scolaires sur deux exploitations de Puisaye : l'EARL des Bodeaux et chez Didier Denardou, l'une spécialisée en élevage charolais, la seconde en race limousine. Les élèves d'une classe Segpa Auxerroise, ainsi que des jeunes de la MFR de Villevallier et d'une classe de 2e technologique, auront ainsi l'occasion de participer à des ateliers pédagogiques sur l'élevage, son impact environnemental, ou les métiers qu'offre la filière viande, alors que plus de 20 000 emplois seront à pourvoir dans les prochaines années. Les exploitants seront assistés pour l'occasion, par les animatrices emploi et productions animales de la FDSEA de l'Yonne, ainsi que par l'animatrice du GIEE Espoir Bovin Viande Puisaye (Alysé).

Dimanche 21 mai, à partir de 9 h 30, est organisée à l'attention du grand public, une marche gourmande à Magny, dans l'Avallonnais, avec un départ de Marrault, pour une boucle de 12,5 km. Avec au programme : visite guidée par les éleveurs, tout au long du trajet, avec explication des cultures rencontrées, de leur valorisation, du travail des éleveurs pour entretenir les haies, les cours d'eau, les chemins… Prévue également, la visite de trois exploitations agricoles, avec mise en avant du bien-être animal, du rôle environnemental de l'élevage (présentation d'Adivalor), ainsi que des métiers de la filière viande. Trois pauses gourmandes seront installées sur les exploitations visitées, autour d'un repas préparé à partir de produits fermiers locaux et de saison ! Le retour de la marche s'effectuera au point de départ de la randonnée, où un marché de producteurs permettra aux marcheurs de retrouver les produits dégustés le long du trajet.

Réservation au : 03 86 49 48 10. Tarif : 17 € par adulte, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

DOMINIQUE BERNERD



L'occasion pour le plus grand public, d'approcher au plus près des animaux qui font la fierté de tout un terroir.



Dimanche 21 mai 2017

A partir de 9h30

Marche gourmande au départ de MARRAULT (commune de Magny)

Venez découvrir 3 exploitations agricoles le long d'une marche de 12.5 km, parcours guidé et commenté par les agriculteurs !

Repas sous forme de pauses gourmandes le long du trajet, élaboré à partir de produits fermiers locaux et de saison
Marché de producteurs à l'arrivée (à MARRAULT)

Tarif adulte 17€

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

Nombre de places limitées :
Inscription obligatoire au 03 86 49 48 10

Il est prudent de réserver pour la marche gourmande au : 03 86 49 48 10

▸ Agenda

14/05 - Marché à la ferme à Brienon sur Armançon
La Ferme Bouy Vieux organise son marché à la ferme de 16h à 20h à Brienon sur Armançon (route de Bussy en Othe, sortie Brienon, 1ère ferme à droite). Prochain marché le 19 mai qui sera suivi par d'autres marchés les : 16 juin, 21 juillet et 18 août. Une vingtaine de producteurs fermiers animeront ces différents marchés.

21/05 Marche gourmande à Magny
Dans le cadre des rencontres «Made in viande», marche gourmande au départ de Marrault (commune de Magny) dimanche 21 mai à partir de 9h30. Trois exploitations agricoles à découvrir le long d'une marche de 12,5 km, parcours guidé et commenté par les agriculteurs. Repas sous forme de pauses gourmandes le long du trajet, élaboré à partir de produits fermiers locaux et de saison. Marché de producteurs à l'arrivée, à Marrault. Tarif adulte : 17 €. Gratuit pour enfants de moins de 12 ans. Nombre de places limité. Inscription obligatoire au : 03 86 49 48 10

17/05 AG du Syndicat Betteravier de l'Yonne
L'Assemblée Générale du Syndicat Betteravier de l'Yonne se déroulera mercredi 17 mai, à partir de 9 h, Ferme de la Margottière, à Vallery

14/05 Fête du jardin bio à Auxerre
Manifestation festive sur le thème du jardin bio, de 10 h à 18 h, Maison de Quartier des Piedalloues, à Auxerre. Entrée gratuite



▶ Agenda

14/05 Fête des Saints de Glace à Vareilles

21e édition de la Fête des saints de Glace, à Vareilles, dimanche 14 mai, de 8 h à 19 h. Une manifestation axée sur les productions locales, originales et de qualité, où seront présents : pépiniéristes, producteurs, artisans, ainsi que des associations liées au jardin. Vide greniers «spécial jardins» où trouver objets de jardinage et de vie en plein air. Animations diverses : Phil', l'Homme statue automate, orchestre d'Harmonie de la Ville de Sens, fanfare «Senon Street Band», exposition «Creartis'… Buvette restaurant «Les potirons» pour déguster des produits locaux (foies gras, fromages, cidre du pays d'Othe, miel, etc.)

14/05 Randonnée gourmande à Tanlay

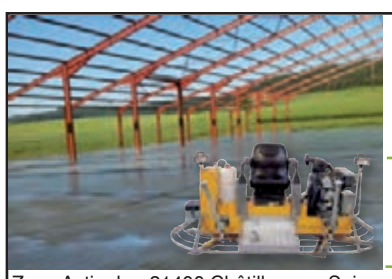
Le Foyer rural organise dimanche 14 mai, une randonnée gourmande. Sur un parcours de 14 km, les gourmets marcheurs feront quatre étapes : petit-déjeuner à Saint-Vinnemer, apéritif au lavoir de Commissey, déjeuner à l'abbaye de Quincy et dessert dans les communs du château de Tanlay. Départ à 9 h, devant la mairie de Tanlay. tarif : 14 €. Site Internet : www.foyerruraltanlay.fr - Email : foyer.rural.tanlay@tagamail.com

14/05 Troc Plantes à Soucy

Troc plantes, place du village, à Soucy, dimanche 21 mai, de 9 h à 13 h. Exposants : le principe du «troc» est essentiel, mais la vente est possible… Visiteurs : des rencontres, des plantes adaptées à notre région, des prix modiques… Couvert en cas de mauvais temps. Renseignements :Mme Nogier au 03 86 86 50 73

14/05 Marché de printemps à Vincelottes

Marché de printemps à Vincelottes, dimanche 14 mai, de 10 h à 18 h, dans la Cour de la mairie et dans la salle des Fêtes. Artisanat d'art, gastronomie, vins et plantes…


Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr

V·MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
M. STRAUB - 06 83 41 72 77
m.straub@vmat-dallage-chape.fr

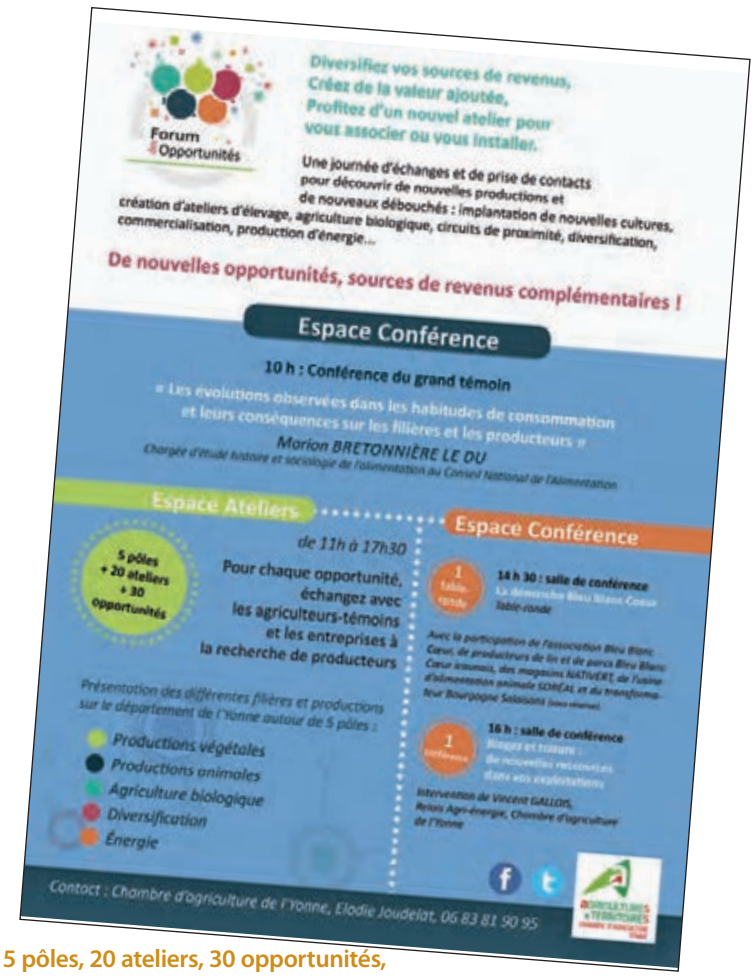
Forum opportunités

Un rendez-vous à ne pas manquer !

J-4 avant le 1er forum des opportunités organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Mardi 16 mai prochain à Auxerre, au Conseil départemental, boulevard de la Marne, une vingtaine de partenaires vous donne rendez-vous.

Réparti en cinq pôles, cet événement sera pour vous l'occasion de rencontrer des entreprises à la recherche de producteurs pour répondre à de nouveaux débouchés et d'échanger avec les agriculteurs-témoins, engagés sur de nouvelles productions.

«Ce premier Forum des opportunités de la Chambre d'agriculture de l'Yonne a été conçu comme un lieu d'échanges, une occasion unique pour les agriculteurs et les entreprises de se rencontrer et de partager leurs besoins et leurs expériences. Ces contacts entre l'amont et l'aval ne peuvent que renforcer les filières et les partenariats déjà présents sur notre territoire. Ces nouvelles productions mises en place par certains acteurs, ces nouveaux débouchés de commercialisation, toute cette valeur ajoutée potentielle, sont autant de sources de revenus complémentaires pour les exploitations agricoles et participent au développement économique de notre département» réaffirme Loïc Guyard, membre du Bureau de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et en charge de la Valorisation des Ressources Locales. *«Dans ce contexte où la volatilité des prix et les aléas climatiques récents marquent notre tissu agricole, l'agriculture de l'Yonne regorge de ressources. La diversification des productions et des ateliers ainsi que l'approvisionnement local sont deux exemples susceptibles de sécuriser à long terme les exploitations. La Chambre d'agriculture a donc fait de leur développement une de ses orientations prioritaires»*. Vous trouverez, au fil de cette journée, un panorama de ce qui existe : des nouvelles cultures, des ateliers d'élevage, de production d'énergie, de transformation… dans des circuits courts, dans des filières de qualité, en conventionnel ou en bio… De réelles opportunités répondant aux besoins du marché actuel et à venir.



5 pôles, 20 ateliers, 30 opportunités, 1 table ronde, 1 conférence…

Liste des opportunités et partenaires présents au forum :

La production de chanvre et lin - 110 Bourgogne
La production de betterave sucrière - Cristal Union
La production de semences fourragères - Jouffray-Drillaud (uniquement dans le catalogue)
La production de chanvre - La Chanvrière (uniquement dans le catalogue)
La production de lentilles - Parthiot et Fils Sarl (uniquement dans le catalogue)
La production de lentilles - Soufflet
La production de pois chiche et sarrasin - Ynovae
La production d'œufs - CDPO
L'engraissement de jeunes bovins et de génisses - Cialyn
La production de porcs - Cirhyo
La production de poulets - DUC
Point Info AB - Chambre d'agriculture de l'Yonne
La production de céréales bio - Cocebi
La production de lait bio - Biolait
La production de luzerne - Capdéa
Les produits locaux bio - Germinal
La production de viande bio - Unébio
Point Info Diversification - Chambre d'agriculture de l'Yonne
Bâtiment toutes filières - Alysé et Chambre d'agriculture
La production de fruits et légumes - Bourgogne Primeurs (uniquement dans le catalogue)
Valoriser le bâti existant en créant un hébergement de tourisme - Gîtes de France
Le financement participatif - Miimosa (uniquement dans le catalogue)
La production de produits frais locaux - Nati vert
Les produits frais - Schiever
La production de fruits et légumes et pisciculture - Terre Azur
Point Info Énergie - Chambre d'agriculture de l'Yonne
La production d'électricité photovoltaïque - CRAI Énergies (uniquement dans le catalogue)
La production d'électricité photovoltaïque - Omnisolis

CHAMBRE D'AGRICULTURE 89

Influenza aviaire

Levée des mesures de confinement des volailles dans l'Yonne

Par arrêté du 4 mai 2017, prenant en compte une évolution sanitaire favorable, le ministre de l'Agriculture a réajusté le niveau de risque lié à l'influenza aviaire, désormais qualifié de négligeable sur l'ensemble du territoire métropolitain

Il n'est donc plus imposé aux éleveurs et aux particuliers de l'Yonne de confiner leurs volailles, y compris dans les 85 communes classées en zone à risque particulier, notamment celles qui bordent l'Yonne et l'Armançon. Les mesures de restrictions concernant les lâchers de gibier, les compétitions de pigeons voyageurs et les rassemblements d'oiseaux (foires, marchés, expositions) sont donc également complètement levées. Toutefois, les mesures préventives applicables depuis juillet 2016 (arrêté *«biosécurité»* du 08 février 2016) restent en vigueur. Ces mesures concernent l'aménagement des bâtiments et des parcours en plein air, les pratiques d'élevage et le transport des volailles. Dans les basses-cours, l'aliment et l'eau de boisson doivent être placés à l'abri des oiseaux sauvages et les volailles doivent être maintenues dans un espace clos qui leur est réservé. Toute mortalité anormale des oiseaux domestiques doit être signalée sans délai à un vétérinaire ou à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Par ailleurs, toute découverte de cadavres d'oiseaux sauvages, en particulier les espèces aquatiques comme les cygnes, canards, oies, foulque… doit être impérativement signalée : en semaine, à la Fédération des chasseurs de l'Yonne (FDCY) et les week-end ou jours fériés à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). En cas de difficulté à joindre ces organismes, les appels seront transmis à la DDCSPP (services vétérinaires) ou à la Préfecture en dehors des horaires d'ouverture au public. En aucun cas ces cadavres ne doivent être manipulés par des particuliers.

Contacts téléphoniques :
DDCSPP, services vétérinaires : 03 86 72 69 00 ou 03 86 72 69 27
Office national de la chasse et de la faune sauvage, service départemental : 03 86 80 21 68
Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne : 03 86 94 22 94
Préfecture de l'Yonne : 03 86 72 79 89

COMMUNIQUÉ PRÉFECTURE DE L'YONNE

MFR Villevallier

«E viva Espana… !»

C'est dans le cadre du programme Erasmus qu'une quinzaine d'étudiants originaires de Galice, en Espagne, vient de passer trois semaines de stage en immersion dans des exploitations agricoles sous l'égide de la Maison Familiale de Villevallier.



Photo de groupe réunissant stagiaires, maîtres de stage et enseignants de la MFR.

Le programme Erasmus est un programme d'échange d'étudiants et enseignants entre les établissements d'enseignement à travers toute l'Europe. Tout le monde se souvient du film de Cédric Kaplish, *«L'auberge espagnole»*… L'Espagne restant aujourd'hui encore, la destination favorite, plébiscitée par plus de 21% d'étudiants chaque année. C'est ainsi qu'après deux expériences en Bulgarie et en Italie, la MFR de Villevallier mène depuis quatre ans, un partenariat avec un établissement similaire situé à Coristanco, en Galice, région située à l'extrême nord-ouest du pays. Accompagnés par leur professeur d'agronomie, José Gil Facorro, une quinzaine d'étudiants de l'EFA Fonteboa (Ecole Familiale Agricole) vient de terminer un séjour de trois semaines dans notre département, répartis dans différentes exploitations autour de Villevallier.

L'occasion pour eux, outre un approfondissement de l'apprentissage du français, d'élargir le champ de leurs connaissances professionnelles en découvrant le quotidien d'un agriculteur icaunais. Les différences avec la Galice sont notables explique José, dans un français parfait, passé lui aussi par un séjour linguistique dans une MFR de Vendée lorsqu'il était encore étudiant : *«40% de la production nationale de lait hors sol sont produits en Galice, mais contrairement à ici, les exploitations ont beaucoup moins de terres, à peine plus d'une trentaine d'ha, surtout du maïs, pour la nourriture des animaux»*. Surpris également du nombre de structures en bois dans l'Yonne, par rapport aux *«cathédrales de béton»* galiciennes et de la taille des parcelles : *«chez nous, le parcellaire est très petit, à peine plus de 500 ares de moyenne. Il n'est pas rare de trouver des exploitations avec plus de 400 parcelles !»*

Producteur de lait près de Dixmont, Jean-Luc Vassard est habitué à prendre en stage des élèves de la MFR de Villevallier et c'est tout naturellement qu'il a accueilli et hébergé José Casas Pombo, jeune Espagnol de 19 ans, lui même fils d'éleveur : *«la traite, nourrir les animaux, nettoyage de la stabule… C'est un sacré bosseur ! Et quand on n'arrive pas à se comprendre, on communique par gestes. C'est bien de pouvoir ainsi comparer nos façons de travailler»* A commencer par le nombre de ballots de paille utilisés sur l'exploitation : *«José m'a expliqué que chez lui, ça ne dépassait pas 56 ballots par an, alors qu'ici on en utilise 3 par jour ! Il était même étonné qu'on ait à refaire la litière tous les matins»*. Directeur de la MFR de Villevallier, Yannick Villain est convaincu de l'importance de ces échanges Erasmus : *«issus du même mouvement, nous partageons les mêmes valeurs d'éducation et souhaitons avant tout que nos élèves puissent découvrir, s'ouvrir au monde et aux choses. Aujourd'hui plus que jamais, c'est indispensable pour leur avenir»*.

DOMINIQUE BERNERD



José Gil Facorro, professeur d'agronomie, José Casas Pombo et Jean-Luc Vassard (de gauche à droite)



Assemblée générale de la MSA de Bourgogne

La mutualisation en ligne de mire

Cette année encore la MSA de Bourgogne a tenu son assemblée générale sur fond de crise agricole profonde et durable. L'organisation se mobilise pour répondre aux situations d'urgence, mais elle se trouve elle-même soumise à une rigueur économique qui se renforce année après année. Dans ce numéro d'équilibriste, son statut d'OPA lui permet de rester une organisation proche du terrain et son guichet unique d'actionner les leviers nécessaires à un accompagnement renforcé de ses ressortissants en difficulté.



Prochaine étape, non pas la fusion avec la caisse de Franche-Comté mais une mutualisation «*de proximité*», soigneusement encadrée.

Alors que la MSA au fil des années se trouve confrontée à la nécessité de toujours améliorer ses performances économiques et ses ratios, l'enjeu final reste bien le maintien de ce régime spécifique de protection sociale qui bénéficie d'un atout majeur avec son guichet unique pour l'ensemble des prestations sociales et de santé. L'organisation doit donc s'adapter chaque année à de nouvelles exigences en terme d'efficience, réduire les frais de fonctionnement, optimiser les moyens tout en les modernisant et accompagner au mieux d'un public en proie à une crise agricole profonde et durable. Le prochain virage à prendre sera celui de la mutualisation des moyens avec la caisse MSA de Franche-Comté. Une mutualisation «*de proximité*», selon la formule de Dominique Bossong, président de la MSA de Bourgogne et la seule façon d'échapper à l'éventualité d'une fusion que l'échelon national a repoussé vigoureusement. Michel Brault, directeur général de la Caisse centrale, témoigne de «*la volonté de garder les 35 caisses MSA*». Mais «*les périmètres doivent se rapprocher*» avec une nouvelle organisation qui sera actée début 2018. Entre Bourgogne et Franche-comté, pas de suppression de postes à craindre, ni de déménagements forcés, mais «*une mobilité fonctionnelle*» à installer et une réorganisation à gérer qui ne sera pas sans effet sur le fonctionnement des structures.



Michel Brault, directeur général de la Caisse centrale a souligné la vigoureuse volonté de l'échelon national «de conserver les 35 caisses MSA» existantes à ce jour.

Une crise agricole profonde

L'exercice 2016 se distingue d'abord par un contexte de crise agricole profonde avec de «*nombreux espoirs déçus*» par la réalité climatique, comme le souligne Dominique Bossong et la perspective que 2017 ne permettent pas à beaucoup de se refaire une bonne santé économique. Ces dernières années ont vu, témoigne le directeur de la MSA Bourgogne Jean Boissière, «*une montée en puissance de la précarisation*». Certains indicateurs, comme l'augmentation du nombre de personnes pouvant prétendre au RSA, à la CMU et à la Prime d'activité, ne laissent aucun doute. L'arsenal de la protection sociale se renforce, mais cela «*ne suffit pas à endiguer cette tendance à la précarisation*». Les outils et les moyens restent en deça des «*nécessités du terrain*» et d'un contexte en mouvement, sous les coups des aléas climatiques et des crises à répétition.

Face à cela, le montant des cotisations des non-salariés régresse (-18% entre 2015 et 2016), ce qui traduit les impacts de la crise agricole et la forte diminution des revenus en 2015, dans toutes les filières, à l'exception de la viticulture (rattrapée en 2016 par les aléas climatiques). Cette baisse des cotisations et la baisse de la cotisation Amexa, finissent de fragiliser le système agricole et impose un nécessaire complément de financement au titre de la solidarité nationale, afin de combler l'écart entre les prestations payées et les cotisations perçues. En 2016, le niveau de ce recours à la solidarité nationale a encore augmenté, il est passé de 60% en 2015, à 63% pour l'exercice suivant.

Contrainte à se livrer en permanence à un numéro d'équilibriste, la MSA peut s'appuyer sur son statut d'OPA, pour rester une organisation proche du terrain bénéficiant d'un réseau aguerri et sur son guichet unique, pour actionner les leviers nécessaires à un accompagnement renforcé de ses ressortissants en difficulté. En témoigne le film présenté lors de cette assemblée générale de la MSA, réalisé avec l'appui technique de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté : «*Oser ! La MSA à vos côtés*». Un film, qui sera largement diffusé sur le terrain, à la fois pour mobiliser en interne et pour encourager les personnes en situation de fragilité à se faire connaître le plus tôt possible.

AMK

Prochaine étape, non pas la fusion avec la caisse de Franche-Comté mais une mutualisation «de proximité», soigneusement encadrée

Des mesures spécifiques pour 2017

Outre l'option pour l'année n-1 (à titre dérogatoire) pour certains niveaux de revenus, outre les rendez-vous prestations qui permettent de faire un tour d'horizon complet de la situation sociale et le point sur les droits des personnes, outre les échéanciers de paiement et une enveloppe de 450 000 euros d'aide financière exceptionnelle pour les familles et les actifs dans le besoin... La MSA vient d'initier l'aide au répit, pour lutter contre l'épuisement professionnel, une des mesures du « pacte gouvernemental de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles ». Ce programme permet de se faire remplacer pour souffler grâce au financement (sans condition de ressources) d'un remplacement temporaire pour les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel. La prise en charge peut aller jusqu'à 100% et 10 jours, en fonction des situation et avec une possibilité de renouvellement.

Accompagner les actifs en difficulté

Face à l'ampleur de la crise que vit le monde agricole, le conseil d'administration de la MSA a décidé de mobiliser des moyens d'accompagnement supplémentaires pour les exploitants agricoles en difficultés socio-économiques, ainsi que les salariés ou les exploitants confrontés à des problèmes de santé, de handicap ou de risque psycho-social. Un réseau de veille sur le terrain et l'organisation en guichet unique permettent de repérer les personnes en difficulté et d'actionner les services en interne. Ce déploiement complète et renforce le dispositif « Agri'écoute » qui permet, depuis octobre 2014, aux personnes en proie au mal-être et aux idées noires, de dialoguer anonymement et à tout moment avec des bénévoles formés aux situations d'urgence, de souffrance et de détresse. Afin de compléter ces mesures d'accompagnement et d'agir encore plus en amont en amenant les personnes en situation de difficulté à libérer leur parole et à trouver les moyens de s'en sortir, la MSA Bourgogne, avec l'appui technique de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté, a réalisé un film « Oser ! La MSA à vos côtés », dans lequel cinq exploitants et salariés agricoles témoignent. Cinq parcours de vie et cinq belles victoires contre le désespoir et l'adversité, à découvrir dans ce film qui alerte et réconforte en démontrant que rien n'est jamais perdu.

Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté

Les JA investissent le terrain économique

Les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté ont tenu leur assemblée générale au lycée agricole de Dannemarie sur Crète. L'occasion de sensibiliser les 100 personnes présentes et les deux classes de Bac Pro à l'intérêt du collectif



« *Avec la région BFC, nous avons les moyens d'une grande région. Les jeunes doivent avoir le discours d'un travail entre filières, pour que les filières qui vont bien aident les filières qui vont mal et leur inspirent leur structuration. Certes, on a vécu des moments pas faciles mais tant que Jeunes Agriculteurs sera là, on pourra porter des discours innovants. Pour porter l'agriculture de demain, nous devons continuer à nous engager !* » lance Arnaud Gaillot, secrétaire général lors de son rapport moral.

C'est ensuite la table ronde intitulée *«le collectif : gage de valeur ajoutée»* qui a traité du thème du collectif avec une approche cette fois économique. Autour de la table, Ange Loing, administrateur à Jeunes Agriculteurs et agriculteur proche de Colmar, a témoigné sur son initiative de rachat collectif d'un Lidl pour y installer un magasin de producteurs.

Mickaël Gonin, administrateur Jeunes Agriculteurs Auvergne Rhône-Alpes a exposé la réflexion du syndicat sur l'instauration de prix plancher.

Frédéric Borne, administrateur de la coopérative Sicarev a témoigné sur les actions de la coopérative en faveur du prix.

Et Anthony Ecoiffier, de l'OP Danone, a expliqué le travail de l'OP dans le secteur Jura - Rhône-Alpes pour améliorer le prix du lait. *«En conclusion de cette table ronde riche d'enseignements pour tous, je pense qu'il faut que nous gardions en tête que nous pouvons trouver des solutions pour conquérir de la valeur ajoutée à condition de porter collectivement des initiatives structurantes. Et gardons en tête, comme nous l'ont montré les témoignages, que pour cela, nous devons absolument maitriser nos volumes»*, conclut Guillaume Gauthier, président des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté.

Ce choix thématique souligne l'intérêt que porte Jeunes Agriculteurs Bourgogne- Franche-Comté au collectif. Les partenaires présents en félicitent l'initiative, à l'image de la Chambre régionale d'agriculture, représentée par Chistain Decerle *«On n'aurait pas vu il y a des années les jeunes faire une table ronde sur le monde paysan dans le secteur économique, et je vous en félicite»*.

COMMUNIQUÉ

► *formation*

09/05-17/05
Les clés d'une bonne gestion de ses prairies

Apprendre à gérer ses praires présente de multiples avantages démontrés par Gilles Sornay, formateur à l'Institut français du cheval et de l'équitation (Ifce).
Ce spécialiste de l'alimentation et de la reproduction équine animera prochainement deux formations, au Haras nationaux de Cluny et de Besançon, sur la valorisation des prairies. Cette formation d'une journée, *«bien valoriser vos prairies pour vos chevaux»*, est ouverte à tout public, plus particulièrement aux entrepreneurs et salariés d'élevages.

Deux journées de formation sont programmées en Bourgogne Franche-Comté :
le 9 mai 2017 à Cluny
et le 17 Mai 2017 à Besançon.

Plus d'informations au
03 85 59 85 03 ou
formations.bourgogne@ifce.fr /
formations.franchecomte@ifce.fr

15-19 mai: semaine de dépistage des cancers de la peau

S'inscrire rapidement pour bénéficier d'un examen gratuit

Du 15 au 19 mai prochains, le SNDV (Syndicat national des Dermatologues-Vénéréologues) propose la 19ème édition de prévention et de dépistage gratuit des cancers de la peau. Comme les années précédentes, la MSA Bourgogne est partenaire de cette opération d'initiative privée de santé publique.

Les examens de dépistage de l'ensemble de la peau s'effectuent directement au cabinet du dermatologue volontaire et bénévole. Pour en bénéficier, il est indispensable de s'inscrire, dès aujourd'hui, par internet ou par téléphone, afin de réserver son rendez-vous.

Pour le bon déroulement de l'opération, le Syndicat National des dermatologues met à disposition du public une plateforme nationale de prise de rendez-vous en ligne et un numéro vert gratuit. Tout adhérent MSA, intéressé par un examen gratuit de dépistage des cancers de la peau, peut choisir de :

- se connecter à www.dermatos.fr, la nouvelle plateforme nationale de prise de rendez-vous en ligne,

- ou de prendre rendez-vous par téléphone, en appelant le numéro vert 0805 53 2017 (appel gratuit à partir d'un poste fixe).

La géolocalisation permettra d'orienter le patient vers le dermatologue bénévole le plus proche de son domicile ou de son lieu de travail.

L'adhérent obtient ensuite confirmation de la date et de l'horaire de rendez-vous, plus un identifiant par sms et/ou par mail, lui indiquant le lieu, la date et l'horaire de rendez-vous. Important, cet identifiant, à conserver, devra être obligatoirement présenté au dermatologue.

A noter :
- Les médecins dermatologues participant à cette opération, tous volontaires et bénévoles, procèdent à un examen de dépistage gratuit de recherche des cancers de la peau d'une durée de dix minutes. Il ne s'agit pas d'une consultation gratuite de dermatologie,

- Le dépistage des cancers de la peau doit permettre au dermatologue d'examiner toutes les parties du corps du patient,

- Cet examen ne donne lieu à aucun acte, traitement ou ordonnance,

- Si une lésion est diagnostiquée, le patient repart avec une fiche pour prendre rendez-vous avec le dermatologue de son choix,

- Tout le suivi de la lésion dépistée (acte, intervention, traitement) sera payant suivant les tarifs habituels du dermatologue choisi.

- Cette opération de dépistage fait l'objet d'une évaluation visant à recenser le nombre de mélanomes pré-détectés lors de l'examen médical.
Objectif : suivre ensuite la prise en charge des personnes orientées chez un dermatologue, pour confirmer ou infirmer le pré-diagnostic établi.

MSA BOURGOGNE



PAC La commission de l'agriculture du Parlement européen s'est prononcée pour une sérieuse adaptation des actes de base de la PAC.

Les eurodéputés « agricoles » votent en faveur du règlement omnibus

La commission de l'agriculture du Parlement européen a voté le 3 mai, par trente-quatre voix contre dix et une abstention, ses amendements au projet de règlement « omnibus », qui s'écartent largement de ce texte.
Ces amendements agricoles vont être intégrés dans le projet de résolution sur l'ensemble du règlement « omnibus » que les commissions des budgets et du contrôle budgétaire du Parlement européen, chefs de file sur ce dossier, doivent voter le 30 mai en vue d'obtenir de la session plénière, probablement en juin, un mandat pour les négociations avec le Conseil et la Commission.
Si au moins soixante-seize députés ou bien si un ou plusieurs groupes politiques atteignant ce chiffre réclament un vote sur les termes du mandat, la plénière devra se prononcer sur cette demande, et si celle-ci est acceptée, le vote devra avoir lieu lors de la session suivante. La Commission de Bruxelles souhaite que le règlement « omnibus » entre en application début 2018. Les États membres sont déjà parvenus à un compromis sur les aspects agricoles de ce texte.


REUSSIR/P. CRONENBERGER
La commission de l'agriculture du Parlement européen a voté le 3 mai ses amendements au projet de règlement « omnibus ».

Organisations de producteurs

La commission de l'agriculture du Parlement européen prône l'application à tous les secteurs, et pas seulement au lait, de la reconnaissance obligatoire des organisations de producteurs qui remplissent les critères. Celles-ci seraient autorisées à planifier la production et à négocier les contrats de livraison au nom de ses membres sans tomber sous le coup des règles européennes de la concurrence. La Commission de Bruxelles devra de plus, selon les députés, présenter avant le 30 juin 2018 un projet de législation pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne alimentaire.

Les parlementaires demandent que tous les outils actuels de gestion des risques soutenus dans le cadre de la politique de développement rural – assurances, fonds mutuels – puissent couvrir jusqu'à 70 % (contre 65 % aujourd'hui) des pertes en cas de destruction de plus de 20 % (contre 30 %) de la production, adaptation que la Commission de Bruxelles ne propose quant à elle que pour l'instrument de stabilisation des revenus.
Les députés réclament l'extension à tous les secteurs du régime permettant d'accorder une compensation aux producteurs de lait qui réduisent volontairement leurs livraisons pour des produits sous appellation (AOP et IGP) en cas de sérieux déséquilibre du marché. Une mesure spécifique de ce type a été déclenchée lors de la récente crise laitière pour l'ensemble des producteurs.
En temps de crise, la Commission européenne devrait avoir plus de marge pour lui permettre de prendre rapidement des mesures exceptionnelles sans avoir à activer d'abord l'intervention publique et l'aide au stockage privé, estime par ailleurs la commission parlementaire. Celle-ci demande aussi que le soutien couplé, actuellement limité aux secteurs ou régions en difficulté, soit automatiquement autorisé pour les cultures protéiques.

Agriculteur actif, jeunes agriculteurs

Les parlementaires soutiennent la proposition de la Commission de Bruxelles visant à donner plus de flexibilité aux Vingt-huit pour définir ce qu'est un agriculteur actif. En revanche, ils ne veulent pas que les critères fixés soient rendus optionnels à partir de 2018. Les députés souhaitent que les États membres puissent porter le complément d'aide pour les jeunes agriculteurs de 25 % à 50 % du paiement de base, tout en maintenant la limite de superficie éligible à ce supplément. Celui-ci doit de plus, selon eux, pouvoir être octroyé aussi à tous les exploitants de moins de 40 ans qui sont en activité depuis un certain temps mais qui n'ont encore jamais reçu de soutien en tant que jeune agriculteur.

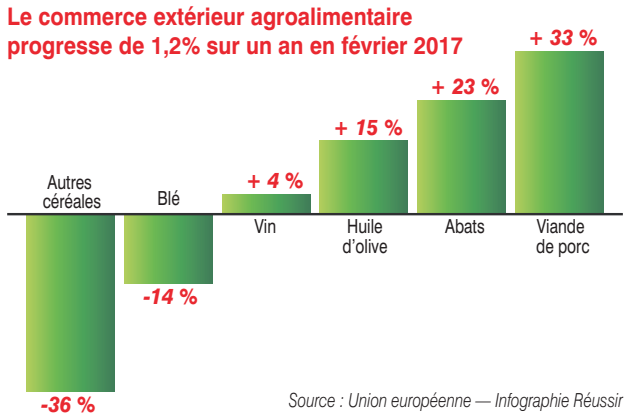
AGRA PRESSE

ASSOUPLISSEMENTS SUR LE VERDISSEMENT

La commission de l'agriculture du Parlement européen a proposé des assouplissements au dispositif de verdissement des paiements directs. Notamment, le texte adopté prévoit une révision de la définition de terres arables qui inclurait les jachères et les prairies temporaires. Ainsi une terre arable qui resterait plus de cinq ans en jachère ou en prairie ne serait pas considérée automatiquement comme une prairie permanente et pourrait donc de nouveau être mise en culture. Les eurodéputés agricoles ont également voté pour que les exploitations de moins de quinze hectares soient exemptées de l'exigence de diversification des cultures (70 % au maximum de la surface consacrée à une seule culture).

le chiffre de la semaine

+ 131 millions d'euros pour l'export agroalimentaire



La valeur mensuelle des exportations agroalimentaires de l'UE en février 2017 a atteint près de 10,7 milliards d'euros soit 131 millions d'euros (M€) de plus qu'en février 2016 (+ 1,2 %). Sur une période de douze mois, les exportations atteignent 132,2 milliards d'euros (+ 2,2 %). Les augmentations les plus élevées en février en termes de destination ont été enregistrées pour la Russie (+ 86 M€), la Chine (+ 77 M€), les États-Unis (+ 58 M€) et la Corée (+ 55 M€).

LE POINT SUR La consultation publique sur l'avenir de la PAC, un accord commercial entre l'Europe et le Canada et le commerce des produits bio entre l'Europe et le Chili.

L'actu internationale en bref

322 912 réponses

La consultation publique de la Commission européenne sur l'avenir de la PAC après 2020, qui a pris fin le 2 mai, a recueilli 322 912 réponses dont environ 97 % à titre individuel et 3 % venant d'ONG. Seulement 9,3 % des répondants seraient issus du secteur agricole. Parmi les réponses individuelles, 7,2 % sont des personnes issues de l'agriculture. Sur les organisations ayant répondu à la consultation, 77 % viennent du secteur agricole, 3 % de l'agroalimentaire et 4 % de la protection de l'environnement. L'Allemagne est de loin le pays ayant fourni le plus de réponses avec 45 %, suivie de la France (12,5 %), de l'Italie (12 %), de l'Espagne (7,6 %), de la Belgique (6,4 %), des Pays-Bas, de l'Autriche (2,2 % chacun) et de la Pologne (1,8 %).

Ceta

L'accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada (Ceta) devrait être ratifié ce mois-ci par le Canada, où il est actuellement débattu, en « troisième lecture » par le Sénat. Ce qui signifie que sa mise en œuvre provisoire pourrait avoir lieu au plus tard en juillet. Il avait été approuvé le 15 février par le Parlement européen. « Une fois que le Ceta sera totalement mis en œuvre, l'Europe pourra exporter 92 % de ses produits agricoles et alimentaires vers le Canada sans droits de douane », rappelait récemment Phil Hogan, le commissaire européen à l'agriculture. L'industrie laitière de l'UE (EDA) a demandé à Phil Hogan d'obtenir des clarifications sur la façon dont Ottawa compte gérer le quota d'importation tarifaire de 18 500 tonnes de fromage que le Canada doit ouvrir.

Accord bio

L'UE et le Chili ont signé, le 28 avril, leur accord sur le commerce des produits biologiques finalisé l'an dernier. Il permettra une reconnaissance mutuelle des règles de production des produits biologiques et des systèmes de contrôle des deux partenaires. Il s'agit du « premier accord de commerce de nouvelle génération pour les produits biologiques », se félicite la Commission européenne.
En plus de cette reconnaissance, l'accord prévoit notamment un échange régulier d'informations, des mises à jour régulières des produits couverts par les règles sur le bio, et un système de règlement des différends. Le logo bio européen sera protégé par cet accord.

AGRA PRESSE

Salon de l'herbe 2017

Prenez date !

Les 31 mai et 1er juin, le Salon de l'Herbe tiendra son édition 2017 à Poussay dans les Vosges. Un rendez-vous que tous ceux qui cherchent à mieux valoriser la ressource "Herbe" ne manqueront pas…

L'édition 2017 du Salon de l'herbe et des fourrages proposera un large panel d'informations techniques pointues traitant de la production et de la valorisation de fourrages à la ferme. Sur l'Espace Conseils, les éleveurs pourront rencontrer les spécialistes des Instituts et des organismes officiels au sein d'ateliers, mais aussi assister à des conférences gratuites. Les visiteurs pourront également s'inscrire à une des trois conférences des Rencontres de la nutrition.

2 hectares d'Espace Conseils

A Poussay, les techniciens et ingénieurs des Instituts techniques et des différents organismes techniques informeront les éleveurs au sein d'ateliers techniques, regroupés autour de cinq grandes thématiques :
- la qualité et la valorisation des fourrages ;
- les fourrages et la mécanisation ; les fourrages et la santé des animaux ;
- les fourrages et l'agriculture biologique ;
- enfin les ovins.

Au total, rien moins que quatorze conférences ou tables-rondes de cinquante minutes chacune, agrémentées de témoignages d'éleveurs, seront également proposées aux visiteurs. Ces derniers pourront ensuite continuer les discussions et aller plus loin avec les intervenants, au sein de l'Espace d'accueil qui est attenant à l'Espace Conférence.

Les Rencontres de la Nutrition

Co-organisées par PLM et le Salon de l'herbe et des fourrages, les Rencontres de la Nutrition seront des occasions uniques d'aborder des sujets technico-économiques pointus traités par des spécialistes indépendants de renom, exceptionnellement présents dans l'est de la France. Cette année, les questions du robot de traite, du coût alimentaire et des innovations *«Maïs fourrage»* seront traitées. Attention, pour y assister, il convient de s'inscrire préalablement (à tarif préférentiel) sur www.salonherbe.com. Le nombre de places est limité. Au programme :
- Mercredi 31 mai à 10 h 30 : la marge sur coût alimentaire

En élevage laitier, la marge sur coût alimentaire constitue un indicateur pertinent de rentabilité. C'est elle qui permet de financer la structure, le renouvellement, l'opérationnel et de rémunérer le travail. Comment la calculer : aux 1.000 litres, par vache ou par place ? Avec ou sans les vaches taries ? En coût d'opportunité ? Quels leviers concrets ? Quel tableau de bord ? Les conseils et erreurs à éviter.

Pour aborder ce sujet, Alexis Watremez, ingénieur AgroParisTech, a géré une exploitation de 300 vaches laitières avant de créer, en 2011, le cabinet conseil indépendant NutriAxe. Il conseille cinquante exploitations de 50 à 450 vaches.
- Mercredi 31 mai à 14 h 30 : robot en système *«Herbe»*

Avoir recours au robot de traite en zone herbagère ? Oui, mais en préparant consciencieusement son arrivée. Comment gérer le pâturage, sur combien de parcelles, de jour ou de nuit ? Et la question de l'eau ? Doit-on ménager une porte de sortie ou pas ? Est-il nécessaire de gérer par lots ? L'installation d'un robot n'est pas anodine et de nouveaux équilibres sont à trouver. Florian Couchet, ingénieur agronome, à la tête du cabinet indépendant FDS, détaillera l'ensemble de ces aspects.
- Jeudi 1er juin : les nouveautés en maïs fourrage

Alexis Watremez animera une conférence sur le maïs ensilage, qui s'est imposé dans la plupart des rations laitières, souvent en complément de l'herbe. Source principale d'amidon dans les rations, il se réinvente aujourd'hui pour être toujours mieux valorisé. Pour que l'investissement soit à la hauteur des attentes, il s'agit de bien comprendre tous les leviers et les nouveautés : génétique dentée farineuse, agronomie, éclateur Shredlage, tassement des silos, conservateurs... le maïs fourrage sera détaillé de A à Z.



Si cette année, dans les Vosges, les conférences sont davantage orientées vers la production laitière, les éleveurs allaitants trouveront au Salon de l'Herbe et des fourrages nombre de centres d'intérêt.

L'incontournable

Parce qu'il est le seul à réunir l'ensemble des fournisseurs nationaux, internationaux, les Instituts techniques, mais aussi les experts privés le Salon de l'herbe et des fourrages est l'événement national de référence sur la culture et de la valorisation de toutes les fourragères produites sur l'exploitation. Il est organisé en extérieur pour pouvoir accueillir des démonstrations de matériels et présenter, in situ, des essais variétaux et des essais pâturage avec des animaux. Le Salon de l'herbe et des fourrages récréée ainsi fidèlement les conditions de travail de l'éleveur. Pour aller à la rencontre de tous les éleveurs, il prend place tous les ans, alternativement dans l'un des trois bassins d'élevage les plus importants en France, sur des sites très accessibles, desservis par les grands axes routiers : l'Ouest (aux portes de Rennes), le Centre à Villefranche-d'Allier, près de Montluçon(comme ce fut le cas l'an dernier) et dans l'Est, à Poussay, au sud de Nancy.

Agro-Ecologie Tour 2017

Le deuxième Agro-Ecologie Tour, initiative lancée par les établissements d'enseignement agricole du Grand Est, prendra place au sein de l'Espace Conseils du prochain Salon de l'herbe et des fourrages 2017. L'objectif est de diffuser les connaissances se rapportant aux pratiques agronomiques innovantes appliquées aux fourragères, développées sur leurs exploitations. Et cela au travers d'ateliers pratiques et concrets :
- Le pâturage tournant dynamique
- Le pâturage du colza par les ovins : étude comparative de différentes pratiques ;
- Organisation par les étudiants d'une journée technique ovine : une place pour un atelier ovin dans chaque exploitation ;
- Les espèces prairiales : les types de sol, les modes d'utilisation (sous forme d'un jeu de l'oie) ;
- Réduction des intrants par l'introduction de prairies temporaires ;
- La méthanisation dans une exploitation polyculture-élevage ;
- Une exploitation en marche vers une agriculture biologique ;
- Reconnaissance des espèces bio-indicatrices des prairies humides ;
- Présentation des différents systèmes d'exploitation ;
- Plate-forme d'évaluation des performances de systèmes viticoles innovants (PEPSVI) ;
- Trivial'prairie agro-écologique ;
- Reconnaissances sensorielles des espèces prairiales ;
- Gestion des pâturages ;
- Verrous et opportunités d'une reconversion en bio d'une exploitation de polyculture-élevage.

Chronique ovine

L'enrubannage coûte 40% de plus que le foin

L'enrubannage coute 40 % plus cher que le foin ramené à la tonne de matière sèche : 92 € contre 65 € (source : Herbe et fourrages en Limousin 2015). Sa valeur alimentaire reste exclusivement liée à celle du fourrage fauché et donc au stade de la plante.

L'identification des bottes par le nom de la parcelle facilite la répartition en fonction du type d'animaux au cours de l'hiver. Les marques sur les bottes à l'aide de bombes de peinture de (rouge, bleu, vert) pour animaux résistent aux intempéries toute une campagne. Les brebis à forts besoins, c'est-à-dire celles en début de lactation sont prioritaires sur les meilleurs fourrages, c'est-à-dire ceux récoltés les plus tôt.

Pas de terre et suffisamment sec

De plus, l'enrubannage doit être d'excellente qualité afin d'éviter les problèmes sanitaires. Le principal facteur de réussite reste le taux de matière sèche à la récolte, avec un optimum compris entre 50 et 60 %.

En effet, la fauche est en général réalisée début épiaison pour les graminées et bourgeonnement pour les légumineuses et le fourrage est récolté en brins longs. Il est ainsi moins riche en sucres et plus difficile à tasser. Le développement des bactéries butyriques est favorisé, entrainant de mauvaises qualités de conservation. En dessous de 40 % de matière sèche, le risque est plus élevé. De plus, la présence de terre (attention aux taupinières !) accentue les risques de listériose. Au-delà de 70 % de matière sèche, les bottes sont insuffisamment tassées et des moisissures apparaissent.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage – Ciirpo)



Plus le fourrage est récolté tôt, meilleure est sa valeur alimentaire.

Vient de paraître

Céréales à paille

«Céréales à paille : lutte contre les maladies - 2017» est un dépliant rédigé et édité par Arvalis - Institut du végétal



Il s'agit d'un guide pratique (référence 3262) de traitement contre les maladies des céréales à paille, actualisé chaque année à partir des expérimentations réalisées par Arvalis - Institut du végétal. Ce document présente sous forme de tableaux synthétiques, la composition, le mode d'emploi et les efficacités de toutes les spécialités commerciales utilisables sur les principales maladies des céréales à paille : blé tendre, blé dur, orge, triticale, avoine, seigle. Une mise à jour a été faite avec le nouveau catalogue des usages qui regroupe des cultures ou des cibles visées. Une part importante est consacrée à l'aspect réglementaire (mélanges, le stockage, ZNT, DAR, phrases de risque...). Toutes ces informations sont regroupées dans un dépliant au format de poche, pratique et facile à utiliser. Sur le même sujet, on peut aussi consulter «*Diagnostic des accidents du blé tendre*» et «*Pack protection des céréales à paille - 2016/2017 (trois dépliants)*».

Pour commander : Éditions Arvalis, ZA La Tellerie, CS 20016, 61438 Flers Cedex ou par téléphone au 02 31 59 25 00, par fax au 02 31 69 44 35 ou par mail : editions@arvalisinstitutduvegetal.fr.
Prix : 6 euros TTC

Diversification

Vendre des fruits et légumes frais au distributeur

Un collectif de douze agriculteurs du Vaucluse réunis sous forme associative propose la vente en casiers libres de fruits et légumes et produits du terroir sur le site d'Agro parc à Avignon.



Douze agriculteurs, soixante-treize casiers et cinquante milles euros investis pour vendre des fruits et légumes en distributeur.

Une douzaine de paysans du Vaucluse réunis dans l'association En direct de nos fermes ont lancé l'an dernier l'idée d'une distribution de produits locaux d'un genre nouveau et sollicité un financement d'environ 50 000 EUR auprès de l'Union européenne, de l'État et des collectivités : *«Le projet est à l'initiative de la chambre d'agriculture du Vaucluse. Les dirigeants avaient relevé, après avoir effectué des études de marché, une forte demande des consommateurs voulant acheter des produits locaux frais à des horaires décalés. Après un an et demi de débats et de concertation entre les élus et les agriculteurs membres fondateurs et apporteurs de l'association, de nombreuses visites dans les Alpes de projets de circuit court, nous avons choisi d'installer des distributeurs automatiques via l'achat par cartes bancaires»* explique Michel Tort, producteur de fraises, de melons et de poires à Sarrians, une exploitation de quinze hectares, et président de l'association En direct de nos fermes.

Mardi 4 avril, ces douze agriculteurs inauguraient leurs casiers en accès libre sur le site Agroparc à Avignon. Les soixante-treize casiers distributeurs installés dans un chalet isolé sont situés dans un secteur stratégique sur le site, en plein cœur d'un pôle emploi important, de dix milles salariés. «*Après plusieurs études de marchés, nous avons choisi cet endroit très fréquenté par les salariés et à forte présence de personnes sédentaires vivant dans de nouveaux lotissements. Nous avons choisi d'adapter nos ventes au mode de consommation urbaine et actuelle. Nous avons privilégié l'urbain aux routes touristiques du Vaucluse*» assure Michel Fort, président de l'association. Fraises, asperges, tomates, salades, pommes, saucissons, miel et en projet de la viande de porc... sont proposés à la vente dans des casiers vitrés réfrigérés ou climatisés. Les consommateurs peuvent acheter les produits via une carte bancaire entre 6 heures et 22 heures. L'intention des agriculteurs apporteurs est de fournir, à terme, un panel très large de produits de qualité du département.

Une plateforme aménagée à vocation double

L'association En direct de nos fermes gère les casiers et une plateforme. Cette plateforme physique de regroupement de marchandises (location d'un box) a été aménagée au marché d'intérêt national (MIN) d'Avignon pour collecter et stocker les fruits et légumes et autres produits qui sont ensuite disposés dans le distributeur. La plateforme possède deux voies de distribution : la restauration collective et les distributeurs automatiques.
«*Notre projet est ambitieux. Il s'appuie sur deux axes : alimenter les consommateurs et servir la restauration collective car la demande reste élevée*». Pour assurer la logistique, l'association a embauché un chauffeur livreur pour approvisionner les casiers tous les jours, parfois deux à trois fois par jour et la restauration collective. Les produits de saison sont privilégiés ainsi que la qualité. L'association a loué un camion frigorifique pour acheminer les produits. «*Ce sont les produits les plus demandés qui sont présentés à la vente. On propose des produits frais cueillis le jour même avec une qualité gustative optimale. Les prix pratiqués sont proches des marchés de producteurs. Notre intention est de fidéliser une clientèle dans le temps et de proposer un large panel de produits du Vaucluse*» explique Michel Tort.

Pour monter ce projet estimé donc à 50 000 euros et subventionné à hauteur de 40 %, chaque agriculteur a procédé à une mise de fonds. Les agriculteurs, membres fondateurs et membres apporteurs ont ainsi créé un fond de trésorerie. L'association prélève 20 % du prix global affichés pour payer les emprunts, le gestionnaire, le livreur. Le projet prévoit une augmentation progressive sur trois ans pour arriver à au moins deux cent cinquante casiers répartis sur trois sites.

PIERRE-LOUIS BERGER

Les perspectives et les objectifs

Les objectifs de ce projet, incluant l'augmentation progressive sur trois ans pour arriver à au moins deux cent cinquante casiers, sont de réaliser un chiffre d'affaires pour le compte des agriculteurs de 300 000 euros à 400 000 euros répartis à parts égales entre la vente par les distributeurs et la vente à la restauration collective. La chambre d'agriculture du Vaucluse accompagne les initiatives permettant le développement de circuits courts de commercialisation pour les produits agricoles du département.

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSÉS BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Groupe Buchez

Luzy renoue avec les journées commerciales

Les dernières journées commerciales à Luzy remontent à 2012. Cette année, la base du sud Morvan a débuté les 3 séries d'animations organisées chaque année par le groupe Buchez.

Les 20 et 21 avril, les agriculteurs, venus en nombre, ont pu profiter d'une large exposition des gammes Valtra, Fendt, JCB, Kuhn et Welger pour ne citer que les principales ainsi que de nombreuses offres sur le magasin. Parmi les nouveautés, les Ets Buchez présentaient les nouveaux télescopiques JCB Agripro, équipés de la transmission Dualtec VT qui associe les avantages d'une transmission hydrostatique à basse vitesse et ceux d'une powershift à haute vitesse. Elle se compose d'un module hydrostatique actif de 0 à 19 km/h et d'un module powershift à trois rapports sous charge qui prend le relais de 19 à 40 km/h, le passage de l'un à l'autre s'effectuant automatiquement et sans à-coup.

L'opérateur bénéficie ainsi pour la manutention de la précision et de la flexibilité d'une hydrostatique, notamment le mode Flexi qui permet de paramétrer indépendamment la vitesse du régime moteur, tout en profitant du meilleur rendement d'une transmission powershift à haute vitesse, pour les déplacements routiers.

Dès que l'engin dépasse les 19 km/h, il passe automatiquement en deux roues motrices. Deux modes de conduite Power et Eco sont proposés, le second limitant le régime moteur à 1 700 tr/min.



Terres de Bourgogne



Retrouvez tous nos dossiers sur
www.agribourgogne.fr/dossier

Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
CLÔTURES ÉLECTRIQUES PERMANENTES
LE + GRAND CHOIX DE LA RÉGION
Ronces, grillages, barrières d'herbage 2 à 6 m.
12, Rue de la Coopérative
21320 Pouilly en Auxois - Tel. 03 80 90 66 60

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Entrepreneur agricole
RECHERCHE TRAVAUX MOISSONS
sur région bourgogne
Coupes spéciales colza, maïs, tournesol.
FLORENT PROMMER 21 Fontangy - 06 81 32 69 56
eta.prommer@gmail.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



* Prix net en euros hors taxe pour un T7.165S en finition S-sentiel, équipé d'un pont avant et d'une cabine suspendus, d'un relevage avant, de 4 distributeurs arrière à commande mécanique, roues en 420/85R28 et 520/85R38. Contrat Service ZeNH 1+2 ans 500h/an inclus. Offre sans reprise, prix net hors financement, options et accessoires supplémentaires, valable du 1er avril au 30 juin 2017 chez les concessionnaires New Holland participants à l'opération.

Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	
SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER	89 Toucy	03 86 44 01 08
SAS PARAGEAU Groupe Methivier	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 28/04/2017	Bourg-en-Bresse 09/05/2017	St Christophe-en B. 03/05/2017	National 26/04 au 05/05/17
Vaches viande (V)	U	-	-	4,00 €	3,89 €
	R	3,60 €	3,60 €	3,74 €	3,56€
	O	-	3,30 €	-	3,19 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,30 €
	O	3,05 €	3,10 €	-	3,13 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,87 €
	P	2,67 €	2,70 €	-	2,62 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,65 €	4,28 €
	R	4,00 €	3,70 €	3,93 €	3,64 €
	O	3,85 €	3,10 €	-	3,18 €
Taureaux VML	URO	-	2,60 €	2,85 €	2,73 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 09/05/2017

	E	U	R	
Broutards 6-12 mois				
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	2,85	
250-300 kg	-	3,04	2,83	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	2,87	2,54	
250-300 kg	-	2,78	2,65	
300-350 kg	-	2,66	2,47	
350-400 kg	-	2,56	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,78	2,64	
350-400 kg	-	2,83	-	
400-450 kg	-	2,78	-	
450-500 kg	-	2,56	-	
500-600 kg	-	2,40	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,74	2,41	
350-400 kg	-	2,62	-	
400-450 kg	-	2,47	-	
450 kg et +	-	2,41	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	-	1,64	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,10	1,91	-
5 -10 ans	2,33	2,01	1,85	1,48
+10 ans	-	1,89	1,74	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,75	2,30	1,92	

Bovins : 839

Broutards - Taurillons : La présentation de quelques lots de taurillons herbés et de broutards d'automne stimule les transactions : ces deux catégories sont très recherchées et se négocient à des tarifs en hausse. Les derniers lots de stabulation voient leurs cours se maintenir sans difficulté malgré leur qualité plus hétérogène.

Laitonnes - Génisses : Vente active à des cours en légère augmentation, excepté pour la marchandise trop médiocre.

Taureaux : Cours facilement reconduits

Vaches- Génisses 3 ans : Lo'offre est de qualité satsfaisante avec des bonnes vaches lourdes, entraînant une belle vente à des tarifs en légère hausse.

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 09/05/2017

Bovins (312)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
230 à 385 kg	670 - 1100	2,69 - 3,10
390 à 425 kg	1100 - 1160	2,74 - 2,88
Laitonnes		
245 à 300 kg	650 - 760	2,56 - 2,88
305 à 405 kg	840 - 1000	2,47 - 2,74
Taureaux		
675 à 990 kg	1220 -1800	1,68 - 1,86
Génisses		
370 à 480 kg (16-24mois)	-	-
355 à 710 kg (24-36mois)	840 - 1530	1,88 - 2,60
Vaches		
Vaches légères	910 - 1050	
Vaches entre deux	1070 - 1200	
Vaches lourdes	1220 - 1560	

Vente rapide et quasi-totale en broutards et femelle d'export à des tarifs qui progressent. La demande s'oriente sur les sujets lourds et de bonne conformation. Cours fermes en taureaux. De nombreuses vaches non annoncées pertubent la vente déjà difficile, entraînant ainsi une baisse des tarifs et des invendus.

Bovin gras : 8

Vaches de viande : 3,70 à 3,78 € kg de viande. Demande calme

Prochain marché bovin le lundi 15 mai 2017, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 10/05/2017

	U	R	O
Broutards			
<200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	-	-	
300 à 350 kg	-	2,64	
350 à 400 kg	-	-	
400 à 450 kg	-	-	
450 à 500 kg	-	-	
Laitonnes	U	R	
150 à 200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	-	-	
300 à 350 kg	-	2,45	
350 à 400 kg	-	-	
Taureaux			
+ 500 kg	-	-	
Génisse			
(24-36 mois)	-	2,05	-
Vaches			
- 5 ans	1,85	1,70	-
de 5 à 10 ans	1,83	1,67	-
+ 10 ans	1,87	1,55	-

Broutards : Faibles apports. Cours difficilement reconduits;

Vaches : Présentation de moins bonne quaité, entraînant une baisse des cours.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 9/05/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,50 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	-	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,50 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,60 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,35 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Tendance : Meilleure demande en mâles lourds. Vente toujours difficile en femelles.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 24/04 au 30/04/17*

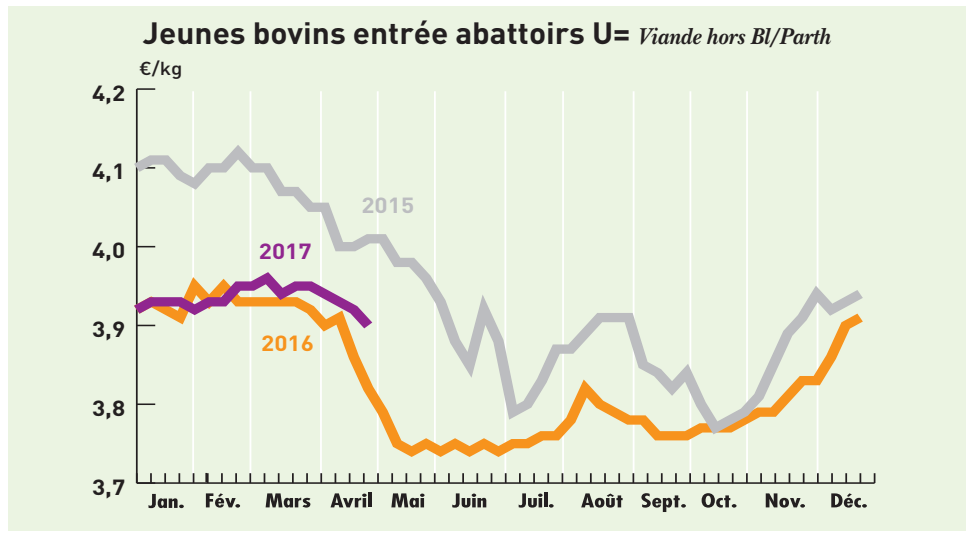
	E	U	R
Mâles 6-12 mois			
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,77 €	-
350 kg	-	2,72 €	-
400 kg	-	2,61 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,47 €	-
500 kg	-	2,35 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,52 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,38 €	-

Tendance :
Stabilité dans les mâles.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 24/04/17 au 30/04/17*

	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Jeunes Bovins 12 à 24 mois							
Viande hors Bl/Parth	-	3,90 €	3,69 €	-			
Races mixte		-	3,51 €	3,49 €	3,48 €	-	
Races lait					-	3,25 €	3,00 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,38 €	-	-
Races lait						-	2,97 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,05 €	3,96 €	3,84 €	3,54 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,02 €	3,93 €	3,84 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,37 €	3,31 €	-	
Races lait					-	2,95 €	2,89 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,47 €	4,31 €	4,08 €	3,94 €			

Tendance : Offre limitée en vaches.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 24/04/17 au 30/04/17*

	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Jeunes Bovins 12 à 24 mois								
Viande hors Bl/Parth	3,97 €	3,96 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,99 €	4,64 €	4,19 €	4,00 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,01 €	3,90 €				
Races mixte					3,40 €	3,38 €		
Races lait						-	2,96 €	2,90 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,67 €	4,46 €	4,29 €	-				

Tendances

SEM. 19/2017

Bovins de boucherie

Cette nouvelle semaine écourtée n'apporte pas de grand changement, car les abattoirs sont suffisamment approvisionnés pour faire fonctionner leurs unités de transformation. Malgré la campagne de communication « made in viande », l'animation commerciale sur les marchés démontre un plafonnement des prix dans les bonnes femelles. Dans la Charolaise, même si les tarifs restent insuffisants pour les éleveurs, le commerce est plus équilibré, avec quelques opérations promotionnelles en cours, en parallèle de la communication des "viandes racées". La demande se porte sur l'entrée de gamme des races à viande, car le prix reste le cheval de bataille des distributeurs. Les tarifs de cette semaine se maintiennent, mais avec une certaine fluidité dans les échanges pour ces catégories. En laitières, la majorité des industriels a maintenu ses prix pour cette nouvelle semaine écourtée. En JB les tarifs évoluent très peu, avec un commerce de plus en plus contractualisé.

Broutards

Après les fêtes pascales, les engraisseurs italiens reviennent à l'achat sur un marché où les disponibilités ne sont pas très abondantes à la saison. Les mâles Charolais ou Limousins bien conformés de 350/450kg et préparés pour l'export se vendent sans trop de difficulté pour des tarifs stables. L'animation commerciale est également plus régulière dans les mâles plus légers ou ordinaires à destination de l'Espagne. Dans les femelles, la modestie de l'offre permet une vente régulière dans les bonnes Charolaises U préparées pour l'export. Les transactions restent très calmes dans la moyenne marchandise.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les disponibilités sont mesurées pour cette nouvelle semaine écourtée, ce qui permet de maintenir une activité commerciale assez fluide. Les tarifs des bons veaux Frisons, Abondances ou Montbéliards se maintiennent sans trop de difficulté. Le placement demeure sélectif dans la marchandise plus commune ou légère. Les croisés laitiers d'engraissement se maintiennent, mais avec une demande toujours très sélective. Dans les croisés de race à viande, les bons veaux R+ ou U de conformation se tiennent. Les tarifs chutent rapidement dans les allaitants ordinaires et les femelles qui subissent la pression des acheteurs faute de valorisation suffisante dans la viande. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 10/04/2017*

Agneaux (326)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		-	-
Gras (38-44 kg)	-	2,68 - 3,05	2,26 - 2,65
Gras (44-50 kg)	-	2,62 - 2,80	2,38 - 2,76
Gras (+50 kg)	-	1,97 - 2,61	1,95 - 2,64
Laitons (-38 kg)	-	3,21 - 3,76	2,76 - 3,18
Laitons (38-44 kg)	-	3,14 - 3,76	2,78 - 3,10
Laitons (+44 kg)	-	2,72 - 3,63	-
Brebis (115)	**U *(mini-maxi)***	**R *(mini-maxi)***	**O *(mini-maxi)***
(-60 kg)	-	0,95 - 1,34	0,66 - 0,74
(+60 kg)	1,25 - 1,50	0,96 - 1,41	-
Divers			
Béliers (11) :	1,02 - 1,78	0,96 - 1,61	
Agneaux maigres : 64 à 80 €	-	2,23 -2,43	-
Caprins (0) : **10 à 40 €**		-	0,34 - 2,12
Boucs :			
Divers (1) :			

Ovins : 817 . 98% de vendus

Agneaux : L'offre est en nette hausse cette semaine. D'un côté, de nombreux éleveurs ont préparé des lots de laitons de bonne qualité pour satisfaire les besoins traditionnellement exprimés à l'approche de Pâques et les cours sont plutôt satisfaisants.
De l'autre côté, d'autres éleveurs profitent de cette embellie saisonnière pour liquider les derniers agneaux gris qui sont, quant à eux, de qualité bien moyenne mais qui trouvent tout de même preneur.

Brebis : L'offre est constante, tout comme les besoins. les cours sont facilement maintenus avec aucun invendu.

Béliers/Caprins : Bonne vente grâce à une demande suivie.

Prochain merché le lundi 24 avril (pesée 7h30 et Vente 9h00). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 09/05/2017*

Ovins : 49	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux laitons	138 - 149	3,15 - 3,45
Brebis	88 - 108	1,16 - 1,16

Cours fermes dans l'ensemble des catégories, un seul invendu.

Prochain marché le lundi 15 mai 2017 aux horaires habituels.

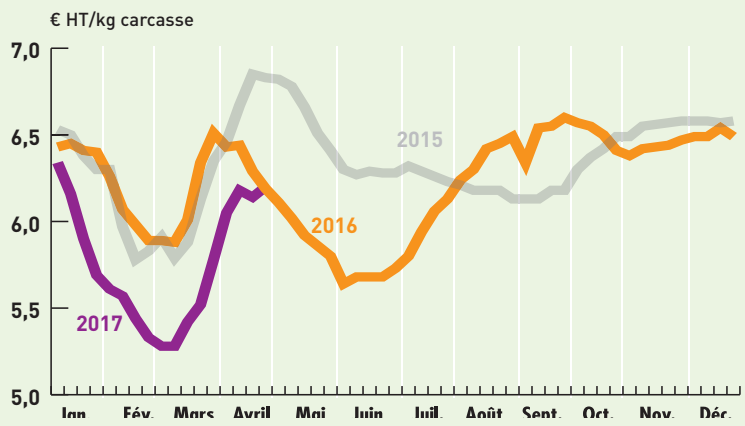
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 24/04/17 au 30/04/17*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,28 €**	**5,63 €**
Couvert	16-19 kg	-	**6,27 €**	**5,63 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,23 €**	**5,05 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 24/04 au 30/04/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,20 €	**6,86 €**	**2,45 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 17/04/2017 au 23/04/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,39 -0,05	7,30 -0,07	-	-	-	-	-
	R Var.	6,89 -0,04	6,71 -0,20	6,55 -0,01	-	6,41 0,01	6,53 0,01	-	-
	O Var.	5,82 -0,11	5,73 -0,14	5,77 0,09	-	5,68 -0,06	5,59 -0,06	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,28 0,02	7,19 -0,03	6,17 -0,11	-	-	6,49 0,15	-
	R Var.	6,86 =	6,73 -0,07	6,52 -0,03	5,81 0,21	6,22 0,13	6,26 0,09	6,08 0,14	5,52 0,30
	O Var.	5,85 -0,07	5,87 -0,04	5,90 0,17	5,27 0,28	5,59 0,02	5,53 -0,03	5,44 -0,01	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-		5,18 -0,01	4,98 -0,07	4,46
	O Var.	-	-	-	-		4,98 -0,04	-	-

Zone nord : Agneaux : Marché d'après Pâques calme avec des cours reconduits dans l'ensemble. Brebis : Peu d'offre et de qualité moyenne. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 9 mai) :
«Cours facilement reconduits.»

Porcins

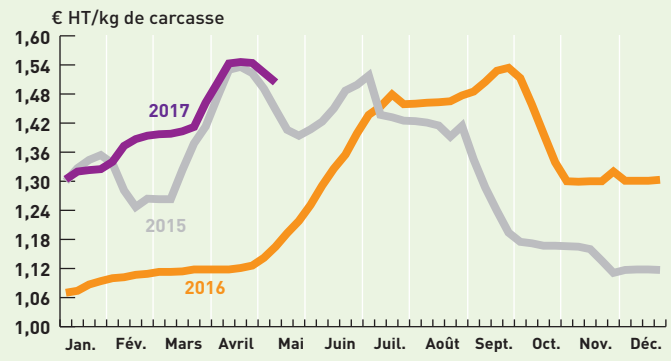
Porcs charcutiers cadran de Plérin (29 861 porcs présentés) *Cotations du mardi 9 mai 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,504 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 21/04/17 au 27/04/17*

1,74 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

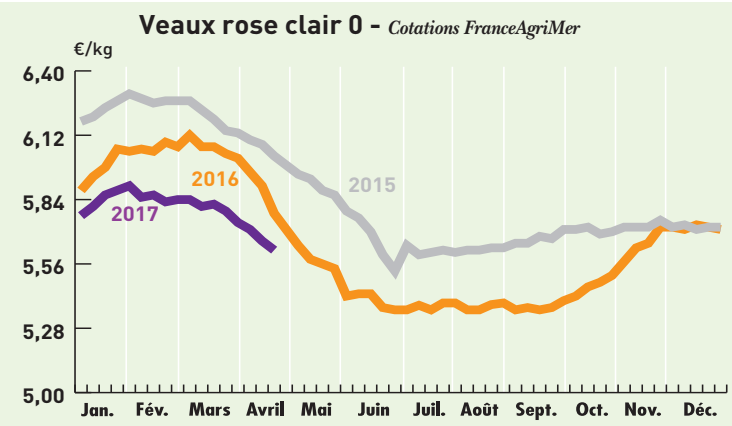
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 24/04/17 au 30/04/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,70 €**	-	-
U	-	**7,45 €**	**5,76 €**	-
O	-	**5,02 €**	**4,48 €**	**3,84 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 9/05/17 au 12/05/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.10j-4 sem (supérieure élevage)*	83	**525 - 580 €**	**340 - 395 €**	**INC**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**170 - 260 €**	**100 - 120 €**	**115 - 145 €**	**95 - 120 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**270 - 380 €**	**180 - 240 €**	**195 - 230 €**	**130 - 160 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		**430 - 520 €**	**260 - 330 €**	**240 - 280 €**	**INC**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*		**160 - 260 €**	**130 - 180 €**	**90 - 180 €**	**70 - 90 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 24/04/17 au 30/04/17*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**3,20 €**	**2,80 €**	-	-
Bons	**3,00 €**	**2,50 €**	**2,50 €**	

Céréales

Marché du 27 avril 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl	avr.-juin	152	T	C
	fourrager 68 kg/hl	avr.-juin	140	T	C
Nord Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl mini	avr.-juin	152	T	C
	68 kg/hl /12 fourrager	avr.-juin	140	T	C
Aube	meunier	avr.-juin	152	N	C
	fourrager 70 kg/hl	avr.-juin	139	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 58 kg/hl	avr.-juin	120	V	C
Sud Côte d'Or	60 kg/hl	avr.-juin	125	T	C
	55 kg/hl	avr.-juin	115	T	C
Nord Côte d'Or	60 kg/hl	avr.-juin	125	T	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute saône			inc.		C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	avr.-juin	155	T	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		avr.-juin	169	N	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17% 1ère main	avr.	183	T	
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	5 de juin	174	T	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	163	T	
	6 mm 1ère main	12 d'oct.	163	T	

Matériel

Tracteur

26 - Vds tracteur Renault pales an 04 80 cv relevage avant cabine clim 2770 heures.
✆ 06 81 27 38 45

38 - Vds tracteur JD 1020, 47 ch avec fourche.
✆ 04 74 57 84 37 HR

A VENDRE
MATERIEL de PRESENTATION
Andaineur KV Taarup 4m60 Mono Rotor
Faneuse KV Taarup 8m30 – 8 rotors
Faucheuse à disques KV Taarup 3m20
TRACTEUR de DEMONSTRATION
MF 7720 Efficient Dyna 6 – 200 CV
Sarl LUCAS et FILS
89 Cruzy-le-Chatel
03 86 75 20 98

38 - Vds tracteur Internationnale 433 année 1983 New Holland 5050, 5000 heures, secoueur à câble Rousset, Elymgue neuve, lève-palette 3 points.
✆ 06 82 79 50 87

69 - Vds tracteur Renault 50 ch. super controle 1970 révisé démousseuse Rousset 5 m. - Evacuateur 68 m. chaine.
✆ 04 74 26 32 89

69 - Vds tracteur Case 2130 4 RM arceau 55 cv 4 pneus neufs 2500 H. vidange moteur hydro.
✆ 06 07 06 77 50 HR

70 - Vds Presse Claas variante 260 très bon état, Semoir engrais Sulky bon état.
✆ 06 30 33 33 66

76 - Recherche un tracteur Ford, en 4 cylindres, dans la série 10 ou 40, en 4x4.
✆ 06 21 49 50 89.

Travail sol

01 - Vds RB Galliganani 125x100 à ficelle 2000 euros faucheuse latérale à tambours Agram Type 170
✆ 06 78 75 20 92

01 - Vds benne Gilibert 850 profi 8,5T + réh. ensi bé 6000 euros - charrue 4 socs Vogel Noot MS 1050 bé 3600 euros
✆ 03 85 30 97 66
ou 06 22 76 82 00 hr

38 - Vds vibroculteur 3 m bon état : 250 euros.
✆ 04 74 28 11 84

69 - Vds semoir maïs Monosem pneumatique NG plus 4 rangs à disque.
✆ 04 74 70 86 39

Récolte

21 - VENDS chariot de coupe jusqu'à 8 m. (réf. 180B)
✆ 03 80 26 57 39

38 - Vds cellule à grains 220 qx, broyeur à grain à marteau moteur 7 cv, vis à grains 5 m diam. 120 moteur triphase, prix à débattre.
✆ 04 76 72 49 41

38 - Vds presse balles rondes JOHN DEERE 592,2008,11500 bottes, filet-ficelle, ameneur rotatif rotoflow,pickup 2.20 révisée par JDeere, prête à partir TBE. 14000 € HT
✆ 06 10 98 40 33

58 - VENDS faucheuse conditionneuse John Deere 1360, 3 000 euros, - faucheuse Vicon 6 disques, 1 000 euros, cause achat neuf (réf. 180A)
✆ 06 77 36 09 89

58 - Vds cause cess Round Bailler Werger 435, 16000 B, pirouette Kuhn 8501, TBE.(190C)
✆ 06 89 86 43 79

71 - Vds presse Rivierre Haute densité 8080, peu servi, TBE, révisée, à voir.
✆ 06 37 77 46 19
06 25 73 39 74

Irrigation

26 - Vds cause retraite pompe jeumont 20 ch 30m3 12kg coffret demarrage minuterie crepine 5m diam 100
✆ 04 75 84 60 21 hr

Forestier

07 - Particulier recherche grappin forestier attelage 3 points faire offre
✆ 04 75 29 16 64
après 18 heures

Agri. divers

01 - RECHERCHE presses MD, - round baller Welger et Class, - semoirs maîs Nodet, - cover crop, - charrues, - tracteur MF - Fendt, - mois. batteuses (réf. 160D)
✆ 06 79 26 53 50

01 - 01-Vds tonne à eau 200 L, semoir à engrais 600 k, faucheuse Khun 8 assiettes, pulvérisateur Berthoud 800 L, presse à balles rondes Gallignani 120x120, cover crop 18 disques.
✆ 06 35 28 33 16 H REP

AGRI STANDARD 2000
A partir de 22 €/m²
HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Renault, Fend. (réf. 170A)
✆ 06 29 81 80 05

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vds fourche arrière avec vérin, paille blé en andain.
✆ 04 76 35 90 60 HR

38 - Vds giro andaineur Kuhn 280 BE, le tout en bon état + Vds pirouette Fahr 4 toupies.
✆ 04 76 65 03 15 HR

38 - Vds broyeur de prairies silo Farmer 2,80 m, cuve à mazout 3000 l métal, vis à grains.
✆ 06 82 23 73 20

38 - A v. charrue Naud 5 corps refaite pièces vmi à débattre.
✆ 06 47 81 72 97

38 - Vds semoir à grains 13 rgs semoir engrais rouleau faucheuse 4 assiettes, bon état.
✆ 04 74 54 20 99 HR

38 - Enrubanneuse portée TBE 1500 euros, bol Jeulin 10 m3 : 650 euros - dérouleuse BR portée cause retraite.
✆ 06 85 76 22 90

38 - Fauch. cond Vicon 2,40 trainée compres - tonne à lisier rotovator 2 pneus 1200/20 TP.
✆ 06 08 96 54 64 HR

39 - Cherche pièces pour une griffe à foin Kiwa Electrolift de 1975, notamment électro aimant du treuil ou treuil complet
✆ 06 31 05 48 24

41 - Vends enrouleur Irrifrance Irridoseur, 2001, carte électronique 2 ans, servi 30 ha/an, maïs 400-110, prix : 7.000 euros.
✆ 06 80 63 04 94.

58 - Vends cause cessation tracteur JD 6530, faneuse Pottinger 8.91, faucheuse cond.JD331, plateau Ponge 8M, pailleuse portée Lucas, semoir engrais Amazone (19VB2)
✆ 03 86 78 22 89

69 - Vend ThermolacTM GV modèle avec 2 boules efficace jusqu'à - 30°C, 300 euros comme neuf. Vend crible 1 m de large, 6 m de long en fer, 200 euros.
✆ 06 03 33 65 60

69 - Cause cessation, vds matériel agricole : tank à lait, bol mélangeur, aplatisseur, semoir, faucheuse, andaineur.
✆ 04 74 60 10 37

69 - Vds exept. remorque av. citerne 2700 l. + agitateur inox B. prix - Remorque citerne 300 l. 1/4 tour cuve 1000 l. - Semoir 3 points - Scie circulaire 3 points.
✆ 06 64 94 35 03
ou 04 74 71 21 01

84 - Cherche 2 serres larg. = 4,5m Long. = 100m avec porte et portillon.
✆ 06 20 44 16 44

84 - Vds vibro. Quivogne L=4,5 M 01/2003, covercrop Grégroire Besson 3 M 01/2011, herse rot. Emy Elenfer 3 m en combiné av. semoir Vittora Universel an. 2007, sulfateuse 600 L an. 2008, semoir pn. agri. CE 2000, tuyau alu. asper. Cepic couv. 4 Ha diam. 50 et 70, soussoleuse Agric av.roul.arr. av. micro sepela, trac. SAM 135 ch an. 2001, 6000 H, godet Cartel av. vérin PTC 2330 Kg. Prix à déb.
✆ 06 82 19 72 06

Elevage

38 - Vds tank à lait Japy 4200 l, AM1996, lavage auto Jaugeage électro, monte-bottes 9 mètres.
✆ 06 47 72 35 05

42 - Vds 2 escaliers salle de traite +barrières pr case veau +moteur pièces machine traite
✆ 06 17 48 80 69

69 - Vend vis à grain de 8 m. et aplatisseur Aceno.
✆ 06 10 95 96 32

Véhicule

Utilitaire

69 - Kangoo DCI 70 fourgon, 2010, révisé et garantie, 190300 km. 3100 € HT.
✆ 04 74 66 27 80

89 - Vds VAN MECANO GALVA état neuf 1T4, 1 pl 1/2. (19VB1)
✆ 03 86 33 00 23 Répond.

Achat-Vente

Récolte

42 - Prod. vds maïs ensilage ou épis, foin enrubannage, paille et orge
✆ 06 82 29 74 85

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02
ou 03 84 32 30 91

89 - VENDS luzerne 120 x 120, 80 euros la tonne (réf - 1802)
✆ 06 87 50 82 50

Fourrage

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ 06 03 07 54 83.

Propriété

01 - 01-Vds ferme maison avec 12 ha de terrain. hangar 2000 M2. possibilité 40 ha en location.
✆ 06.26.94.75.70

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 1106)
TERRES DE BOURGOGNE

21 - Cherche à l'achat pour investisseur propriété herbagère en vue de location, 200 HA environ, si possible sans bâtiment, IVBSA (190D)
✆ 06 32 23 00 47

71 - Vds propriété agricole Sud Bourgogne maison bâtiment agricole 735 m2, 16 ha avec DPU + 7 ha location libre 2017.
✆ 06 77 37 37 47

Terrain

89 - VENDS terres vinicoles AOC St Bris le Vineux 9 ha ZT - ZY (réf. 1901)
✆ 06 07 32 66 24

Foncier

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Divers

01 - Vds piquets acacia 2M. Chaudière Fioul bois. Démarreur John Deere. 04.74.67.85.07
✆ 04 74 67 85 07

15 - Vds quad hytrack 50, TBE, treuil av., télécom à dist. 4 RM, caisse rangt, pneus mixtes, attel. homo.
✆ 04 71 69 26 64
ou 06 87 06 28 67

18 - Vds bois de chauffage en 2 m, chêne, 24 euros HT/stère départ 18.
✆ 06 03 07 54 83.

26 - Ach pneus 9.5/24 4.5/15 Vds presses MD état marche Camion et voit anciens pour pieces ou collect
✆ 06 33 44 14 97

38 - Vds lapins vivants consommation ou reproduction, Vds cages lapins grillage, congélateur 400 l., foin 120x120, nettoyeur Karcher 230 kg, Vds brûleur pour chaudière fuel.
✆ 06 99 89 75 35

Location

Agricole

21 - Cède en location expl. agricole Nord CO, environ 100 HA, élev. allait. AB AV BATS libre sept 2018 (190B)
✆ 07 60 51 72 12

ESPACE Affaires

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

VIDEO SURVEILLANCE DOMAINE
Caméras HD pour une surveillance de qualité
Produits sélectionnés par
CAMÉRAIL
02 48 24 46 76

Remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2016
15 990 € Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Nouveau site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEUR — an — Heures — CV
CASE JX 90 U, char case LRZ 120 — 2004 — 4100 — 90
CLAAS Celtis 426 RA + char MX T6 arceau — 2005 — 2000 — 74
CLAAS Celtis 446 RX, char faucheux F85S — 2007 — 5500 — 90
CLAAS Celtis 456 RX, invers hydro-3 DE — 2008 — 5400 — 102
CLAAS Axos 310, batis MX — 2011 — 1900 — 75
CLAAS Axos 330CX, char MX 80,5 — 2011 — 3500 — 90
CLAAS Arion 620 C, hexashift - cab susp. — 2011 — 3400 — 135
JOHN DEERE 5070 M, char JD 583 — 2010 — 1300 — 70
JOHN DEERE 5080 R, char JD 551-BMS 130 — 2009 — 5500 — 80
JOHN DEERE 5090 MC, char JD H 310 BMS 190 — 2014 — 1900 — 90
JOHN DEERE 6320 P, rel av - auto quad — 2002 — 7500 — 100
JOHN DEERE 6520 P, cab pont susp — 2006 — 6800 — 115
JOHN DEERE 6230, char JD 633 BMS 150 — 2008 — 5800 — 95
JOHN DEERE 6630 P, PQ + 24/24 pont susp — 2010 — 4300 — 135
JOHN DEERE 6830 P, TLS - HCS - auto/éco — 2012 — 5600 — 145
JOHN DEERE 6100 MC, TLS - char JD H 310 — 2015 — 800 — 100
JOHN DEERE 6105 M, TLS - char JD H360, TBE — 2015 — 1800 — 105
JOHN DEERE 6170 R AP, TLS rel et pdf avant — 2012 — 5200 — 170
MC CORMICK MC 130, char MX 120 - croco 160 — 2010 — 4700 — 130
M. FERGUSON 4270, boite 24/24 — 2000 — 4200 — 110
M. FERGUSON 5440, dyna 4-char MX u8 — 2011 — 4700 — 100
M. FERGUSON 7465, dyna VT - cab et pont susp. — 2012 — 950 — 135
M. FERGUSON 6140, rel et pdf avant — 1997 — 6800 — 90
VALTRA N 103, char quicke Q61 - BMS 190 — 2014 — 1600 — 100

MATERIEL DIVERS — an — capacité
Enfonce pieux YANIGAV - HTG5, pince hydraulique — 2003
Epareuse GYRAX - 1051, bras 5m com elec — 2011 — 1 m
Broyeur de refus KUHN - VKM 280, marteaux cuillères — 2003 — 2,80 m
Andaineur CLAAS - liner 390 s, tandem — 2000 — 3,90 m
Andaineur CLAAS - liner 390 s, tandem — 2001 — 3,90 m
Andaineur CLAAS - liner 450, tandem — 2014 — 4,50 m
Andaineur CLAAS - liner 470 s, tandem — 2006 — 4,70 m
Andaineur KRONE - swadro 46, tandem, TBE — 2008 — 4,60 m
Andaineur KUHN - GA 6501, double rotor — 2010 — 6,50 m
Andaineur NIEMEYER - Twin 605 - ED, tandem 2 rotors, prévoir répar. — 2002 — 6 m
Enrubanneuse KRONE - Elho 320 - film 500/750 balle ronde et cubique
Faneuse VICON - Fanex 523, 4 toupies portée — 2000 — 5,30 m
Faneuse GREENLAND - Fanex 642, 6 toupies portée — 6,40 m
Faneuse FELLA - TH901 TRANS, 8 toupies, semi-portée — 2008 — 9 m
Faneuse KUHN - GF 5801 MH, 6 toupies — 2003 — 5,80 m
Faucheuse KUHN - GMD 600 GII FF, chang rap couteaux, TBE — 2013 — 2,40 m
Faucheuse KUHN - GMD 700 GII, 7 disques, révisé — 2008 — 2,80 m
Faucheuse KUHN - GMD 702 GII, susp pneum, 7 disques — 2007 — 2,80 m
Faucheuse KUHN - GMD 3510 FF, susp oléo pneum — 2009 — 3,10 m
Faucheuse KRONE - EC 280, chang rap couteaux, révisé — 2005 — 2,80 m
Conditionneuse CLAAS - 260 C, conditionneur fléaux — 1998 — 2,60 m
Conditionneuse PÖTTINGER - CAT NOVA 310 T, épand. large, destock. — 2001 — 3,10 m
Conditionneuse KUHN - FC 300 G, tête girodine — 1989 — 3 m
Presse b. ronde CASE - 454, ficel filet, ejecteur — 2009 — 2,30 m
Presse b. ronde KRONE - VP 1500, ficel filet, ejecteur — 2006 — 2 m
Presse h. densité SUPERTINO - SR 60 80, belle 60 80, 4 noueurs — 2007 — 2 m
Remor. Mono. AGRAM - Bigben 12, prte automatique, rehausse — 2007 — 12 t
Remor. Mono. LYONNET - BML 110, prte automatique, rehausse — 1999 — 11 t
Épand. à fum. GILIBERT - HELIOS 14, boitier en cab., centrale hydrau — 2005 — 14 m³
Épand. à fum. GILIBERT - HELIX 8, tapis noix neuf — 2009 — 8 m³
Épand. à fum. JEANTIL - EVR 8,6, 6T, prte hydrau, com elect. — 2010 — 8 m³
Charrue KUHN - MM 122, 4 corps ext., deport devers hydro — 2009
Déchaumeur AGRISEM - DOM SUPER 5RE, prte 24 disq. roul cage — 2011 — 3 m
Déchaumeur KUHN - XS 24, 24 disques, pivotement hydro — 2003 — 3 m
Moissonneuse bat. LAVERDA - 255 AL 4WD, 2056H, conv., 5 sec. — 2004 — 4,80 m

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

Offre

Emploi

01 - Recherche salarié polyculture élevage
✆ 06 73 17 95 80

SOMAC Concession Massey Fergusson
Recherche (h/f)
pour sa base de Soucy (89)
MÉCANICIEN Matériels Agricoles
Expérience souhaitée
Envoyer candidature à :
SOMAC - 5, pass. Gutenberg
10120 St André-les-Vergers ou
somac@somac-sa.fr

Dans le cadre de son développement
GIRARD drainage recrute
Depuis 60 ans
Un Conducteur de Draineuse et de Pelle (H/F)
- CDI immédiat
- Formation assurée
- Salaire motivant

Envoyer CV par mail à : girard-sa@wanadoo.fr
ou téléphone à Alain Troussard 06 07 78 11 95

La société **BOUCHERON SAS**
Tracteurs et Matériels agricoles
Recrute pour sa base de Venarey les Laumes (21)
MAGASINIERS VENDEURS (H/F)
Connaissances matériels agricoles souhaitées
Envoyer CV à M. Boucheron :
Rue du Bois Chaudron 89160 Lézinnes
FENDT

Dans le cadre de son développement
Recherche
MAGASINIER (H/F)
pour son site de Venoy
Poste à pourvoir de suite
Contacter M. Rondeau Didier au 03 86 44 00 19
DAFP MATERIEL AGRICOLE — CASE IH AGRICULTURE

18 - Exploitation d'élevage bovin inscrit et ovin, secteur vallée de Germigny, propose un contrat d'apprentissage niveau BTS ou BAC pro, permis voiture nécessaire.
✆ 06 82 25 17 13.

21 - Recherche pour travaux moisson et semence saisonnier motivé, autonome, permis B, possibilité de logement.(1904)
✆ 06 78 49 67 64

71 - Important élevage laitier recrute chauffeur agricole animalier, libre de suite. Envoyer CV à : nathalie@chevres.com
✆ 03 85 34 84 78

89 - RECHERCHE chauffeur pour récolte de foin «pressage MD», poste évolutif à élément très compétent (réf. 170B)
✆ 06 80 03 12 03

Service

01 - CTRM Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses. Vente pièces moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ 06 63 43 51 15

69 - Eta Rivoire - tous semis maïs, céréales, prairie, etc multiespèce, fertilisation sur labour, simplifié, sur prairie en direct.
✆ 06 61 52 27 99

Demande

Emploi

71 - Couple recherche travaux dans les vignes pour les travaux en vert.
✆ 06 22 65 86 06

Mariage

Rencontre

25 - Homme la quarantaine voulant refaire sa vie souhaite rencontrer agricultrice gentille et affectueuse. Ecrire au journal La Terre de chez nous qui transmettra.
Ecrire au journal Terre de chez nous - 130 Bis rue de Belfort, BP 939 25021 BESANÇON CEDEX sous la référence 80909

Animaux

Bovin

01 - 01-Vds taureaux blond Ins. IBRA né le 01/09/2012 Foissiat.
✆ 06 10 95 87 94

01 - Prends bêtes en pension (30 génisses) de juin à octobre sur le Plateau du Retord
✆ 06 08 80 08 62

07 - Vds taureau reproducteur origine Cadoux Yonne TGS IND IBR besnoitiose 5 ans
✆ 04 75 64 74 57

15 - Vds (cs surn) 10 vaches salers 3 à 11 ans écorn, docil, veaux crois. 1 à 4 mois.
✆ 07 86 66 18 74

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08.

18 - EARL Breton, 18 Germigny l'Exempt, vds choix de reproducteurs HBC 12-14 mois, dociles, qualités maternelles et viandes.
✆ 06 82 25 17 13.

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends 1 taureau adulte 5 ans,fils de Devred, - veaux 16 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires. (réf. 0307)
✆ 06 21 88 22 77

21 - El. HBC VENDS taureaux adultes et veaux reproducteurs 16 mois CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100A)
✆ 06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Élevage charolais HBC, EARL GABORY Bruno - Jeux les Bard VEND 1 taureau 5 ans, origine Bernard Dessauny, cause consanguinité + veaux de 15 mois, IBR A, GS. (19VB3).
✆ 06 87 43 40 33

21 - VENDS taureaux 16 mois, IBR A, TGS, inscrits HBC. GAEC Poillot Benoît et Fils (réf. 1801)
✆ 06 78 22 35 45
06 37 48 46 78

26 - vds taureau Limousin né 05 01 2010 docile prophy ok IBR A Bud Besnotiose
✆ 06 70 42 03 37

38 - Vds vaches pleines Limousine + Laitonnes indemne iBR.
✆ 07 83 99 47 72

54 - Race Montbéliarde vend ou échange génisses pleines, vaches laitières. Livraison assurée.
✆ 03 81 50 46 81
ou 06 82 66 55 60

58 - Eleveur limousin VEND taureaux aptes pour la saillie HBL ou non, ind. IBR, TGS. David Thoulé - Le Couault - Diennes Aubigny (réf. 010F)
✆ 03 45 82 90 10
06 10 09 65 69

58 - - 21 - Elevage charolais HBC, GAEC de Beaumont - Aligny en Morvan et EARL Guenot Nicolas - Allerey VEND taureaux 17 mois à partir de 1 800 euros et 2 ans, IND IBR, livraison toutes distances (réf. 120H)
✆ 06 70 34 71 84

58 - EARL BATHO Serge VEND taureaux 2 ans, - veaux 15 mois et 1 adulte 3 ans, naisseur Hatenon - Cyrano - Glamour (réf. 140A)
✆ 06 83 68 07 96

58 - VENDS reproducteurs CHAROLAIS 12 - 15 mois, HBC. GAEC Touillon-Moiron - Decize (réf. 140B)
✆ 06 19 82 08 94

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans, bonne origine, TGS. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 1402)
✆ 06 78 59 03 92

58 - VENDS veaux reproducteurs, - taureaux 2 - 3 - 5 ans, HBC, IBR A, TGS. EARL Berger Stéphane - Ternant (réf. 170C)
✆ 06 25 72 20 74
06 03 61 72 87

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS 1 an et 2 ans, bonne conformation, IBR A (réf. 1703)
✆ 06 86 50 09 09

58 - Vends gros veaux reproducteurs charolais, 18 mois HBC IBR à Gresle Challement (1903)
✆ 03 86 29 62 74
07 87 95 74 94

69 - Eleveur limousin HBL veut taureau reproducteur inscrit 3 ans fils de Bavardage, TGS, très calme, déjà utilisé sur génisse. Livraison possible.
✆ 06 82 22 56 77

71 - Vds T.B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vends veaux limousins 12-15 mois, mixte ou fin os, ind. IBR, vaccinés FCO, vêlage facile.
✆ 06 45 27 64 40

71 - Choix de taureaux charolais HBC, 12 à 17 mois, TGS, IBR A, livraison. Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

71 - VENDS taureaux HBC, viande et gabarit, hiverné au pré. GAEC Goulliard (réf. 190A)
✆ 06 74 09 49 89
03 85 79 40 98

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ 06 07 69 80 55
06 07 31 03 42

71 - Elev. charolais HBC vd pour reprod. taureaux 30 mois et 18 mois, hiver au pré, excel. orig. (fils Caporal prx synth. 2014). Dufraigne Jean, Les Gaudoirs, 71190 Mesvres.
✆ 03 85 54 41 10 H.R.

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

89 - Vends porcelets 25 KGS Montmardelin 89630 St Germain des Champs (1902)
✆ 06 75 10 33 56
03 86 34 21 55

Chasse-Gibier

01 - 01-Vds chiots bergers Allemand 4F, 3M, portée de 7. Puces, vacc. vermifuges. Nés le 08.02.17. Non Lof. N° mère 250269604153629. Siren : 353433931
✆ 06.63.97.37.91

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme GLACOVA DUBCAK JAMILA décédée le 05/08/2013 à POUILLY SUR SAONE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212007022/IS.

AL211919007

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme LAMBERT MARIE JEANNE décédée le 18/10/2014 à AUXONNE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212007185/IS.

AL211919008

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme HAMMAMA FATNA décédée le 16/02/2015 à Dijon (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218000783/IS.

AL211919009

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. DOUCET MAURICE décédé le 15/10/2012 à Semur en Auxois (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212006196/FH.

AL211919110

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme CAMP MADELEINE décédée le 03/10/2011 à Auxonne (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218000477/PC.

AL211919210

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. LALLEMENT JEAN LUC décédé le 22/08/2015 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218005610/PC.

AL211919213

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. CAIRE CEDRIC décédé le 20/05/2011 à BLIGNY LES BEAUNE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218005654/PC.

AL211919214

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. DEMARQUET JEAN PIERRE décédé le 13/04/2014 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218004747/PC.

AL211919216

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. BARREY FRANCK décédé le 11/02/2016 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218006036/PC.

AL211919217

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme THANRY DANIELLE décédée le 29/03/2016 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218009099/PC

AL211919218

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. MARI PIERRE décédé le 14/02/2016 à Dijon (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218009098/PC.

AL211919219

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. BOUDOT SERGE décédé le 02/02/2013 à Dijon (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218001149/PC.

AL211919221

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme WILLIAMS BARBARA décédée le 31/08/2014 à SAVOISY (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218006702/PC.

AL211919229

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme CONTENT YOLANDE décédée le 23/08/2013 à Saulieu (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218000460/PC.

AL211919241

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme LAUJAC Simonne décédée le 30/01/2014 à Dijon (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218009118/PC.

AL211919243

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. CHAPUY Madeleine décédé le 08/02/2015 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212007442/PC.

AL211919244

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. BIZOUARD GUY décédé le 24/02/2012 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218002141/PC.

AL211919247

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. GOUVERNET BERNARD décédé le 28/02/2016 à Athée (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218009096/PC.

AL211919248

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme GARNIER GENEVIEVE décédée le 02/06/2016 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218009102/PC.

AL211919251

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme GARNIER GENEVIEVE décédée le 02/06/2016 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218009102/PC.

AL211919252

DÉMISSION

Le 26/04/17, l'associé unique de la SARL SOCIETE NOUVELLE GARAGE PIECES AUTO au capital de 10 000 € dont le siège est à Saint-Apollinaire (21850) 1 rue de la Goulette, ZAC Bois Guillaume, 793 957 101 RCS Dijon, a pris acte de la démission à compter du même jour de Mme Charlène BOUIMECHA née RENNER de ses fonctions de cogérante, et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Pour avis,

AL211919257

NOMINATION

RLD CENTRE EST SA

au capital de 200 000 €
Siège social : 5 Bld Eiffel 21600 Longvic
311 865 547 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associée unique du 06/04/2017, il a été pris acte de:

- la nomination en qualité d'administrateur de Grégory BOILLOT demeurant 35 impasse de la Brulatte 45700 Pannes en remplacement de Alain ROUSSET.

- la nomination en qualité d'administrateur de Laurent de ROSNAY demeurant 22 rue Gambetta 92100 Boulogne Billancourt en remplacement de Patrick Jacquier.

- la nomination en qualité d'administrateur de Sylvain LOURADOU demeurant 31 avenue du Pays de Galie 78860 Saint Nom la Bretèche en remplacement de la société SAFIBRI.

Suivant conseil d'administration du 06/04/2017, il a été pris acte de :

- la fin des fonctions de Président Directeur Général de Alain ROUSSET.

- la nomination en qualité de Président Directeur général, Grégory BOILLOT demeurant 35 impasse de la Brulatte 45700 Pannes.

AL211919238

AUCANA

Société par actions simplifiée
Au capital social variable de 100 euros,
au capital minimum de 10 euros
Siège social : 21 rue de Citeaux
21700 Agencourt
SIREN 822058137 R.C.S. Dijon

Le 01/08/2016, conformément à l'article 19 des statuts, le Président a nommé Directeur Général M Fabien REMONDET demeurant 29 Grande rue à Maligny (89).

Pour avis.

AL211919239

TRANSFERT DE SIÈGE

HOTELLERIE DU CHEVAL BLANC

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2 Rue Victor Millot
21200 Beaune RCS Dijon 501 391 163

Aux termes d'une délibération en date du 16 février 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HOTELLERIE DU CHEVAL BLANC a décidé de transférer le siège social du 2 Rue Victor Millot à Beaune (21200) au 14 Rue du Faubourg Saint Jacques à Beaune (21200) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL211919233

CONVOCATION

Société Coopérative Agricole
Les Coteaux Bourguignons
15 rue des Blés
21700 Nuits Saint-Georges
agréée sous le n°N 1967

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le Mercredi 31 mai 2017 à 9 h 30 chez DIJON CEREALES, 4 boulevard de Beauregard à LONGVIC (21600) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 10 mai 2016
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport financier
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Questions diverses

A titre Extraordinaire :

- Modification de la date de clôture des comptes (Article 45 - Durée de l'exercice)
- Pouvoirs pour accomplir les formalités

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.

Le Conseil d'Administration

AL211919261

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le dimanche quatre juin 2017, à l'hôtel NHOW MILANO, 35 via Tortona, 20144 MILANO (Italie), à partir de 14 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des comptes sociaux ;
- Quitus aux membres du Conseil d'administration ;
- Affectation du résultat ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- Confirmation des mandats d'administrateurs de catégorie C de la société ATOL et Olivier SOULÉ
- Renouvellement au poste d'administrateur de catégorie A de Carole VIEILLEFOND
- Renouvellement au poste d'administrateur de catégorie A de Jean-Luc PROVANSAL
- Renouvellement au poste d'administrateur de catégorie A de Gérard COULON
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société AGH-Paris
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Pourle Président,

ATOL SA

Éric Plat

AL211919264

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE
DE SAONE-ET-LOIRE
Installations classées pour la protection de l'environnement
(Code de l'environnement et code forestier)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière et demande d'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune de : CHAGNY « Forêt de Chagny »

PETITIONNAIRE : Société TERREAL dont le siège social est situé 13-17 rue Pagès 92150 Suresnes

OBJET DE LA DEMANDE :

Autorisation d'exploitation d'une carrière d'argile dont l'emprise porte sur une surface totale d'environ 51,55ha, pour une durée de 20 ans et d'une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes.

Ces activités relèvent des rubriques de la nomenclature des installations classées suivantes :

n° 2510-1 : Exploitation de carrières à l'exception de celles visées aux points 5 et 6 de la rubrique 2510 (A) ;

n° 2517-2 : Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques. La superficie de l'aire de transit étant comprise entre 1 et 3ha (E).

Autorisation de défrichement d'une surface de 44,53ha.

L'ensemble des caractéristiques de l'établissement figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé à la mairie de Chagny. Ce dossier, auquel est joint l'avis de l'autorité environnementale, comprend une étude d'impact commune aux deux procédures. Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de :

M. Vincent Lantié – 06-64-06-42-35– vincent.lantie@terreal.com

DUREE DE L'ENQUETE : du mardi 9 mai au vendredi 9 juin 2017 inclus, soit 32 jours.

LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS :

Dans les communes de Chagny, Chaudenay, Demigny, Fontaines, Lessard-le-National, Rully en Saône-et-Loire, Corpeau et Ebaty en Côte-d'Or (le rayon d'affichage est de trois kilomètres).

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, l'ensemble du dossier seront publiés sur le site internet de la préfecture : http://www.saone-et-loire.gouv.fr.

DEPOT DU DOSSIER

Mairie de Chagny (03-85-47-80-00)) siège de l'enquête, où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet. Les observations peuvent également être adressées, avant la fin de l'enquête, par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de Chagny (71150) ou par voie électronique à l'adresse :pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

COMMISSAIRE ENQUETEUR chargé du déroulement de l'enquête :

M. Christian METERY, retraité de la Direction Départementale de l'Equipement

Durant l'enquête publique, M. Metery sera présent en mairie de Chagny les :

- **mardi 9 mai 2017 de 9h à 12h,**
- **mercredi 17 mai 2017 de 14h à 17h,**
- **lundi 22 mai 2017 de 14h à 17h,**
- **samedi 3 juin 2017 de 9h à 12h,**
- **vendredi 9 juin 2017 de 14h à 17h.**

pour recevoir éventuellement les observations orales des personnes concernées.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Chagny et en préfecture, service des installations classées, aux heures normales d'ouverture des bureaux, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation de défrichement ou refus et une autorisation d'exploiter une carrière assortie du respect de prescriptions ou un refus.

AL211919143

MODIFICATION DE STATUTS

SYNAPSE INNOVATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2017, les associés de la SARL SYNAPSE Innovation, au capital de 1 200€, siège social 30 rue Courtépée 21000 Dijon, RCS de Dijon 788 823 821 2012 B 1022, ont décidé

• de modifier l'objet de la société afin de permettre à la société de se développer sur de nouveaux marchés et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;

L'objet de la société porte désormais sur :

- la réalisation de toute mission de conseils, d'études, d'ingénierie, de diagnostics, d'audits, d'expertise, d'analyse, de recherche, de publication, de coopération scientifique, de promotion, d'innovation, de formation, de veille technologique et scientifique, se rapportant aux domaines :
- des sciences et techniques du bâtiment et de l'industrie ;
- du développement durable ;
- de la conception durable ;
- de l'environnement ;
- des énergies renouvelables ;
- de la qualité environnementale ;
- de la qualité des ambiances intérieures ;
- de l'ingénierie d'études thermiques, climatiques, énergétiques ;
- des techniques vitivinicoles ;
- de l'œnotourisme ;
- la réalisation de toutes missions d'aménagement et de décoration intérieure ;
- la maitrise d'œuvre générale du bâtiment ;
- la conception et le développement d'outils se rapportant aux domaines précités ;
- l'édition d'ouvrages se rapportant aux domaines précités ;
- l'organisation et l'animation de formations, de conférences et de manifestations liées aux activités et domaines précités ;
- la formation au sens large.

• de remplacer à effet du même jour la dénomination sociale « SYNAPSE Innovation» par « EnR'CO Conseils Innovation & Formations» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;

Pour avis, la gérance.

AL211919228

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du 12/05/2017

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEAUNE : 51 a 95 ca - Montagne saint desire: BP-26[F1]-26[F2]

POMMARD : 1 ha 02 a 01 ca - En chaffaud: AN-70 - La chaniere: AD-145[107]-147[107][F1]-147[107][F2] - Les sorbins: AY-43 - Les vignots: AD-7[F1]-7[F2]-8[F1]-8[F2]-9

Pour les deux communes ci-dessus : Vignes AOC BOURGOGNE, BEAUNE et POMMARD - Objectif : Maintien du fermier en place

SEMEZANGES : Pré et Bois - Objectif : maintien du fermier en place.

5 ha 41 a 10 ca - La combe de la croix : ZD-21(A)-21(B)-21(C)

La SAFER département de la Côte d'Or se propose de **louer les biens fonciers suivants :**

TROCHERES - Terre 2 ha 00 a 00 ca - 'Sur vieux pont': ZA- 13[F1]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 30/05/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211919268

CABINET JACQUES BRET
Avocats
62, rue de Bonnel
69003 Lyon

SELARL D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES IM2P

SELARL de Médecins
au capital de 488.816 euros
Siège social : 3 Rue Louis Neel
21000 Dijon
RCS Dijon 442 614 442

Avis de modification

Le 31 Mars 2017, les associés ont à l'unanimité décidé :

D'augmenter le capital d'une somme d'un euro pour le porter à 488.817 euros par la création avec jouissance au 1er Mars 2017 d'une part nouvelle d'un euro outre une prime d'émission de 21,59 euros, souscrite et libérée en numéraire et de modifier les statuts en conséquence.

De nommer en qualité de cogérant à compter du 1er Mars 2017 Monsieur Iulian-Valentin MACOVEI demeurant 30 Chemin des Bormottes 25410 Pouilley Français.

De prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Baptiste BLOCAILLE de ses fonctions de cogérant à compter du 31 Décembre 2016.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL211919266

PRODUITS ROUTIERS BITUMES – P.R.B.

SAS au capital de 300.000 €uros
Siège social : Arnay Le Duc (21230)
Rue de Barive ZI La Planchotte
804 725 414 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 28 AVRIL 2017, la Société :

CH INVESTISSEMENTS

SAS au capital de 64.160 €

Siège social : Arnay Le Duc (21230) – Zone Industrielle

444 569 271 RCS Dijon

A été nommée Président de la Société PRODUITS ROUTIERS BITUMES – P.R.B. en remplacement de Monsieur Benoît CHAVET, démissionnaire.

AL211919267

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ODYSSEE IMMOBILIERE

SCI au capital de 2 000 €
16 boulevard Winston Churchill
21000 Dijon
802 391 151 RCS Dijon

Décision collective des associés du 03/04/2017 : Nomination de Mme Alexandra LE GOUZ de SAINT SEINE, 7 rue Bernard COURTOIS – 21000 Dijon, en qualité de cogérante à compter du 03/04/2017. Mention sera faite au RCS : Dijon.

Pour avis, le gérant.

AL211919169

T-IDEAL

SARL au capital de 1.000 €.
Siège social : 186b Avenue jean Jaurès
21000 Dijon,
529 469 892 RCS Dijon

En date du 10/04/2017, l'AGE a décidé de nommer en qualité de Gérant Mme Imene BOUKHATEM, 186 B avenue Jean Jaurès - 21000 Dijon, en remplacement de M. Mustapha ABDELKARIM. Mention au RCS de Dijon.

AL211919180

JALOUSIES

Par délibération du 20 avril 2017, la collectivité des associés de la société JALOUSIES, SARL au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Montbard (21500) – 4, Place Gambette, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°522 616 614, a désigné M. Didier MAGNANT, demeurant à Rougemont (21500), 1 rue de la verte, en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée en remplacement de Mme Patricia MAGANT, démissionnaire. Par suite, il a été décidé de supprimer des statuts le nom de l'ancien gérant, Mme MAGNANT, et de modifier en conséquence l'article 13 des statuts. Pour avis.

AL211919262

NON DISSOLUTION

NDA

SARL au capital de 10 000 Euros
8 rue Quentin - 21000 Dijon
818 174 856 RCS Dijon

PV d'AGE du 31/03/2017 : Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Pour avis, la gérance.

AL211918950

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL THEVENOUX

Société au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 4 Avenue Albert 1er
21000 Dijon
401 993 241 RCS Dijon

Dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire en date du 21 avril 2017, décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 2 mai 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pascal THEVENOUX, demeurant 11 impasse des Tilleuls à 21110 Bessez-Les-Citeaux, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation, lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, est fixé : 11 impasse des Tilleuls - 21110 Bessez-Les-Citeaux.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Pour avis

AL211919232

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

A Dijon le 27 avril 2017 la SARL,S.T.A.D.,capital 1 000€, siège 23 rue Ernest Renan 21000 Dijon,durée 99ans, objet pose de menuiserie PVC,bois et métalliques, gérant M.STANKOVIC Dejan 23 rue Ernest Renan 21000 Dijon, co-gérant M.TRKULJA Aleksandar 22 A rue Gustave Flaubert 21000 Dijon,RCS Dijon

AL211919237

Me Raphaël CALLIER
Notaire à Besançon (25000)

AVIS DE CONSTITUTION

Acte de Me CALLIER du 03/05/2017 contenant constitution d'une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Dénomination sociale : MAREMI
Siège : Dijon (21000) 37 rue Alphonse Legros
Durée : 99 années
Capital social : TROIS MILLE EUROS (3.000,00 EUR)
Co- gérants : Mme Marjorie CHWATACZ épouse SIEGEL née à Chalon sur Saone (71100) le 12/02/1978 demeurant à Dijon (21000), 37 r. Legros et Mme Emilie BUFFA née à Belfort (90000) le 23/03/1993 demeurant à LA Roquette-sur-Siagne (06550) 420 imp. du Moulin.
Immatriculation au RCS de Dijon (21)
Pour avis. Le notaire.
AL211919240

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 4 Avril 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : PAUL LIBBRA INDUSTRIE (P.L.I.)
Capital : 5.000 euros
Siège : 9 Route d'Esbarres 21470 Brazey-la-Plaine
Objet : La réparation, la logistique, le stockage de palettes et autres emballages et conditionnements en bois, plastique, carton et métal, ainsi que toutes activités s'y rapportant.
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Paul LIBBRA 16 Rue de l'Abbaye - 68370 Orbey
Immatriculation : RCS de Dijon.
AL211919263

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LAMY DISTRI
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège Social : 45 avenue Raymond Poincaré 21000 Dijon
Objet : - Commerce de détail à prédominance alimentaire.
- Exploitation de tous fonds de commerce de vente d'alimentation générale
Durée : 99 années
Capital : 4 000 euros
Gérance :
- Monsieur Philippe LAMY demeurant 8 bis rue de Valdoie 90000 Belfort
Immatriculation : au RCS de Dijon.
Pour avis,
AL211919265

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/05/2017 il a été constitué une société
Dénomination sociale : SCI CLOS SIMONE
Siège social : 8 rue de la Boulotte, 21160 Marsannay-La-Côte
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 6000.00 €
Objet social : Acquisition, gestion, administration de tous biens immobiliers et toutes activités financières s'y rattachant
Gérant : Madame Valérie LAPOSTOLET EP. HUGUENOT , 8 rue de la Boulotte , 21160 Marsannay-La-Côte
Cogérant : Madame Marie HUGUENOT EP. GILLARD, 22 Grande rue, 89230 Rouvray
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.
AL211919269

NIÈVRE

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme ROBIN JANINE décédée le 10/11/2009 à Nevers (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212007096/PC.
AL581919235

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme DEVILLENEUVE ELIANE décédée le 06/12/2015 à Saint Pierre Le Moutier (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218012825/PC.
AL581919236

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme DOS ANJOS RODRIGUES LOUSADO décédée le 25/01/2016 à Nevers (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218010009/PC.
AL581919239

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme CAVANAT CHRISTIANE décédée le 13/01/2012 à Varennes Vauzelles (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212007691/PC.
AL581919240

TRANSFERT DE SIÈGE

SAS METAL CONCEPT

Au capital de 1.000 euros
Siège social : Les Etiveaux,
18, rue de la Vallée de Charrant
58400 - Mesves Sur Loire
814 287 868 RCS Nevers

Par AGE du 03/03/2017, il a été approuvé le transfert de siège social de Les Etiveaux, 18, rue de la Vallée de Charrant Mesves Sur Loire (58400) à La Fontaine du Bois à Poiseux (58130). L'article 4 des statuts a été modifié en ce sens.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
AL581919230

D'ANGRES

SCI au capital de 1 200€
Siège social : 3 l'Huy au Fiot,
58140 Gacogne.
445 303 431 RCS Nevers

D'un PV d'AGE du 01/04/2017, il résulte que le siège social a été transféré, à compter de ce jour au 14 rue Roger Salengro, 62143 Angres. L'article 5 des statuts a été modifié. RCS Nevers. Pour avis, la gérance.
AL581919233

DU TEMPLE

SCI au capital de 67 108.05 €
Siège social : 3 l'Huy au Fiot,
58140 Gacogne
394 850 515 RCS Nevers

D'un PV d'AGE du 01/04/2017, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 01/04/2017, au 14 rue Roger Salengro, 62143 Angres. L'article 4 des statuts a été modifié. RCS Nevers.
Pour avis, la gérante.
AL581919234

BATI MOZAIQUE

SARL au capital de 4.000 €
Siège : 2 B Route de La Charité
18320 Cours Les Barres
790137772 RCS de Bourges

Par décision de l'AGE du 03/04/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 15 Impasse Émile BERTHELOT 58000 Nevers.
Gérant: M. APAK MEHMET SAH 15 Impasse Émile BERTHELOT 58000 Nevers
Radiation au RCS de Bourges et ré-immatriculation au RCS de Nevers.
AL581919243

WILLIAM COIFFURE

SARL au capital de 3.000€
Siège social : 29 Rue Saint Martin,
58000 Nevers
797 425 188 RCS de Nevers

Le 02/05/2017, l'AGO a décidé de transférer le siège social au : 7 Rue Saint- Etienne, 58000 Nevers.
Modification au RCS de Nevers
AL581919251

PROCÈS VERBAL

COMMUNE DE SAINT-BENIN-D'AZY

Procès-verbal provisoire
de l'état d'abandon manifeste
d'un bien immobilier

Vu les articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2015 autorisant le maire à engager la procédure d'abandon manifeste à l'encontre d'une parcelle,
Nous soussigné, Jean-Luc GAUTHIER, Maire de la Commune de Saint-Benin-d'Azy, nous sommes rendus le 26 avril 2017, à 10 heures, au numéro 14, Rue Thiers à Saint-Benin-d'Azy, afin de constater l'état d'abandon manifeste de la parcelle cadastrée section AY 614, 615, 216 et 217, comprenant une maison d'habitation avec ancien commerce et de dépendances, dont le propriétaire est Mme HERIBERE Marie,
L'état d'abandon se caractérise de la manière suivante :
- l'immeuble n'abrite aucun occupant et n'est manifestement plus entretenu,
- la toiture et les volets côté rue sont en mauvais état et pourraient tomber sur le trottoir,
- le terrain qui jouxte la cour de l'école maternelle n'est pas entretenu et abrite des rongeurs et reptiles
- les propriétaires ne sont pas venus à Saint-Benin-d'Azy depuis plusieurs années
- la taxe foncière 2016 n'est pas acquittée
Au vu de nos constatations, les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon :
- rénovation intérieure et extérieure de l'immeuble, notamment consolidation de la toiture et des volets
- nettoyage du terrain afin d'éviter la prolifération des rongeurs et reptiles
Le présent procès-verbal sera notifié à la propriétaire. Il sera affiché en mairie et sur la façade de l'immeuble pendant trois mois, et fera l'objet d'une insertion dans le Journal du Centre et Terres de Bourgogne.
A l'issue de trois mois à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si la propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, Monsieur le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le conseil municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune, ayant vocation à réaliser une opération d'aménagement prévue par le code de l'urbanisme, en vue de la création d'un parking. Ce parking serait destiné à stationner en particulier les véhicules des parents d'élèves, puisque les écoles se trouvent à proximité, mais aussi pour le futur projet intercommunal du pôle petite enfance. Les places de stationnement sont actuellement insuffisantes pour le service scolaire et périscolaire.
En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 26 avril 2017 à 11 heures et avons signé.
AL581919204

ADDITIF

SARL CID GESTION
58110 Rouy

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé création d'une société en SAS au 1er janvier 2017
Dénomination : SAS AG Loisirs
Forme : SAS
Capital : 200 euros
Siège social : Chez SARL CID Gestion Le Moulin de Chazeau - 58110 ROUY
Objet : Manège, attraction foraine, parc d'attraction, vente sucré et salé, marché de noël.
Durée de la société : 50 ans
Président : M. GUILLEMIN Antoine, domicilié
chez SARL CID Gestion, le moulin de Chazeau
58110 Rouy
Les formalités seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers
Pour publication
AL581919227

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB et L PAILLARD
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire associé à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) le 19 avril 2017, Mr TOULON Roger Etienne, et Mme FUNES Jacqueline Valentine Nicole, dt à Chateauneuf Val de Bargis (Nièvre) 35 route des Petites Vallées, mariés à Nevers (Nièvre) le 16/7/1959 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans le délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Jean-Paul JACOB, Notaire à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.
Pour insertion.
Me JACOB, Notaire.
AL581919246

Étude de Me Christophe Robert
Notaire à Nevers (Nièvre)
10 rue Vauban

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe Robert, notaire à Nevers (Nièvre), le 3 mai 2017, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté universelle par :
Monsieur Michel Robert Decluzet, retraité et madame Jeannine Varriot, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Nevers (58000), 11 rue des Minimes.
Nés à savoir :
Monsieur à Moulins-Engilbert (58290), le 18 juillet 1936,
Madame à Chagny (71150), le 21 septembre 1947,
Mariés tous les deux en secondes noces à la mairie de Nevers (58000) le 2 avril 1983 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est divorcé en première noces de Madame Monique Marie-Thérèse Soulier suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Bourges (18000) en date du 9 décembre 1982.
Madame est divorcée en première noces de Monsieur Gérard Michel Henrion suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Nevers (58000) en date du 7 février 1979.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion.
le Notaire.
AL581919249

MODIFICATION DE STATUTS

TRANSPORTS NICOLAS AUBARD

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 Euros
Siège social : 1, Les Plotats 58390 Dornes
491 847 968 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2017, l'associé unique a étendu l'objet social avec effet le même jour, à l'activité de location de camping-cars, puis il a modifié en conséquence l'article 2 des statuts de la société. Pour avis.
AL581919225

FTVN

Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social: Les Champs Failly
58400 Tronsanges
523 846 111 RCS Nevers

Aux termes d'un acte reçu par Maître Joël GAUTHIER le 10 avril 2017 ont été constatées les modifications suivantes des statuts de la société FTVN :
1°) Nomination de Monsieur Arnaud FONTAINE, demeurant à La Marche (58400), Chemin du Pavillon Lieu-dit Munot en qualité de seul gérant, ceci à compter du 10 avril 2017.
L'article «Nomination de la gérance» des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention
Les associés décident de pourvoir ainsi qu'il suit la gérance de la société.
Sont nommés premiers gérants de la société :
Monsieur Claude VACHERON et Monsieur Arnaud FONTAINE.
Nouvelle mention
Suite à un acte reçu par Me GAUTHIER, notaire à La Charité sur Loire, le 10 avril 2017, le gérant est désormais Monsieur Arnaud FONTAINE seul.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
2°) Le siège social a été transféré à La Marche (58400) 7 Chemin du pavillon lieudit Munot, à compter du 10 avril 2017.
L'article numéro 3 des statuts ´Siège social» a été modifié en conséquence.
Ancienne mention
«Le siège social est fixé à Tronsanges (58400) Les Champs Failly»
Nouvelle mention
«Le siège social est fixé à La Marche (58400), 7 chemin du Pavillon lieudit Munot»
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis
Le notaire.
AL581919232

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

BOURGOGNE TRAVAUX PUBLICS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 9 000 €
Siège Social : Les Perdriats
58160 Saint Ouen sur Loire
749 941 332 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 18/04/2017, l'Associé Unique a décidé de nommer à compter du 1er mai 2017 aux fonctions de gérante Mme Pascale SIMONNET dt à Saint Ouen sur Loire (58) – 175, rue de Bellevue en remplacement de Mr Marc SIMONNET démissionnaire.
AL581919247

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

LOCATION GERANCE

Acte sous seing privé en date à Nevers, du 04/05/2017, M. et Mme Hervé GRANDJEAN, dt ensemble 24 Rue de la Chapelle 58000 CHALLUY a confié à :
La Société BOUCHERIE CHARCUTERIE GLH, SARL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est à Nevers (58000), 2ème Impasse Louis Vicat n°6), en cours d'immatriculation au RCS de Nevers,
L'exploitation à titre de location-gérance du fonds artisanal de charcuterie, traiteur, plats cuisinés à emporter dont l'établissement principal est sis à NEVERS (58000), 2ème Impasse Louis Vicat (n°6) et l'établissement secondaire Echoppe n°3 du Marché Carnot 58000 NEVERS connu sous le nom de «CHARCUTERIE ARTISANALE L et H» ; Pour une durée indéterminée à compter du 1er Juin 2017, chacune des parties pouvant y mettre fin à tout moment moyennant un préavis de trois mois.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de
l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le loueur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.
Pour unique avis
AL581919250

ANNONCES LEGALES 03 80 78 90 42

NON DISSOLUTION

SARL SAINT ELOI

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 200 €
Siège social : 25, rue des Ecoles la Guédine
58300 Saint Léger des Vignes
539 373 365 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE du 31/10/2014, les associés ont décidé, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis,
La Gérance
AL581919226

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCM DES DOCTEURS D. ANTIGNY, J-M. DA ROCHA, M. DOUGNY

Société Civile de Moyens
en liquidation au capital de 300 €
Siège Social : 5, rue Gambetta
58000 Nevers
441 116 118 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous signature privée du 25/04/2017, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mr Jean-Michel DA ROCHA dt à Coulanges Les Nevers (58) – 78, Avenue du 8 Mai 1945 de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31 mars 2017. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au RCS.
AL581919231

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé du 28 avril 2017
Forme : société par actions simplifiée
Dénomination Sociale : R.N.B. Automobile
Siège Social : 10, Rue des Chapelleries – 58000 Saint Eloi
Objet :
- Le lavage automobile,
- La réparation, l'entretien, l'achat, la vente de véhicules particuliers, utilitaires et de loisirs,
- La location de véhicules,
- L'organisation d'évènements sportifs automobiles.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 10.000 euros
Président : Monsieur Nicolas BELLI demeurant 10, Rue des Chapelleries – 58000 Saint Eloi
Admission aux assemblées : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.
Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des 2/3 des voix.
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers
Pour avis et insertion : Le Président
AL581919228

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02.05.2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS YILDIZ.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1 000 euros.
Siège social : 2 rue de la République 58300 Decize.
Objet social : restauration rapide sur place et à emporter.
Durée : 99 années.
Président : Selvi YILDIZ, née KOCABEY, demeurant 8C rue Devieur Robelin 58000 Nevers.
Directeur Général : Hekim YILDIZ, demeurant 8C rue Devieur Robelin 58000 Nevers.
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions sont libres entre associés. Dans tous les autres cas elles sont soumises à l'agrément préalable de la Société donné par la collectivité des associés.
Immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.
AL581919229

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN MAYET

Suivant acte SSP du 01/05/2017, a été constitué le «Groupement Agricole d'Exploitation en Commun MAYET», agréé par le Préfet de la Nièvre, le 27 février 2017 sous le n° 818.
Son siège social est à : «Domaine de Chambon» - 58240 Livry.
Immatriculation : RCS auprès du Tribunal de commerce de Nevers.
Les associés co-gérants.
AL581919245

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à Nevers du 04/05/2017, constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BOUCHERIE CHARCUTERIE GLH
Siège social : 2ème Impasse Louis Vicat (n°6) 58000 Nevers
Objet social : Boucherie, Charcuterie, Volailles ; Plats cuisinés à emporter ; Achat, vente de produits artisanaux.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 5 000 euros
Gérance : M. Hervé GRANDJEAN, dt 24 Rue de la Chapelle 58000 Challuy
Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.
Pour avis
La Gérance
AL581919252

YONNE

SUCCESSION

Par décision du TGI de Auxerre en date du 24/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. JOLY Claude décédé le 16/07/2009 à Auxerre (89). Réf. 0218015640 /VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
AL891919240

Par décision du TGI de Auxerre en date du 24/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme VIREY épouse BACLET Yvonne décédée le 08/06/2016 à Ancy-Le-Franc (89). Réf. 0218016559 /VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
AL891919241

Par décision du TGI de Auxerre en date du 24/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. BACLET Jean, Victor décédé le 15/07/2016 à Auxerre (89). Réf. 0218016563 /VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
AL891919242

DÉMISSION

LEGIS CONSEILS
Société d'Avocats
Cabinet de LENS
118, rue Emile Zola
Tél. 03 21 67 47 47

DEPHY SAS

SAS au capital de 1 000 000 €.
Siège social : 42 route des Ruelles
89380 Appoigny.
397 950 254 RCS Auxerre.

L'AGE du 02/05/2017 : a nommé la SARL TECHNI PRO DIALANN, SARL au capital de 243 500 €, ayant son siège social ZA du Rétuy, rue du 8 mai - 62138 Violaines et immatriculée au RCS Arras sous le numéro441 029 972, représentée par Monsieur Pascal DELLERIE, Président de la société en remplacement de M. Jean-Claude PARISOT, démissionnaire ; a pris acte de la démission de M. Bruno DRÄBING de ses fonctions de Directeur Général, non remplacé ; a décidé de remplacer à compter du 02/05/2017 la dénomination sociale DEPHY SAS par SND. L'article 3 des statuts à été modifié en conséquence. Dépôt légal RCS Auxerre.
Pour avis, le Président.
*

AVOCATS VIGNET & Associés
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice -
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

CONSEIL GESTION ET FORMATION

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 15 Rue Valentin Privé
89300 Joigny
535 174 999 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 21 avril 2017, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Kouider HAFID de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son rempla-

cement.
Pour avis, le Président.
AL891919232

SCI LES CHAMPS CHALEURS

Aux termes d'une délibération en date du 23 avril 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la SCI LES CHAMPS CHALEURS, société au capital de 609.80 euros dont le siège est situé à Merry, 89230 Montigny-La-Resle, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 400 201 240 a pris acte de la démission de Mme Jeanne VILLATTE, et a nommé en remplacement Mme Christiane ANTENNI, demeurant 30 Avenue de Saint Georges, 89 000 Auxerre pour une durée illimitée à compter de la même date.
La Gérance
AL891919253

NOMINATION

LTCE

SAS au capital de 37.000 €
Zone Artisanale Les Vallée
89220 Bléneau
382 023 091 RCS Auxerre

Suivant décisions de l'associée unique du 06/04/17, il a été décidé de nommer en qualité de Président, Mr Grégory BOILLOT, demeurant 35 Impasse de la Brulatte 45700 Pannes, en remplacement de Mr Alain ROUSSET démissionnaire.
AL891919230

MODIFICATION DE CAPITAL

DOMAINE SORIN - DEFRANCE

Société civile au capital de 180 000 euros
Siège social : 11 bis rue de Paris
89530 Saint Bris Le Vineux
391 048 667 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2017 a décidé :
- d'augmenter le capital social de 108 000 euros, ce qui a pour effet de le porter à la somme
de 288 000 euros,
- de modifier la dénomination de la société, la nouvelle dénomination étant DOMAINE SORIN DE FRANCE.
Pour avis, la gérance.
AL891919239

ADDITIF

SORREM

Société par actions simplifiée
Au capital social de 40.000 Euros
Siège social : 15 rue de Reugny
89800 Chablis
SIREN 442 947 784 R.C.S. d'Auxerre

Le 01/08/2016, l'actionnaire unique a nommé président la société AUCANA, dont le siège social est 21 rue de Citeaux à Agencourt (21700), immatriculée au RCS de Dijon sous le
numéro 822058137, représentée par Monsieur Fabien REMONDET demeurant 29 Grande rue à Maligny (89), en remplacement de la société SNC REMONDET et COMPAGNIE, démissionnaire.
Pour avis.
AL891919236

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne, le 26/04/2017, concernant la société SCI RAMI, lire approuve les comptes définitifs de liquidation, donne quitus au liquidateur, et le décharge prononce la clôture des opérations met fin à la personne morale,constate le dépôt du compte de liquidation au RCS de Sens.
AL891919245

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Vendredi 16 juin 2017 à 14 H 00
au TGI d'AUXERRE (89),
Place du Palais de Justice

UN IMMEUBLE à AVALLON (89)
9 place du Général de Gaulle
Elevé sur cave et constitué d'un rez-de-chaussée : local commercial (boutique, w.-c. avec lave-mains) et entrée donnant accès aux étages ; d'un 1er étage : 2 pièces, salle d'eau (en travaux) ; d'un 2nd étage : palier, 2 pièces. **Grenier de 29,80 m².**
SURFACE habitable (hors cave et grenier) : **95,18 m²**
- Les lieux sont LIBRES
MISE A PRIX : 5.000 Euros
Consignation pour enchérir : 3.000 Euros (Chèque de banque)
Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TGI d'AUXERRE où il a été déposé sous la Référence Greffe 16/00047,
à **Maître Marie-Christine LANFRANCONI**, Avocat à AUXERRE (89000), 1 rue Michel Lepeletier de Saint Fargeau, Tél : 03 86 51 00 10
à **Maître Jean-Luc SABBAH**, SELARL CABINET SABBAH & ASSOCIES, Avocat à PARIS (75002), 14 rue Vivienne, Tél : 01 42 97 54 25
VISITE sur place le Jeudi 1er juin 2017 de 14 H 00 à 15 H 00
AL891919255

MODIFICATION DE STATUTS

DOMAINE DE BOIS D'YVER

Société à responsabilité limitée
Au capital de 57 600,00 euros
Siège social : Grande rue Nicolas Droin
89800 Courgis
390 372 415 Rcs Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2017 a décidé de modifier l'objet social de la société afin que celui-ci soit le suivant à compter du 30 avril 2017 :
. la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises.
. la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières.
Pour avis, la gérance.
AL891918689

EARL MILLON

Société civile au capital de 158 550 €
12 bis rue du Puits Noblot - 89600 Chéu
400 936 118 Rcs Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2017 a décidé :
- de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole,
- d'augmenter le capital social de 44 850 €, ce qui a pour effet de le porter à la somme de 203 400 €.
À compter du 25 avril 2017, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : Scea Millon.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article
L.311-1 du code rural.
Capital social : 203 400 €.
Siège social : 12 bis rue du Puits Noblot - 89600 Chéu.
Durée : Jusqu'au 22 mai 2045.
Gérants : M. Pascal Millon demeurant à Chéu (Yonne), 2 rue du Pré Goujon et Mme Chantal Richardot épouse Millon demeurant à Chéu (Yonne), 27 rue du Puits Noblot.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.
Pour avis, la gérance.
AL891919170

STE STEPHAN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 16 464,49 euros
Siège social : 4 Route de la Gare
89200 sermizelles
785 485 624 Rcs Auxerre

Avis de transformation
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2017, il a été décidé, savoir **:**
Capital :
Réduction du capital social par voie de rachat de 272 parts sociales.
Aux termes d'un procès-verbal établi le 5 mai 2017, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à cette même date du 5 mai 2017.
Elle a constaté, en conséquence, que le capital se trouvait ramené à la somme de 12 317,87 euros à la date du 5 mai 2017.
Forme :
Ancienne mention : société à responsabilité limitée.
Nouvelle mention : société par actions simplifiée.
Administration :
Ancienne mention :
Monsieur Jacques Stephan, gérant.
Nouvelle mention :
Monsieur Eric Stephan, président.
Monsieur Jacques Stephan, directeur général.
Admission aux assemblées et droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément :
Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des trois-quarts des associés présents ou représentés.
Mention sera faite au Rcs d'Auxerre.
AL891919257

CORAIL

SASU au capital de 1000,00 Euros
29D Boulevard Vaulabelle,
89000 Auxerre
752092452 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/05/2017 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 05/05/2017 Nouvel objet social : Agence immobilière , transactions sur immeubles et fonds de commerce, transactions immobilières et mobilières, achat vente échange location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis, de biens immobiliers, gestion immobilière, Intermédiaire et courtage en financements et assurances, Mandataire Intermédiaire en Assurances,Négoce de prestations et services pour le compte de tiers Autres modifications : - (modification de) article 6 : exercice social : L'exercice social sera clôturé chaque année le 31 décembre, à compter de 2017. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre
AL891919258

CESSION

SELARL PHARMACIE DE LA FRATERNITE,

Suivant acte ssp en date à Sens du 10/04/2017, enregistré au SIE de Sens le 26/04/2017, Bord n°2017/175, Case n°2, aux droits de 125 €, M. Thierry MONTA, Pharmacien, demeurant 2 rue de Bellevue, 77148 Salins a cédé à la Société SELARL PHARMACIE DE LA FRATERNITE, au capital de 50.000 €, dont le siège social est 2 place de la Fraternité, Centre Commercial, 89100 Paron, immatriculée sous le n° 529 783 482 RCS Sens, un fonds de commerce de pharmacie exploité 13 avenue Lucien Cornet, 89100 Sens, objet d'une immatriculation sous le n° 380 072 413 RCS Sens et moyennant le prix de 770.000 €, marchandises en sus.
Cette cession a eu lieu sous la condition suspensive de l'enregistrement au Tableau de la Section A de l'Ordre régional des Pharmaciens compétent de la Société SELARL PHARMACIE DE LA FRATERNITE, pour exploiter l'officine de pharmacie sise à Sens (89100) Galerie Marchande du Centre Commercial Carrefour, 8 Route de Voulx, conformément à l'article L.5125-16 du code de la santé publique.
La prise de possession par l'acquéreur a été fixée au 15/07/2017.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du Fonds vendu pour leur validité ; et pour la correspondance à la Société «Laboureix Foyard & Associés» – LFA, 57 Bd de la République, Espace Lumière Bât. 3, 78406 Chatou cedex.
Pour avis.
AL891919231

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte ssp du 10/04/2017, enregistré au SIE de Auxerre (89), Bordereau n° 2017/176 Case n°2, le 27/04/2017, la Société JVS-D-SECURITE, SARL au capital de 2.000 €, siège social 2 rue de la République 89330 Villevallier, 523 308 559 RCS Sens, a cédé à la Société ACS AUTO CONTROLE SPECIALISE, SAS au capital de 67.500 €, siège social RN7 Nevers Nord 58640 Varennes Vauzelles, 384 539 003 RCS Nevers, un fonds de commerce de « contrôle technique de véhicules légers et utilitaires de moins de 3,5 T», comprenant l'enseigne, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail ainsi que les objets mobiliers et le matériel du fonds sis et exploité au 2 rue de la République 89330 Villevallier, au prix de 80 000 Euros. Entrée en jouissance au 06/04/2017. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales chez NP AVOCAT représentée pat Maître Nina PEREGORD, 15 quai Fernand Saguet 94700 Maisons Alfort pour la correspondance, et au fonds cédé pour la validité.
AL891919256

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EAGLENEST

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social : 89240 Egleny
419 530 985 RCS Auxerre

L'assemblée générale du 25/04/2017 a révoqué M. Denis SABOURET de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour. Modification au RCS d'Auxerre.
AL891919243

EARL LAMBERT ET FILS

Société civile
au capital de 8.000 euros
La Ferme de Noiret
89310 Nitry
507 588 325 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision collective en date du 14 avril 2017, les associés ont désigné
M. Alain LAMBERT demeurant 15 avenue de la République – 45300 Pithiviers et M. Marc LAMBERT demeurant 55 avenue de la République – 45300 Pithiviers, aux fonctions de cogérants de la société, en remplacement de Monsieur Michel LAMBERT décédé.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
AL891919252

NON DISSOLUTION

COTE DE CHEUILLE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 2 rue du Four - 89430 Rugny
790 297 741 Rcs Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 27 janvier 2017, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis, la gérance.
AL891918909

DISSOLUTION LIQUIDATION

SAS GFDP CLOTURE

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1, Les Chênées
89120 Dicy
Siège de liquidation : 16, rue de l'Espérance
89120Charny
502 720 402 RCS Sens

L'AGO réunie le 24/03/2017 a décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation, de donner quitus de sa gestion à M. Gilles DEMONTE 16 rue de l'Espérance 89120 Charny, de le décharger de son mandat de liquidateur et de constater la
clôture de la liquidation à effet du 31/12/2016.
Dépôt des comptes au RCS de Sens
Pour avis, le liquidateur
AL891919211

NAILLY VIANDES

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 622.45 euros
Siège social : Grande rue
89100 Nailly (Yonne)
323 070 102 RCS Sens

L'assemblée générale par une décision en date du 6 avril 2017, après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe MICHAUT, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Sens.
Pour avis, le liquidateur.
AL891919228

BAZAR DE LA PLACE

SAS en liquidation
au capital de 1 000 euros
9 Place de la République,
89500 Villeneuve sur Yonne
807 517 735 RCS Sens

Suivant l'AGE du 24/09/2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 24/09/2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Nader BEN M'HENNI associé unique domicilié 14 Chemin Champbertrand 89100 Rosoy, il exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 9 place de la république 89500 Villeneuve sur Yonne. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS
AL891919234

BAZAR DE LA PLACE

SAS en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Place de la République,
89500 Villeneuve sur Yonne
807 517 735 RCS Sens

Suivant décision du 30/09/2016, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
AL891919235

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 05/04/2017, il a été constitué la SCI dénommée JMTLT GIORIA.Siège social: 8 chemin des buchettes 89430 Melisey. Capital: 30000euros. Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M. jean-michel gioria, 8 chemin des buchettes 89430 Melisey. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS d'Auxerre.
AL891919071

ANNONCES LEGALES legales@terres-de-bourgogne.net

Tous les papiers se recyclent,
alors trions-les tous.

C'est tellement simple que même un homme peut le faire.

La presse écrite s'engage pour le recyclage des papiers avec Ecofolio.
ecofolio

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

HAJLI SARL

Liquidation Judiciaire du 13/01/2015

ZA Pierre Barre Immeuble 20 89100 Gron

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 27 avril 2017.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891919217

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/04/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : MFV RESTAURATION

Siège social : 2 rue Thiebault, 89300 Joigny

Forme : SASU

Sigle : MFV RESTAURATION

Siège social : 2 rue Thiebault – 89300 Joigny

Nom commercial : TEAM COOKING

Capital : 500 Euros

Objet social : Restauration sur place et à emporter

Président : Madame MARIE FRANCE VERMET demeurant : 2 rue Thiebault – 89300 Joigny

élue pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL891919222

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à St Georges sur Baulche (Yonne) du 28 avril 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : TRAVAUX DE RENOVATION ICAUNAIS

Siège : 28 rue Mozart, 89000 St Georges sur Baulche

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Commercialisation, étude technique, financière, surveillance, coordination, transformation et amélioration de projets de rénovation immobilière ; L'étude de projets d'amélioration de l'habitat auprès des particuliers et la recherche d'entreprises en sous-traitance compétentes dans les domaines de : isolation intérieure et extérieure, traitement des bois de charpente, hydrofuge des murs et de

la toiture, ravalement de façades, pose d'alarmes, ventilation, pompes à chaleur, couverture, zinguerie,

peintures extérieures, assèchements des murs, aménagement des combles, bardage ; Réaliser, piloter et assurer le suivi de travaux immobiliers par l'intermédiaire de sous-traitants.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Morgan MICHON, demeurant 28 rue Mozart - 89000 St Georges sur Baulche

Directeur général : Monsieur Jillali ARRAR, demeurant 13 rue de la Passerelle - 89470 Moneteau

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, le Président.

AL891919223

Etude de Maître Anthony VACCARO, notaire à Villeneuve-La-Guyard (Yonne), 52 rue du Général de Gaulle

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Abelle FROISSART-CREVIEAUX, Notaire à Villeneuve-La-Guyard (89), 52 rue du Général de Gaulle, le 25 avril 2017, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI SL4S.

Le siège social est fixé à : Dollot (89150), 2 Bis rue des Moulins. La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR) Les apports sont :

Mr Samy SAPALA apporte la somme de CINQUANTE EUROS (50,00 EUR).

Mle Sabrina LEROY apporte la somme de CINQUANTE EUROS (50,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont: Mr SAPALA Samy demeurant à Dollot (89150) 2 Bis rue des Moulins et Mle LEROY Sabrina demeurant à Dollot (89150) 2 Bis rue des Moulins.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis Le notaire.

AL891919229

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée Jo's Factory au capital de 5.000€ , ayant son siège social à Auxerre (Yonne) 14, rue Fécauderie, ayant pour objet La pâtisserie, le salon de thé, la vente de boissons, le traiteur ; dont le gérant est Mme J. SIMON 14, rue Fécauderie 89000 Auxerre. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL891919244

Étude de Maître Damien FONTENEAU, Notaire à Saint-Bris-Le-Vineux (89530), 9, rue de Paris

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à Saint-Bris-Le-Vineux (89530), 9, rue de Paris, le 24 avril 2017, enregistré à Auxerre, le 28 Avril 2017, bordereau 2017/287, case 1 extrait 833, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : SCI LES BLEUETS.

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le siège social est fixé à : Gurgy (89250), 5 Bis rue Colbert Les Chaumes.

La société est constituée pour une durée : de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : 1.000 €.

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont: Mr Vincent HOUIAT et Mme Doriane VANDERMOUTEN.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis

Le notaire.

AL891919247

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Villecien du 6 Avril 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS DU FEY

Siège : Château du Feÿ, 89300 Villecien

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5 000 euros

Objet : L'acquisition, la rénovation, l'exploitation commerciale directe ou indirecte, de tous immeubles, terrains et/ou fonds de commerce permettant l'exploitation d'activités à vocations culturelle, l'organisation d'ateliers de cuisine, expositions, évènements publics ou privés ainsi que celles classiquement dévolues aux domaines de l'hôtellerie, notamment l'hébergement, la restauration, bar, activités récréatives et de loisirs, activité de détente et de bien-être ;

La mise à disposition, notamment par la location, de salles et/ou d'espaces, en intérieur comme à l'extérieur, pour des évènements professionnels, culturels, artistiques ou de loisirs, notamment la tenue de réunions, séminaires, conférences, colloques, fêtes et cérémonies, spectacle et ateliers de découvertes, ainsi que l'organisation directe de tels évènements ;

Tous services d'information, de communication et de promotion dans le domaine de l'évènementiel ;

La formation dans les domaines culinaire, de la gastronomie et du vin, notamment par l'organisation de cours de cuisine, d'œnologie et de pâtisserie, ainsi que de l'agriculture biologique ;

La vente au détail et la promotion de tous produits alimentaires ou non, notamment issus de la production locale ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Sylvie ANGEL, 131, Rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour Avis

La présidente.

AL891919249

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/05/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : ETA FRANCHIS

Siège social : 2 Fosse Simon 89116 Sepeaux St Romain Le Preux

Forme : SARL Unipersonnelle

Sigle : EURL ETA FRANCHIS Nom commercial : ETA FRANCHIS

Capital : 5000 €

Objet social : Prestation de service de travaux agricole

Gérant : Monsieur REGIS FRANCHIS, 2 Fosse Simon 89116 Sepeaux St Romain

Le Preux

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL891919250

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-FLORENTIN – terre et pré

6 ha 74 a 90 ca - Le gue des rouches: ZS-21-24 - Les trois chenes: ZS-5(J)-5(K)

Bâtiments d'habitation et d'exploitation avec terre et pré sur les communes de BEUGNON, TURNY, VERGIGNY et SAINT-FLORENTIN :

BEUGNON – 1 ha 12 a 80 ca - Les fennequins: X-212

TURNY – 10 ha 48 a 50 ca - La vauve: ZD-110[20]-112[20] - Les perrieres: ZD-83-145[87]-146[86]-149[85]-150[84]

VERGIGNY - 19 a 40 ca - Le grand pont: ZD-32

SAINT-FLORENTIN - 25 a 38 ca - Etienne finot: BN-233-506[240]

ANGELY – terre et pré (parcelles occupées) et bois taillis

1 ha 72 a 16 ca - Beaudelume: ZC-82-83 - Croix tellot: ZA-34 - Le village: AA-137-139 - Les margerots: C-226 - Les renardieres: B-152 - Vignes de la rue paillard: C-233-260

ASQUINS – bois et friches

2 ha 25 a 86 ca - Beaucharme: A-200-230 - La combe bombarde: A-715 - Le coteau benaut: A-36 - Les plantes neuves: A-137 - Moncanhaut: A-833-837-838 - Sechee: C-845 - Vau pourri: ZL-16

BLACY - terre et pré (parcelles occupées) et bois taillis

1 ha 71 a 68 ca - Champ du chene: Y-79 - Champs du loup: Z-151 - Cote de pancy: D-139-172-173 - Pisseneuve: AC-183 - Sur la cote de pancy: D-2-3

MENADES - pré

1 ha 07 a 83 ca - Champs signal: ZB-15-18

MONTILLOT – bois et friches

3 ha 43 a 90 ca - Bois des moux: B-832-838 - Buisson bourguignon: D-1032-1033 - Champs des lievres: D-1102 - Cote de la clef: C-924 - La melotte: B-1294 - Le brulis: C-63-64-67 - Les cotats de blanay: C-165-175-180-188-282-302-365-1021 - Merger de porot: B-957-969 - Sous l hate: B-1507 C-41 - Sur les meules: B-371 - Vallee de porot: B-1514 - Vaudonjon du haut: AC-13-54 - Vaux caille: B-739

PIERRE-PERTHUIS - pré

39 a 97 ca - Champs guerin: B-310-311 - Pres perthuisot: A-483

SAINT-PERE - vigne et terre à planter

38 a 37 ca - Caume noiset: ZD-25-26-27 - Champs moreau: D-777

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 29 mai 2017** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 Auxerre cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891919261

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €

☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €

☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

SIGNATURE

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

ALIMENTATION Voilà maintenant plus de deux mois que cet étiquetage est obligatoire pour les industriels de l'agroalimentaire, mais tous ne respectent pas cette obligation selon une enquête réalisée par l'UFC-Que Choisir.

Étiquetage sur l'origine de la viande et du lait : peut mieux faire !

À la suite du scandale des lasagnes à la viande de cheval survenu en 2013, les consommateurs et les associations qui les défendent ont été demandeurs de plus de transparence et d'informations sur les produits de leur alimentation. Pour répondre à cette demande de traçabilité, les industriels de l'agroalimentaire ont l'obligation depuis janvier 2017 de mentionner l'origine du lait et de la viande qu'ils utilisent dans la fabrication de leurs produits transformés. Cette obligation doit avoir valeur d'expérimentation pendant deux ans. Afin d'évaluer la situation deux mois après la mise en œuvre de cette décision des pouvoirs publics français, l'association l'UFC-Que Choisir a réalisé une enquête concernant quarante produits à base de lait, de viande de porc, de poulet ou de bœuf achetés le 1er avril. Les résultats ne sont pas parfaits puisqu'elle a relevé huit produits de l'échantillon ne portant aucune indication sur l'origine des ingrédients, parmi lesquels ceux de grandes marques. Selon l'association de consommateurs, *« cette absence d'information est d'autant plus inadmissible que les fabricants disposaient d'un délai de mise en œuvre suffisamment long : les modalités d'étiquetage ont été définies en juillet dernier et une tolérance de trois mois après l'entrée en vigueur de la mesure a été accordée, soit jusqu'au 31 mars »*.



DR

Les consommateurs sont demandeurs de plus de transparence et d'informations sur les produits de leur alimentation.

Les pouvoirs publics ont réservé aux fabricants du secteur agroalimentaire la possibilité d'indiquer une origine plus vague intitulée « Union européenne » à des cas particuliers de forte variabilité des approvisionnements ou lorsque les pays de naissance, d'élevage, de collecte ou d'abattage sont différents. Pour l'UFC-Que Choisir, *« les fabricants se sont engouffrés dans cette brèche légale pour près d'un produit étiqueté sur deux alors que 90 % des consommateurs rejettent la mention « Origine UE » et préfèrent la mention précise du pays d'origine »*.

Autre constat de l'association : la moitié des produits dont les ingrédients sont originaires de France l'affichent comme un argument commercial face avant sur le produit et de constater : *« Plus discutable en revanche, certains fabricants tentent de masquer sous l'affichage de la fabrication en France, l'origine floue de leurs ingrédients carnés, étiquetés de manière bien moins visible « Origine UE »*.

Campagne des Jeunes agriculteurs

Le réseau Jeunes agriculteurs avait lui aussi milité pendant deux ans pour la traçabilité des produits alimentaires à travers les campagnes « Lait et viande de nulle part ». Il lance maintenant la campagne #OrigineConnue afin de promouvoir les industriels et les distributeurs qui jouent le jeu de la transparence. Le réseau a décidé d'enquêter dans les grandes et moyennes surfaces afin d'effectuer toutes les vérifications nécessaires, ainsi que dans la restauration collective qui est aussi responsable de l'application du décret. Le syndicat affirme qu'il fera savoir, en temps voulu, quels établissements jouent le jeu. Cette campagne durera pendant les deux ans d'expérimentation et pourra même être reconduite. Selon Jeunes agriculteurs qui estime que la traçabilité est essentielle, dans l'intérêt de tous les citoyens, mais aussi des entreprises agroalimentaires, d'autres pays européens sont prêts à initier la même démarche.

VALÉRIE GODEMENT

SEUILS

L'étiquetage imposé par les pouvoirs publics ne revêt un caractère impératif qu'au-delà d'un certain seuil : quantité de viande égale ou supérieure à 8 % du poids d'un produit préparé, quantité de lait égale ou supérieure à 50 % pour les produits laitiers. Doivent y figurer : les lieux de naissance, élevage et abattage des animaux pour la viande, les lieux de collecte, de conditionnement ou de transformation pour le lait. Par ailleurs, les mentions « Origine : (nom du pays concerné) ou « Origine : UE » peuvent être maintenues si l'ensemble des opérations s'est déroulé dans le même pays ou bien dans un seul ou plusieurs États membres de l'Union européenne.

coin cuisine

Curry d'agneau aux petits pois et aux pistaches

(4 à 6 personnes)

Préparation 30 minutes
Cuisson 1 heure.

Ingrédients

- 1,2 kg d'épaule d'agneau désossée et coupée en gros morceaux (au rayon libre-service : sauté ou navarin),
- 1 banane,
- 1 mangue,
- 1 gros oignon,
- 500 grammes de petits pois,
- 2 cuillères à soupe de pistaches décortiquées et mondées,
- 50 centilitres de lait de coco,
- 2 cuillères à soupe de curry,
- 2 cuillères à soupe d'huile de tournesol,
- Sel et poivre du moulin.


INTERBEV/J.-F. MALLET

Réalisation

Peler l'oignon et l'émincer, éplucher l'ail et le presser.
Chauffer une cocotte avec l'huile, colorer les morceaux d'agneau à feu vif, saler, poivrer, ajouter le curry, l'ail et l'oignon, laisser roussir quelques minutes, verser le lait de coco et 2 verres d'eau, porter à ébullition et laisser mijoter 40 minutes à feu très doux.
Éplucher les fruits et les couper en petits morceaux, les ajouter avec les petits pois dans la cocotte et poursuivre la cuisson 20 minutes de plus, toujours à feu très doux, rectifier l'assaisonnement si besoin et, hors du feu, ajouter les pistaches concassées.
Servir chaud le curry d'agneau accompagné d'un riz blanc.

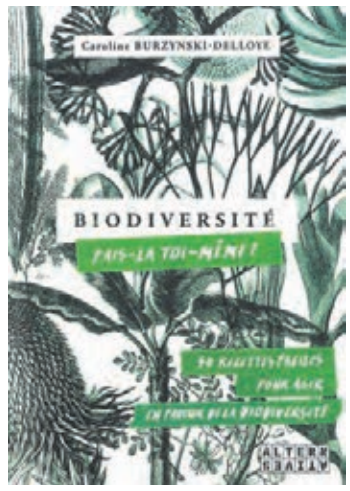
Conseils

On peut préparer le curry la veille et le réchauffer le lendemain. On peut aussi varier la préparation en remplaçant le lait de coco et les épices par du coulis de tomate et des olives vertes.

vient de paraître

Biodiversité

« Biodiversité. Fais-la toi-même ! » est un livre de Caroline Burzynski-Delloye paru aux éditions Alternatives/ Gallimard.



15 euros

La couverture du livre l'annonce : 50 recettes faciles pour agir en faveur de la biodiversité ! Et ces recettes s'appliquent au jardin.
Pour l'auteur, ces trucs et combines faciles à mettre en place permettent aux jardiniers du dimanche de répondre à cette terrible question existentielle : la biodiversité c'est bien beau mais que puis-je faire ? En parcourant ces pages, on découvre tout un tas de petits gestes que l'on peut faire à son niveau et qui, ajoutés aux petits gestes des autres, contribuent à cette belle idée de la biodiversité. Des exemples ? Créer un pot à biodiversité (pot + eau + temps) et forcément un peu de verdure poussera au bout de quelque temps ; créer un repoussoir à insectes zéro pétrole ; planter une corne d'abondance en laissant quelques-uns des légumes monter afin que les graines puissent ensuite vivre leur vie…

THIERRY MICHEL

www.editionsalternatives.com



SARTHE (72)

Paroles de jeune

POLYCULTURE-ELEVAGE



Ex-mécanicien agricole, Guillaume Julienne a changé de métier en juillet 2015 pour rejoindre l'exploitation familiale en polyculture-élevage.

Un mécanicien sur l'exploitation

« *Petit, j'adorais bricoler, faire de la soudure et de la petite mécanique* », se souvient Guillaume Julienne, jeune agriculteur à Douillet-le-Joly. Après un Bac pro de mécanicien et 18 ans passés à travailler dans un garage à Tennie, dans l'atelier des engins agricoles, ce fils d'agriculteurs s'est installé en juillet 2015 sur l'exploitation familiale aux côtés de sa maman et de son frère.

Le Gaec de la Tour - du nom d'une ancienne construction attenante à la ferme - compte 120 hectares de prairies et de cultures - blé, orge, colza -, un troupeau de Prim'Holsteins produisant 720 000 l de lait et deux bâtiments de volailles de Loué construits en 2001. L'exploitation a investi dans un robot de traite DeLaval en 2011.

Au départ en retraite de son père en 2015, Guillaume Julienne réalise une VAE (validation des acquis d'expérience) avec l'école d'agriculture de Laval et obtient un BP agroéquipement. Son projet de jeune agriculteur : poursuivre la conduite des ateliers lait et volaille, déjà pris en main par son frère, installé depuis dix ans. « *Je voulais m'impliquer dans le projet familial et devenir mon propre patron. Je me suis greffé sur les productions en cours, décidé à gagner en expérience* », dit-il. Suite à son installation, le Gaec investit 120 000 euros dans un télescopique, un hangar de stockage de 450 m² et un silo-couloir supplémentaire pour le maïs ensilage.



Guillaume Julienne a travaillé 18 ans comme mécanicien agricole avant de s'installer avec son frère à Douillet-le-Joly.

Un parc matériel fourni

Si Guillaume Julienne est polyvalent sur l'exploitation, il occupe davantage son temps à l'atelier volaille et à la maintenance du parc matériel de la ferme, bien fourni, qui contient aujourd'hui entre autres cinq tracteurs, une moissonneuse, un semoir à disques et une herse. « *Entretenir les machines sur place est un gain de temps et d'argent. J'ai récemment réparé le tablier d'une dessileuse ; cela ne me fait pas peur de refaire le moteur d'un tracteur* », explique-t-il.

L'agriculteur, aujourd'hui papa de deux enfants, se dit satisfait de sa reconversion. « *Les premiers mois m'ont permis de m'habituer au rythme, différent de celui du salariat. L'avantage est que l'organisation est plus souple : j'aime pouvoir aménager mon temps comme je veux. En contrepartie, travailler avec le vivant implique d'être soumis à des aléas : un vêlage qui ne se passe pas bien, une mauvaise année climatique, etc.* »

Pour l'avenir, Guillaume Julienne et ses associés projettent de construire un troisième bâtiment de volailles de Loué, qui pourrait voir le jour en 2018.

FANNY COLLARD

> « *Je me suis greffé sur les productions en cours, décidé à gagner en expérience.* »

J'aime

- la diversité des tâches sur la ferme
- l'élevage des chapons de pintades

Je n'aime pas

- subir les aléas inhérents au travail avec le vivant

Son exploitation

- **UTH : 3 associés**
- **SAU : 120 ha de blé, maïs, colza et prairies**
- **Bovins lait : 65 VL, 720 000 l à produire**
- **Volailles : deux bâtiments de Loué**

CORMAT
Tél : 03.25.02.65.31
www.cormat.fr

Inauguration du nouveau site CORMAT à Neuilly lès Dijon
Le 18 mai 2017 à partir de 9h

CASE IH AGRICULTURE
GYRAX
Kverneland
POTTINGER
THIEVIN
AMAZONE

Le studio de cinéma image par image drômois Folimage propose un programme de quatre courts-métrages pour les enfants. Impressions…

P'tits explorateurs humanistes

Dans le monde dur dans lequel nous vivons, un programme de quatre courts-métrages comme celui que propose Folimage, sous le titre générique Les P'tits Explorateurs, est une vraie source d'eau rafraîchissante. Tout commence avec *Chemin d'eau pour un poisson* de la colombienne Mercedes Marro. En huit minutes, elle raconte les aventures d'un poisson et d'un enfant. C'est la nuit, en Colombie, et une famille composée de plusieurs générations dort mais le petit garçon se réveille et sort. Il repère un poisson rouge prisonnier d'un bassin et décide de le rentrer chez lui. Mais qu'en faire. Il le met dans la carafe et la place… au réfrigérateur, pour qu'il n'ait pas trop chaud. Le petit garçon le récupère et le met à côté de lui. Avec l'aube revient l'eau au robinet. Revient aussi la vie des habitants et chacun part à la fontaine remplir ses récipients en attendant la prochaine coupure. S'en suivent de nouvelles aventures pour le poisson: attrapé par des chats, sauvés par le petit garçon, il saute de pot d'eau en cruche puis en bassine et ainsi de suite. C'est la fête dans la rue car l'eau est revenue. Finalement revient la nuit et pendant que le petit garçon s'endort, le poisson dépose des diamants brillants sur sa table de chevet. Une sensibilisation poétique et ludique au problème de la pénurie d'eau et de l'entraide!

On poursuit avec *Le renard minuscule* de Sylvia Szkidadz et Aline Quertain. Huit minutes également au milieu de la nature, des insectes, des coccinelles, des fourmis et d'une toute petite maison ou habite une toute petite fille. Elle récolte des cailloux aux couleurs vives qu'elle plante et qui deviennent des fleurs géantes. Un mini-renard se promène par là et joue à se planter la tête dans la terre et la queue en l'air car il veut aussi pousser, grandir… La petite fille attrape le renard et lui pose un papillon sur le dos qui s'envole une fois devenu géant. Vient alors la pluie, pendant la nuit, et le renard absorbe une graine. Sous l'effet de l'orage qui gronde, il devient enfin grand à son tour et s'en va dans la nature alors que la petite fille se réveille et part à sa recherche. L'orage chamboule tout et poussent alors des mottes de terre géantes qui engloutissent les deux amis réunis sous terre. Le soleil revient et des arbres poussent à partir de ces mottes de terre. Émergent alors la petite fille et le renard, revedenus miniatures, au sommet d'un arbre. Tout est possible quand on est deux et que l'on se prend à rêver! Pour ce film, un travail tout particulier de création d'objet (pantins et puppets) et d'utilisation de matières organiques a été réalisé.

La cage est le troisième court, de six minutes celui-ci, de ce programme de quarante-neuf minutes au total. Il est de Luc Bruyère et est certainement le plus drôle des quatre films présentés. Un ours, seul dans sa cage au zoo, voit naître une famille d'oiseaux dans les branches d'un arbre qui le surplombent. L'un des oisillons, le rouge, joue avec cet ours bleu et lui apprend notamment à siffler. S'en suivent des saynètes tendres et drôles avec le gros ours qui essaie de siffloter. Mais voilà, l'heure de la migration approche et le petit rouge finit par rester avec son nouvel ami. Dur hiver mais le printemps revient et là c'est tout un orchestre d'oiseaux qui revient jouant des airs de jazz avec trompette, banjo et clarinette, d'autres se lançant dans des figures de claquettes endiablées. Les oiseaux s'emparent alors de l'ours et le font s'envoler dans le ciel en dehors de sa cage, toujours au son d'un scat chanté par André Minvielle.

Le dernier film dure vingt-six minutes et s'intitule *Clé à molette et Jo* de Stéphane Piera. Il s'agit de la rencontre improbable entre Jo, un jeune enfant de onze ans qui communique avec les autres par la langue des signes, et un robot, Clé à molette bien sûr, en provenance d'une planète bien éloignée dans la galaxie et qui s'est perdu sur la terre. C'est le récit tendre et poétique de l'apprentissage de l'autre, différent, qui est mis en avant. Les deux néo-amis vont devoir se frotter aux amis, plus ou moins jaloux ou enthousiastes, de Jo, à ses parents… S'ensuivent des péripéties, des bêtises, un fabuleux voyage dans l'espace et la réparation d'une vieille voiture. Aussi différents les uns que les autres, les six protagonistes vont finir par trouver des terrains d'entente. D'où cette question: faut-il se ressembler pour devenir amis? Non, répond le réalisateur qui précise qu' «*au début, le dialogue est impossible, puis petit à petit on se rapproche quand même, parce qu'on en a marre d'être seul, et une fois le jeu commencé, les problèmes de communication n'ont plus d'importance* ».

Visible pour tout enfant à partir de quatre ans, Les P'tits Explorateurs, dont chacun des films a reçu au moins une récompense dans un festival ou une compétition, réjouit aussi bien les petits que les grands, tout cela sur fond de film d'animation d'une très grande qualité artistique et de défense de valeurs humanistes bienvenues par les temps qui courent. **T. MICHEL**



FOLIMAGE
Extrait de *Clé à molette et Jo* de Stéphane Piera qui dure vingt-six minutes.


La cage de Luc Bruyère dure six minutes.


Le renard minuscule de Luc Bruyère dure six minutes.

Kit pédagogique


FOLIMAGE

À noter qu'il existe, en parallèle de la sortie de ce programme, la publication d'un kit pédagogique et d'un jeu pour les scolaires afin de prolonger l'expérience de visionnage des quatre films.

www.folimage.fr/LPE

DANS LA PRESSE

■ La rédaction d'*Ouest France* a mis en avant « *les quatre propositions* » qui « *sont pleines de douceur, d'originalité dans l'animation et de poésie. Un moment reposant […]*. »

■ Pour *Le Parisien*, « *les quatre films du programme sont charmants et accessibles.* »

■ Quant à *La Voix du Nord*, elle a aimé les « *quatre aventures au cours desquelles des enfants vont devenir les petits explorateurs d'un univers poétique plein de surprises et d'amitié! Une sélection Folimage, gage de qualité!* ».

■ « *Récit à suspense ou initiatique, fantastique animalier ou fantaisie musicale, ce programme de quatre courts-métrages animés frétille et pétille de mille idées, jouant des genres comme des techniques (feutrine, collage, dessin figuratif ou stylisé) avec gourmandise et virtuosité* » a souligné *Le Nouvel Observateur* pour la presse nationale.

STUDIO DRÔMOIS

La belle aventure Folimage

Le studio Folimage a été créé en 1981 par Jacques-Rémy Girerd, et est spécialisé dans la réalisation de films image par image. L'entreprise est installée à Bourg-lès-Valence, dans la Drôme, et produit des séries télévisées, des courts et des longs-métrages (dont *Une vie de chat* qui a engrangé un million d'entrées et une nomination aux Oscars). Elle s'est notamment fait une réputation dans les films pour le jeune public.

Lieu de formation et de transmission du savoir

C'est aussi un lieu de formation et de transmission du savoir, axé autour de l'humanisme. « *L'ensemble de la galaxie animation est pris en compte, car depuis sa création, la formation de jeunes auteurs est au cœur des préoccupations de Folimage. C'est aussi dans cet esprit que sont nées La Poudrière, école du film d'animation en 1999 et L'Équipée en 2004, association pour le développement du cinéma d'animation* » peut-on lire dans la présentation de cette entreprise. Dans ce studio spécialisé en animation, la production et la distribution sont intégrées dans une même structure, activées dans une même vision et la création d'auteur est soutenue avec force. Aujourd'hui, le catalogue de films est riche de plus de cinquante courts-métrages qui côtoient des séries TV, des spéciaux et des longs-métrages.


FOLIMAGE
Chemin d'eau pour un poisson de la colombienne Mercedes Marro dure huit minutes.